

# TRAITÉ DE FUSION-ABSORPTION

# Entre les soussignées :

« **Lastiko** », association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la Préfecture de la Haute Garonne, le 13 septembre 2001, sous le numéro RNA W313016983, dont l'avis de constitution a été publié au Journal Officiel du 29 septembre 2001, ayant son siège social au 9 rue Roquelaine 31000 Toulouse,

Enregistrée sous le numéro SIRET 439 814 674 000 32

Représentée par sa présidente, Madame **Françoise Maurières**, dûment mandatée à l'effet des présentes, par délibération du Conseil d'Administration en date du 13 mai 2025.

Ci-après dénommée « Lastiko » ou « l'Association absorbante »,

D'UNE PART,

#### ET

« **Le Ring** », association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la Préfecture de la Haute Garonne, le 12 septembre 2007, sous le numéro RNA W313007177, dont l'avis de constitution a été publié au Journal Officiel du 22/09/2022, ayant son siège social au 151 route de Blagnac 31200 Toulouse,

Enregistrée sous le numéro SIRET 877 824 573 000 19.

Représentée par sa présidente Madame **Catherine Guien**, dûment mandatée à l'effet des présentes, par délibération du conseil d'administration en date du 12 mai 2025

Ci-après dénommée « Le Ring » ou « l'Association absorbée »,

D'AUTRE PART,

Ensemble, dénommées « les parties ».

En vue de réaliser la fusion par absorption de l'association dénommée « Le Ring» par l'association dénommée « Lastiko »,

# IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

#### A. Définition et régime juridique de l'opération de fusion

Le présent traité (ci-après le « Traité ») organise la fusion des associations « Lastiko » et « Le Ring » par absorption du Ring par « Lastiko ». Cette opération de fusion est soumise au régime juridique des fusions d'associations de l'article 9 bis de la loi du 1er juillet 1901 et des articles 15-1 à 15-6 du décret du 16 août 1901 pris pour son application. Elle ne donne pas lieu à la création d'une association nouvelle.

L'article 9 bis de la loi du 1er juillet 1901 dispose que les associations qui participent à une telle opération établissent un projet de traité de fusion et que leur fusion est décidée par des délibérations concordantes adoptées dans les conditions requises par leurs statuts pour leur dissolution.

L'article 15-2 du décret du 16 août 1901 pris pour l'exécution de la loi précitée du 1er juillet 1901, précise que le projet de traité de fusion est arrêté par les personnes chargées de l'administration des associations participant à l'opération au moins deux mois avant la date des délibérations visées ci-dessus.

A ce titre, le Traité a été arrêté :

- Pour Lastiko, par décision du Bureau, prise le 8 avril 2025 et soumise au Conseil d'administration du 13 mai 2025 (cf. ANNEXE 5 Extrait des décisions prises par le Conseil d'administration de Lastiko arrêtant le projet de fusion);
- Pour Le Ring par décision du Bureau prise le 3 avril 2025 et soumise au Conseil d'administration, le 12 mai 2025 (cf. ANNEXE 10 Extrait des décisions prises par le Conseil d'administration du Ring arrêtant le projet de fusion).

Ainsi arrêté, le projet de Traité de fusion est soumis aux délibérations de :

- l'Assemblée Générale Extraordinaire de Lastiko en application de **l'article 15** de ses statuts le 30 juin 2025; et,
- l'Assemblée Générale Extraordinaire du Ring, en vertu de **l'article 13** de ses statuts le 30 juin 2025

Le Traité comprend les mentions et documents (en annexe) obligatoires exigés par la réglementation en vigueur, à savoir :

- 1° Le titre, l'objet, le siège social, une copie des statuts en vigueur et, le cas échéant, le dernier rapport annuel d'activités des 2 associations participantes ;
- 2° Un extrait de la publication au Journal officiel de la République française de la déclaration des associations à la préfecture ;
- 3° Les motifs, buts et conditions de l'opération ;

- 4° Les modifications apportées au titre, l'objet, siège social et/ou gouvernance dans les statuts de l'association absorbante après l'Assemblée Générale du 30 juin.
- 5° Une copie des demandes tendant à la poursuite d'une autorisation administrative, d'un agrément, d'un conventionnement, ou d'une habilitation dans les conditions mentionnées au IV de l'article 9 bis de la loi du 1er juillet 1901;
- 6° La désignation et l'évaluation de l'actif et du passif ainsi que des engagements souscrits, dont la transmission aux associations absorbantes ou nouvelles est prévue, et les méthodes d'évaluation retenues.

La valeur nette comptable des éléments apportés par Le Ring à Lastiko étant d'un montant inférieur au seuil légal de désignation d'un commissaire à la fusion en application de l'article 9 bis de la loi du 1er juillet 1901 (1,55 millions d'euros), les deux Parties sont donc convenues de s'exonérer de cette procédure.

Le projet de fusion est joint à la convocation statutaire en vue des délibérations des Assemblées Générales des Parties appelées à statuer sur l'opération. L'ensemble de ces documents et informations visés à l'article 15-4 du décret du 16 août 1901 ont été mis à la disposition des membres de chaque association trente jours avant la date des délibérations des Assemblées Générales Extraordinaires appelées à statuer sur le projet. Ils ont également été mis à disposition au siège social et sur le site internet des associations dans les conditions de l'article 15-4 » (cf. Article 15-2 du décret du 16 août 1901 dans sa rédaction issue du décret n°2015-832 du 7 juillet 2015 pris pour l'application de la loi du 31 juillet 2014 sur l'économie sociale et solidaire et relatif aux associations). L'avis relatif au projet de fusion a été publié dans le Journal d'annonces légales le ...

#### B. Caractéristiques des deux associations concernées

# a) L'association absorbante Lastiko

L'association désignée sous le titre Lastiko est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la Préfecture de la Haute Garonne, le 13 septembre 2001, enregistrée sous le numéro RNA W313016983, et dont le siège social est situé au 9 rue Roquelaine 31000 Toulouse. Elle est identifiée sous le numéro Siret : 439 814 674 00032

Selon l'article 1 de ses statuts, l'association « Lastiko » a pour objet :

- la création et la diffusion de spectacles vivants ;
- la promotion de ces spectacles par toute action pouvant contribuer à la reconnaissance publique de cette activité de création et de diffusion ;
- la mise en œuvre d'actions de sensibilisation des différents publics au spectacle vivant, et plus spécialement aux formes de la danse contemporaine.

Ses moyens d'action peuvent être multiples et appeler toute initiative pouvant aider à la réalisation de l'objet de l'association.

Lastiko est un organisme sans but lucratif sur le plan juridique, dont aucune des activités n'est lucrative au sens fiscal et de ce fait elle n'est pas soumise aux impôts commerciaux. Son exercice social court du 1er janvier au 31 décembre.

Au 1er juillet 2025, date de la fusion, l'association absorbante emploie : **3 salarié·es permanent·es et une trentaine d'intermittent·es du spectacle**, correspondant à 3,83.ETP répartis comme suit :

Emploi	Type de contrat	Statut	ETP
Directeur de production	CDI	cadre	0,75
Administratrice	CDI	cadre	1
Chargée de production	CDI	agent de maîtrise	0,57
Artistes et technicien·nes	CDDU	cadre et non cadre	1,51

Compte tenu de ses effectifs, Lastiko n'a pas d'institution de représentants du personnel au sens du Code du Travail.

#### b) L'association absorbée Le Ring

L'association ayant pour titre « Le Ring » est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la préfecture de la Haute Garonne le 12/09/2007, enregistrée sous le numéro RNA W313007177, dont le siège social est situé au 151 route de Blagnac 31200 TOULOUSE Elle est identifiée sous le numéro de Siret : 877 824 573 000 19

Selon l'article 1 de ses statuts, l'association « Le Ring » a pour objet de :

- Favoriser l'émergence de nouvelles propositions artistiques dans le domaine des arts vivants, théâtre, danse, musique, arts visuels, et particulièrement des expériences interdisciplinaires ;
- Favoriser parallèlement la prise de conscience et le débat des enjeux esthétiques, philosophiques et politiques, à travers notamment l'organisation de manifestations transversales et toutes autres activités en lien avec ce qui précède comme la formation, l'édition, les conférences ;
- Ouvrir ces activités le plus largement possible, tout spécialement en direction des secteurs de la population à l'écart d'une vie culturelle et artistique ;
- Offrir aux habitants un lieu de proximité convivial riche en expériences et en découvertes artistiques.

Le Ring est un organisme sans but lucratif sur le plan juridique, dont aucune des activités n'est lucrative au sens fiscal et de ce fait elle n'est pas soumise aux impôts commerciaux. Son exercice social court du 1er janvier au 31 décembre.

Au 1er juillet 2025, date de la fusion, Le Ring emploie : 5 salarié·es permanent·es et une dizaine de technicien·nes, correspondant à 4,3 ETP répartis comme suit :

Emploi	Type de contrat	statut	équivalent ETP
Directeur de production	CDI	cadre	0,5

Directeur de production	CDDU	cadre	0,5
Chargée de communication	CDI	agent de maîtrise	1
Attachée d'administration	CDI	agent de maîtrise	1
Directeur technique	CDDU	cadre	0,3
technicien·nes	CDDU	non cadre	1

Compte tenu de ses effectifs, le Ring n'a pas d'institution de représentants du personnel au sens du Code du travail.

#### C. Motifs et objectifs de la fusion

# **LES APPORTS DU RING**

Le RING- Scène Périphérique, sous l'impulsion de ses deux Directeurs Artistiques, Christophe Bergon et Samuel Mathieu, a apporté, pendant cinq années, une réponse innovante aux besoins des artistes, pour leur permettre de mettre en œuvre leur travail de recherche et de création, face au manque de lieu de fabrique et d'expérimentation sur la métropole toulousaine. Le RING est devenu un lieu emblématique de repérage des émergences artistiques, valorisant l'accueil des nouvelles écritures en danse, théâtre, musique et performance.

En effet, ce lieu dédié pour l'essentiel à l'accompagnement des projets artistiques, a permis l'accueil et un travail de proximité avec 40 à 50 équipes artistiques chaque année, via des résidences menées en partenariat avec d'autres équipements, mais aussi par l'accueil de différents festivals de la métropole et initiatives artistiques locales. Cette dynamique de partenariat n'a malheureusement pas tenu dans le temps, face à la complexité pour le RING à maintenir le modèle économique viable imaginé dès la genèse par les deux Directeurs. Sans évolution notable des subventions publiques depuis 4 ans - à l'exception du Conseil Départemental de la Haute-Garonne - et sans choix politiques conjugués des partenaires institutionnels au regard du modèle d'intérêt général que représente le RING, celui-ci affiche, malgré des mesures d'économie drastiques sur l'exercice 2024, une situation budgétaire et comptable dégradée.

#### LES APPORTS DE LASTIKO

L'association LASTIKO est une compagnie de danse contemporaine qui porte les projets de création de Samuel Mathieu associant diffusion et actions vers les publics. L'association LASTIKO est aussi un support administratif, financier et humain du dispositif NEUFNEUF. Les pièces chorégraphiques réalisées depuis 2001 rayonnent sur les territoires régionaux, nationaux et internationaux. En 2009, à l'occasion d'une résidence longue, Samuel Mathieu, propose NEUFNEUF, un temps fort chorégraphique situé sur le territoire au sud de Toulouse. En 2014, au regard de son succès, NEUFNEUF devient une plateforme réunissant plusieurs communes et plusieurs équipements, dont l'objectif est l'accompagnement en territoire d'équipes artistiques en matière de résidence, de production et de diffusion. Devenu un dispositif reconnu par l'État et les différentes Collectivités territoriales, NEUFNEUF réussit la diffusion de plus de vingt-cinq projets au moment du festival et accompagne entre cinq et sept équipes par an. Soucieux du développement de la filière chorégraphique, Samuel Mathieu initie en 2021 le RDO (Réseau Danse Occitanie) avec pour objectif de trouver une dynamique commune pour l'évolution de la diffusion et de la production en danse sur le

territoire d'Occitanie. Avec 37 pièces à son actif Samuel Mathieu souhaite pour les années à venir, se consacrer à l'accompagnement d'équipes artistiques, au développement de la filière et de son rayonnement.

# L'INTÉRÊT DE LA FUSION LASTIKO/RING

C'est dans le contexte de tension budgétaire du RING que les 2 Directeurs ont mis en œuvre le projet de fusion pour conserver « l'esprit du lieu » qui leur avait été transmis en 2020 par Marie-Angèle VAURS et Michel MATHIEU, créateurs du RING avec leur Compagnie le Théâtre 2 l'Acte et poursuivre ainsi les activités de création, d'accompagnement de l'émergence et d'innovation au service du fragile écosystème de la culture. Les deux associations mènent, en effet, une collaboration artistique assidue depuis la création du Ring et partagent une philosophie et des ambitions communes. Elles ont procédé dans la perspective de la fusion à un rapprochement administratif, juridique et de gestion de personnel pour en mesurer la pertinence.

Pleinement conscients de la situation économique et artistique des deux structures, les directions des deux associations enrayent, par cette opération, la fermeture annoncée d'un lieu de création, de recherche et de diffusion, lancent la possibilité concrète d'une implantation du second équipement dédié à la danse en métropole en totale harmonie avec le nouvel équipement de La Place de la Danse CDCN Occitanie, mutualisent les moyens en proposant de rassembler l'ensemble des financements publics, Collectivités Territoriales et État autour d'un projet qu'ils plébiscitent déjà pour une mutualisation opérationnelle.

La fusion des deux associations permettra l'émergence d'une nouvelle entité dirigée par Samuel Mathieu et orientée stratégiquement vers le développement du dispositif NEUFNEUF qui, en accord avec l'Etat et des Collectivités Territoriales, constituera le second équipement spécialisé danse à l'ouest de l'Occitanie.

L'esprit et la dynamique du Ring dans l'accompagnement de l'émergence, des pratiques transdisciplinaires et des innovations dans le domaine de la musique, des arts plastiques, de la performance ou du théâtre seront conservés par un travail collaboratif avec Christophe Bergon, actuellement Co-Directeur Artistique du RING.

# **GOUVERNANCE DE TRANSITION**

Sur le plan de la vie associative, les Parties conviennent d'assurer ensemble de juillet à novembre 2025 une période de transition par fusion des Conseils d'Administration et, partant, des Bureaux de LASTIKO et du RING. Cette période de transition est conçue comme une garantie apportée d'une part aux salarié.e.s des deux associations fusionnées afin que chacun.e trouve sa meilleure place au sein de la nouvelle entité dans une dynamique d'évolution professionnelle. La période de transition permettra d'autre part, d'harmoniser des pratiques associatives différentes et de parvenir sans heurt à un fonctionnement démocratique correspondant aux bonnes pratiques issues des deux associations fusionnées. A l'issue de cette période de transition, soit durant le mois de décembre 2025 le Conseil d'Administration se réunira pour analyser le bon déroulement du processus de fusion, définir son mode de fonctionnement et désigner en son sein un Bureau. Ces différents éléments seront proposés aux adhérents de l'association issue de la fusion lors de la 1ère Assemblée Générale 2026

Dans le cadre de la fusion, l'Association Le Ring transfère à Lastiko, la jouissance du bail commercial immobilier dont bénéficie le Ring Scène Périphérique au 151 route de Blagnac, 31200 Toulouse ainsi que l'ensemble des biens mobiliers lui appartenant.

#### D. Conditions de l'opération

Sur le plan juridique, l'opération aura un effet à compter de la date de réalisation définitive de l'opération de fusion, soit le jour de la réalisation de la dernière des conditions suspensives visées à l'Article 9 ci-dessous.

Sur les plans comptable et fiscal, l'opération prendra effet rétroactivement au 1er janvier 2025.

Sur le plan social, la présente opération est soumise aux articles L. 1224-1 et suivants du code du travail.

Pour établir les bases et les conditions de l'opération de fusion, ont été retenus les comptes et bilans arrêtés au 31 décembre 2024 de chacune des deux associations concernées et approuvés par l'assemblée générale de chaque association pour ce qui la concerne. `

Ces comptes et bilans ont servi à déterminer les éléments d'actif et de passif, qui seront respectivement apportés par Le Ring, association absorbée, à Lastiko, association absorbante, ou pris en charge par cette dernière au titre de la fusion.

Les éléments d'actif et de passif apportés par Le Ring seront ainsi enregistrés dans les comptes de Lastiko pour leur valeur nette comptable figurant dans les comptes de l'absorbée de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

A titre purement informatif, la désignation de l'actif et du passif apportés, ainsi que des engagements souscrits, sont établis dans le présent Traité sur la base de leur valeur nette comptable conformément à la situation comptable intermédiaire figurant en annexe des présentes.

Par le présent Traité, Le Ring entend transmettre la totalité de son patrimoine et tous les droits et obligations qui s'y rattachent à Lastiko.

Par cette opération, Lastiko reprend l'ensemble du patrimoine et des engagements souscrits par Le Ring.

La fusion entraîne la transmission universelle du patrimoine du Ring au profit de Lastiko, de telle sorte qu'il y ait continuité temporelle et juridique de l'activité du Ring au sein de Lastiko, cette dernière devenant titulaire des droits et obligations de la première.

Le Traité définit les conditions, les modalités et les effets de cette opération de fusion entre les Parties.

Par effet de la fusion et en application de l'article 9 bis de la loi du 1er juillet 1901 tel que modifié par la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, les membres du Ring deviennent automatiquement membres de Lastiko.

# E. Désignation et évaluation de l'actif et du passif ainsi que des engagements souscrits et méthodes d'évaluation retenues

Compte tenu de la date d'effet rétroactif comptable et fiscal de l'opération, les termes et conditions de la fusion seront établis sur la base des comptes sociaux du Ring arrêtés au 31 décembre 2024.

La transmission universelle du patrimoine du Ring sera réalisée à la valeur nette comptable dans le respect des règles de la doctrine fiscale.

Les éléments d'actif et de passif transmis par Le Ring seront ainsi enregistrés dans les comptes de Lastiko pour leur valeur nette comptable figurant dans les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

A titre purement informatif, la désignation de l'actif et du passif apportés, ainsi que des engagements souscrits, sont établis dans le Traité sur la base de leur valeur nette comptable conformément à la situation comptable intermédiaire

# CELA ÉTANT EXPOSÉ, LES PARTIES ONT CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

#### **ARTICLE 1 - OBJET DU TRAITÉ**

1.1. Par le présent Traité, Le Ring transmet à Lastiko, sous les garanties de fait et de droit ci-après stipulées, l'intégralité de son patrimoine ainsi que tous les droits et obligations qui s'y rattachent.

Cette fusion entraîne la dissolution sans liquidation du Ring qui disparaît et la transmission universelle de son patrimoine à Lastiko, dans l'état où il se trouve à la date de réalisation définitive de l'opération.

- 1.2. Par effet de la loi, cette opération de transmission universelle de patrimoine entraînera le transfert au profit de Lastiko de la totalité des activités, des moyens et des ressources du Ring, ainsi que la reprise concomitante par Lastiko, de l'ensemble des éléments d'actif et de passif, comptables et extracomptables et de l'ensemble des moyens humains et matériels du Ring, tels qu'ils existeront à la date de réalisation définitive de la présente opération de fusion.
- 1.3. Aux termes du présent Traité, Lastiko reprend l'intégralité du patrimoine et des engagements souscrits par Le Ring et se substitue complètement au Ring pour assurer la poursuite de l'ensemble des droits et obligations du Ring.

Le Ring s'engage, chaque fois que cela sera nécessaire, à informer préalablement ses financeurs, créanciers et débiteurs de ce transfert et à entreprendre toutes démarches utiles afin d'assurer le transfert de son patrimoine à Lastiko

- 1.4. Dans le cadre de cette opération de transmission universelle de patrimoine :
  - L'ensemble des actifs et passifs du patrimoine du Ring sera dévolu à Lastiko, dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation de la présente opération. Le patrimoine ainsi transmis comprendra tous les biens, droits et valeurs appartenant au Ring à la date de réalisation de l'opération, sans exception.
  - Lastiko deviendra débitrice de tous les créanciers du Ring aux lieux et place de cette dernière, sans que cette substitution emporte novation à leur égard ;
  - Lastiko reprendra à son compte les salariés du Ring figurant sur la liste ayant été validée par les Parties avec les mêmes éléments de contrat de travail, à savoir notamment la qualification, le coefficient, la rémunération, l'ancienneté et plus généralement tous droits acquis en accord avec la législation et la réglementation en vigueur.

Conformément à la procédure de l'article L 236-14 du Code de commerce reprise par l'article 9 bis de la loi du 1er juillet 1901, les créanciers du Ring dont la créance est antérieure à la publicité donnée au projet de fusion peuvent former opposition à celui-ci dans le délai de 30 jours (Cf. article 15-5 du décret du 16 août 1901). Une décision de justice pourra rejeter l'opposition ou ordonner soit le remboursement des créances, soit la constitution de garanties si Lastiko en offre et si elles sont jugées suffisantes. A défaut de remboursement des créances ou de constitution des garanties ordonnées, la fusion est inopposable à ce créancier. L'opposition formée par un créancier n'a pas pour effet d'interdire la poursuite des opérations de fusion.

#### **ARTICLE 2 - DÉCLARATIONS GÉNÉRALES**

Mme Catherine GUIEN, agissant ès-qualité de Présidente, pour le compte de l'association absorbée, déclare expressément :

- que l'association absorbée n'a jamais été déclarée en état de faillite, liquidation, ou redressement amiable ou judiciaire,
- que l'association absorbée est à jour de tous impôts exigibles,
- que les livres de comptabilité, pièces, comptes, archives et dossiers de l'association absorbée seront remis à l'association absorbante,
- que l'association absorbée emploie 3 salariés en CDI au régime général,
- que les biens apportés, et notamment les titres, ne font l'objet d'aucune inscription, nantissement, empêchement, ou charge quelconque,
- qu'à la date de signature du traité, il n'existe aucun élément, charge, engagement ou litige, constaté ou anticipé, de nature à remettre en cause la situation de l'association absorbée telle qu'exposée,
- et que, d'une façon générale, il n'existe aucune restriction d'ordre légal, ou contractuel, à la libre disposition des biens présentement apportés.

Mme Françoise Maurières, en sa qualité de Présidente de l'Association absorbante, dûment habilitée à l'effet des présentes, déclare :

- que l'association absorbante Lastiko a pu prendre connaissance de tous les documents relatifs à la situation du Ring, ce qui lui a permis d'apprécier la consistance du patrimoine transmis;
- que l'association absorbante Lastiko a une parfaite connaissance et une parfaite maîtrise de la situation juridique, sociale, fiscale et économique du Ring ;
- que l'association absorbante Lastiko accepte de reprendre et d'assumer seule toute la responsabilité relative à la gestion passée du Ring;
- que l'association absorbante Lastiko renonce expressément à réclamer aux dirigeants du Ring, après la réalisation définitive de l'opération de fusion, toute indemnisation relative à l'apparition d'un passif supplémentaire et/ou d'une insuffisance d'actif, même liée à des événements antérieurs à l'opération;
- que l'association absorbante Lastiko s'engage ainsi à régler toutes les sommes dues au titre des activités du Ring qu'elle reprend.

# ARTICLE 3 - DÉSIGNATION DES ÉLÉMENTS D'ACTIF ET DE PASSIF ET MÉTHODE D'ÉVALUATION DU PATRIMOINE TRANSMIS

#### 3.1. Actifs de l'association absorbée au 31 décembre 2024

A la date du 31 décembre 2024, selon les comptes annuels, l'actif du Ring, association absorbée, s'élevait à 149 798 euros brut soit 114 744 Euros net et comprenait sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative : l'actif immobilisé corporel et incorporel à hauteur de 101 545 euros brut soit 66 591 euros net et un actif circulant de 48 152 euros net .(tableau de l'actif)

# **ASSOCIATION BILAN ACTIF**

12838 - LE RING

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTTE	Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024			01/01/2023 au
ACTIF	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	31/12/2023
ACTIF IMMOBILISE Immobilisations incorporelles Frais d'établissement Frais de recherche et développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets et droits similaires Autres Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes	7 400	6 667	733	1 733
Immobilisations corporelles				
Terrains Constructions Installations techn., matériel et outil. ind.	3 428	1 485	1 943	2 311
Autres	77 928	26 902	51 025	44 268
Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	6 335		6 335	9 758
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés Immobilisations financières Participations et créances rattachées Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	6 555		6 555	5 669
TOTAL (I)	101 645	35 054	66 591	63 739
ACTIF CIRCULANT Stocks et en-cours Créances	94		94	307
Créances clients, usagers et comptes ratt. Créances reçues par legs ou donations	3 442		3 442	4 520
Autres	38 750		38 750	29 750
Valeurs mobilières de placement	153		153	153
Instruments de trésorerie Disponibilités	5 715		5 715	3 393
Charges constatées d'avance				852
TOTAL (II)	48 152		48 152	38 974
Frais d'émission des emprunts (III) Primes de remboursement des emprunts (IV) Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	149 798	35 054	114 744	102 713

# 3.2. Passif de l'association absorbée au 31 décembre 2024

A la date du 31 décembre 2024, selon les comptes annuels, le passif du Ring, association absorbée, s'élevait à 114 744 Euros net et comprenait sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative: un total de fonds propres de -696 Euros et 115 440 de dettes (tableau du passif)

# **ASSOCIATION BILAN PASSIF**

12838 - LE RING

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF			Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité Autres				
Report à nouveau			-20 409	-20 45
Excédent ou déficit de l'exercice			-28 866	4
	Situation nette (sous	total)	-49 275	-20 40
Fonds propres consomptibles Subventions d'investissement			48 579	57 15
Provisions réglementées			40 37 9	37 13
	TOTAL	<b>(I)</b>	-696	36 74
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS				
Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds dédiés				
	TOTAL	(II)		
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	TOTAL	(777)		
	IOIAL	(III)		
DETTES Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédi	t		69 374	42 00
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			14 693	12 2
Dettes des legs ou donations Dettes fiscales et sociales			18 714	11 69
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			16 /14	11 69
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance		<b>7-1-1</b>	12 659	
	TOTAL	(IV)	115 440	65 97
Ecarts de conversion passif		(V)		
TOTAL GI	ENERAL (I+II+III+	IV+V)	114 744	102 71

# 3.3 Situation nette

Formule de calcul utilisée : actif immobilisé + actif circulant – dettes – provisions pour risques et charges.

Au 31 décembre 2024, la situation nette comptable de l'association absorbée était de -696 euros.

# 3.4 Désignation des biens et droits apportés

#### Technique Lumière

# § Projecteurs LED

- o 8 ARRI LSC avec volet
- o 8 ETC Lustr3 X8 Zoom 25-50
- $\circ$  10 CLAY PAKI Mini-B ParLED Aqua
- o 8 Robert Juliat Dalis 861
- o 10 Robert Julia Découpes 613 LED

# § Projecteurs Traditionnels

- o 20 Robert Juliat PC 306l
- $\circ~\mathbf{10}~\mathbf{PC}~\mathbf{HC}$

- $\circ$  30 PAR cp62 ; 10 lampes cp95 ; 6 lampes cp61
- o 10 ADB découpes

#### § Pupitre lumière

o Console Element1 ETC (eos)

#### § Gradateurs

o 2 gradateurs 12 circuits de 2KW

#### Technique son

#### § Console son

o SOUNDCRAFT SIGNATURE 16 / 4

- o CONSOLE YAMAHA MG 16 XU
- o MIDAS M32R

#### § Enceinte micro

- o 2 enceintes QSC K10.2 + 2 sub KS212C (diffusion)
- o 2 enceintes QSC K8.2
- o 2 enceintes QSC K12.2 + 2 sub KS118
- o 1 sm 58
- o 4 pieds de micro
- o 2 Micro Sennheiser Cravate HF complet

#### Technique plateau / Machinerie

- o 4 barres couplage
- o 5 pieds de levage
- o 11 pendrillon 3m x 5m
- o 5 pendrillons 4m x 1,5m
- o 12 cablages Multipaire
- o 1 échafaudage roulant
- o 1 échelle
- o 3 containers

- o 1 Servante outillage à main
- o Visseuse, meuleuse, perceuse, scie sauteuse...

#### Bar & commodité accueil et bureau

- o 1 tireuse à bière
- o 4 réfrigérateurs
- o 1 meuble bar+étagère assortie
- o Environs 10 chaises de bureau
- o 2 bureaux vétustes
- o 2 ordinateurs PC
- o 2 MacBook air
- o 1 imprimante
- o 2 terminaux SUMUP
- o 1 Système d'alarme Batiment AJAX

# **ARTICLE 4 - REPRISE DES CONTRATS**

L'association absorbante Lastiko continuera, aux lieux et place du Ring, les contrats conclus par l'association absorbée, sous réserve de l'accord de la partie cocontractante lorsqu'il s'impose.

L'association Le Ring déclare avoir réalisé les démarches nécessaires afin d'assurer la continuité de ces contrats.

Le Ring s'engage à informer, si nécessaire, et à obtenir, le cas échéant, de ses cocontractants, leur accord afin d'assurer la continuité des contrats requis afin d'assurer la continuité des activités.

Lastiko, association absorbante, déclare être parfaitement informée des modalités générales et particulières attachées à chacun des contrats et engagements hors bilan, dont la liste a été communiquée par le Ring.

Concernant les contrats de travail, les Parties conviennent que Lastiko reprend les contrats de travail des salariés du Ring conformément aux dispositions de l'article

En outre, les Parties s'engagent à faire le nécessaire pour établir les avenants liés aux agréments détenus par l'Association absorbée.

# ARTICLE 5 - DATE D'EFFET ET DATE DE RÉALISATION DE LA FUSION

- 5.1. Sur le plan juridique, l'opération aura un effet à compter de la date de réalisation définitive de la présente opération de fusion soit le jour de la réalisation de la dernière des conditions suspensives prévues à l'article 9 ci-dessous, et ce indépendamment de la date de signature du Traité ( la « DATE DE RÉALISATION »).
- 5.2. Sur les plans comptable et fiscal, l'opération aura un effet rétroactif au 31 décembre 2024 (la « DATE D'EFFET »).

#### ARTICLE 6 - PROPRIÉTÉ ET ENTRÉE EN JOUISSANCE

L'association Lastiko sera propriétaire et aura la jouissance de l'universalité du patrimoine du Ring à compter de la date de réalisation définitive de l'opération indiquée à l'article 5.1 ci-dessus.

A cette date, l'ensemble du passif ainsi que l'ensemble des frais et impôts de toute nature occasionnés ou rendus exigibles du fait de la présente opération de fusion seront transmis à Lastiko.

L'association Lastiko assumera l'intégralité des dettes et charges du Ring, y compris celles relatives à la période courant depuis la date de clôture du dernier exercice clos du Ring du fait de l'effet rétroactif comptable et fiscal susmentionné.

Lastiko assumera l'intégralité des dettes et charges du Ring qui auraient été omises dans sa comptabilité.

#### **ARTICLE 7 - CONTREPARTIES DE LA FUSION**

En contrepartie de l'opération de fusion, Lastiko garantit de se substituer aux obligations du Ring et à poursuivre les activités apportées.

Lastiko s'engage à affecter l'ensemble du patrimoine transmis à l'usage exclusif de la réalisation de son objet social tel qu'indiqué dans ses statuts annexés au présent Traité.

Les membres du Ring acquièrent automatiquement la qualité de membres de Lastiko à la DATE DE RÉALISATION de l'opération.

#### **ARTICLE 8 - CHARGES ET CONDITIONS**

- 8.1 L'association Le Ring reconnaît formellement que depuis la date de clôture de son dernier exercice clos, elle n'a accompli aucun acte de disposition, ni signé aucun accord, traité ou engagement quelconque sortant du cadre de la gestion courante, à l'exception de l'emprunt pour investissement de 26 000€ contracté auprès du Crédit Coopératif le 05/02/2025 dont Lastiko est informé et qui sera repris intégralement dans le cadre de la fusion.
- 8.2 L'association Lastiko continuera l'ensemble des contrats souscrits par Le Ring absorbée. Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à l'accord ou à l'agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, le Ring sollicitera, en temps utile, les accords ou décisions d'agrément nécessaires et en justifiera à Lastiko.
- 8.3 L'association Lastiko prendra l'ensemble des biens et droits transmis dans leur consistance et leur état lors de la réalisation de l'opération de fusion sans pouvoir exercer un quelconque recours, pour quelque cause que ce soit, contre les membres ou dirigeants du Ring, notamment pour usure ou mauvais état du matériel, des installations, des aménagements et des objets mobiliers, erreur dans la désignation et la contenance des biens, ou leur non-conformité, toute différence devant faire le profit ou la perte de Lastiko.

- 8.4 L'association Lastiko sera subrogée dans tous les droits et obligations du Ring. Elle exécutera, à compter de la date de réalisation définitive de la présente opération de fusion, et en lieu et place du Ring, toutes les charges et obligations de toute nature qui lui seront transmises dans le cadre du présent Traité.
- 8.5 L'association Lastiko sera débitrice de tous les créanciers du Ring, en lieu et place de ce dernier, sans que cette substitution entraîne novation à leur égard. L'association Lastiko supportera à compter de la date de réalisation de la présente opération de fusion, en particulier tous impôts, primes d'assurances, contributions, loyers, taxes, primes et cotisations, etc., ainsi que toutes les charges ordinaires ou extraordinaires, qui grèvent ou pourront grever les biens transmis ou sont inhérents à leur propriété ou leur exploitation. Elle exécutera tous contrats, marchés et abonnements.
- 8.6 L'opération emporte transfert de tout passif trouvant son origine antérieurement à la date d'effet de l'opération et, alors même que cela n'aurait pas été comptabilisé ou n'aurait pas existé à la date d'effet de l'opération.
- 8.7 Comme rappelé ci-dessus, l'association Lastiko reprendra à son compte, conformément aux dispositions impératives des articles L. 1224-1 et suivants du Code du travail, les salariés du Ring avec les mêmes éléments de contrat de travail, à savoir notamment la qualification, le coefficient, la rémunération et l'ancienneté.
- 8.8 Après réalisation de la transmission universelle de patrimoine, les représentants du Ring devront, à première demande et aux frais de Lastiko, fournir à cette dernière tous concours, signatures et justifications qui pourraient être nécessaires en vue de la régularisation du transfert des biens compris dans la transmission de patrimoine, et de l'accomplissement de toutes formalités.
- 8.9 L'association Lastiko sera substituée à l'association absorbée dans les litiges et dans les actions judiciaires, tant en demande qu'en défense, devant toutes juridictions dans la mesure où ils concernent l'activité du Ring ou les biens et droits transmis. La liste des litiges en cours ou potentiels est annexée au présent Traité.
- 8.10 Le Ring déclare n'être titulaire d'aucune marque ni brevet.
- 8.11 Le Ring déclare ne détenir aucune participation dans aucune entité.
- 8.12 Les Parties reconnaissent avoir été informées des règles légales organisant les conditions d'opposabilité aux créanciers du Ring de la transmission universelle de patrimoine organisée par le présent Traité (procédure de l'article L. 236-14 du Code de commerce sur renvoi de l'article 9 bis de la loi du 1er juillet 1901).

Les parties feront donc leur affaire personnelle de toutes significations utiles, déclarations ou formalités légales de publicité et dépôts relatifs à la présente opération de fusion.

#### **ARTICLE 9 - CONDITIONS SUSPENSIVES**

9.1 Sur le plan juridique, la réalisation définitive de l'opération de fusion est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- adoption du présent Traité par l'Assemblée générale extraordinaire du Ring le 30 juin 2025
- adoption du présent Traité par l'Assemblée générale extraordinaire de Lastiko le 30 juin 2025 ;
- 9.2 Les Présidentes des associations Lastiko et Ring peuvent décider d'aménager le calendrier et d'adapter ou de supprimer une ou plusieurs conditions suspensives non impératives afin de garantir la prise d'effet de la fusion. Elles peuvent en cas de besoin décaler sa prise d'effet et adapter le traité en conséquence dans le cadre de la délégation qui leur a été consentie.
- 9.3 La constatation du respect de ces conditions sera réalisée par la Présidente de l'Association absorbante au regard des documents l'établissant, sans autre formalité.

Cette constatation n'est pas une condition de la prise d'effet de l'opération dès lors que les conditions suspensives sont réalisées.

Sur les plans comptable et fiscal, l'opération de fusion-absorption prendra effet rétroactivement au 31 décembre 2024.

#### ARTICLE 10 - DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION LE RING

L'association Le Ring se trouvera dissoute de plein droit, par le seul fait de la réalisation définitive de l'opération de fusion, conformément à la loi.

L'ensemble du passif et de l'actif du Ring devant être entièrement transmis à Lastiko, cette dissolution, du fait de la fusion, ne sera suivie d'aucune opération de liquidation.

Madame Catherine GUIEN en sa qualité de Présidente du Ring, disposera, du fait de l'adoption du présent traité par son Assemblée Générale E

xtraordinaire des pouvoirs les plus étendus à l'effet de :

- poursuivre la réalisation définitive des opérations de fusion et, en conséquence, de réitérer, si besoin était, la transmission universelle de patrimoine réalisée au profit de Lastiko,
- établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui s'avéreraient nécessaires,
- accomplir tous actes et toutes formalités utiles pour faciliter la transmission du patrimoine du Ring
- et, enfin, de remplir toutes formalités et faire toutes déclarations.

#### **ARTICLE 11 - DÉCLARATIONS FISCALES**

Les deux associations, parties à la fusion, sont des associations françaises non imposables à l'impôt sur les sociétés de droit commun (CGI, art. 206-5 BIS), et non assujetties à la TVA par application de l'article 261-7-1° du code général des impôts.

En conséquence, la fusion n'entraîne aucune imposition à l'impôt sur les sociétés, tant sur les revenus de l'association absorbante, que sur les plus-values issues de la fusion.

D'une façon générale, l'association absorbante s'engage expressément à se substituer aux obligations de l'association absorbée pour assurer le paiement de toute taxe, cotisation ou impôt restant éventuellement dû par cette dernière au jour de sa dissolution.

#### **ARTICLE 12 - FRAIS ET DROITS**

Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux de leur réalisation seront supportés par l'association absorbante.

#### **ARTICLE 13 POUVOIRS**

Tous pouvoirs sont donnés aux soussigné.e.s, ès-qualités ou à toutes autres personnes qu'elles mandateront à l'effet d'établir tous actes complémentaires, réitératifs ou rectificatifs du présent Traité, et notamment de décider, d'un commun accord, de prolonger le délai de réalisation des conditions suspensives, de réparer toutes omissions et généralement faire le nécessaire.

# **ARTICLE 14 - ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, les Parties font élection de domicile en leur siège social respectif jusqu'à la date où Lastiko intègrera les locaux du Ring et y établira son nouveau siège social.

Fait à Le En six exemplaires originaux

Pour LASTIKO Représenté par sa Présidente, Françoise MAURIERES 9, rue Roquelaine 31000 Toulouse	Pour LE RING Représenté par sa Présidente, Catherine GUIEN 151, route de Blagnac 31200 Toulouse	

### **ANNEXES**

ANNEXE 1 Extrait de la publication au Journal officiel de la République française de la déclaration de Lastiko à la préfecture de Haute-Garonne et dernier récépissé de déclaration

ANNEXE 2 - Statuts de Lastiko

ANNEXE 3 - Comptes annuels et rapport d'activité de l'exercice 2024 de Lastiko

ANNEXE 4 - Situation comptable intermédiaire arrêtée au 30 juin 2025

ANNEXE 5 - Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration de Lastiko arrêtant le projet de fusion

ANNEXE 6 - Extrait de la publication au Journal officiel de la République française de la déclaration de l'association absorbée à la préfecture de Haute-Garonne et dernier récépissé de déclaration

ANNEXE 7 - Statuts en vigueur du Ring

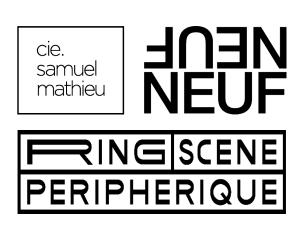
ANNEXE 8 - Comptes annuels et rapport d'activité de l'exercice du Ring

ANNEXE 9 - Situation comptable intermédiaire du Ring arrêtée au 30 juin 2025

ANNEXE 10 - Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration du Ring arrêtant le projet de fusion

ANNEXE 11 - Demandes à adresser à qui de droit pour les autorisations, agréments, etc du Ring pour tenir compte de la reprise des activités

ANNEXE 12 - Attestation de publication de l'avis relatif au projet de fusion



**ANNEXES** 



- **ANNEXE 1** Extrait de la publication au Journal officiel de la République française de la déclaration de Lastiko à la préfecture de Haute-Garonne et dernier récépissé de déclaration
- **ANNEXE 2** Statuts de Lastiko
- ANNEXE 3 Comptes annuels et rapport d'activité de l'exercice 2024 de Lastiko
- **ANNEXE 4** Situation comptable intermédiaire arrêtée au 30 juin 2025
- **ANNEXE 5** Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration de Lastiko arrêtant le projet de fusion
- **ANNEXE 6** Extrait de la publication au Journal officiel de la République française de la déclaration de l'association absorbée à la préfecture de Haute-Garonne et dernier récépissé de déclaration
- **ANNEXE 7** Statuts en vigueur du Ring
- ANNEXE 8 Comptes annuels et rapport d'activité de l'exercice du Ring
- ANNEXE 9 Situation comptable intermédiaire du Ring arrêtée au 30 juin 2025
- **ANNEXE 10** Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration du Ring arrêtant le projet de fusion
- **ANNEXE 11** Demandes à adresser à qui de droit pour les autorisations, agréments, etc du Ring pour tenir compte de la reprise des activités
- **ANNEXE 12** Attestation de publication de l'avis relatif au projet de fusion



**ANNEXE 1** - Extrait de la publication au Journal officiel de la République française de la déclaration de Lastiko à la préfecture de Haute-Garonne et dernier récépissé de déclaration

tion et développement du club de rugby des Spacer's de Toulouse XIII. Siège social: 107, avenue Frédéric-Estebe. 31200 Toulouse. Date de la déclaration: 10 septembre 2001.

- 474 Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. PLAI-SANCE SAVE AU TAUCH AMICALE CYCLISME. Objet : cyclisme de compétition sur route, V.T.T. et cyclocross. Sege sectal : mairie, 31830 Plaisance-du-Touch. Date de la déclaration : 10 septembre 2001.
- 475 Déclaration à la préfecture de la Hai le-Garonne, MAISON DES ETUDIANTS EN SCIENCES SOCIALES, Objet : promouvoir l'initiative étudiante et la vie associative sur le campus de l'université des sciences sociales de Toulouse ; représenter les intérêts des étudiants ; développer la communication entre les associations de l'université. Sège social : université des sciences sociales de Toulouse (U.T. 1), 31042 Toulouse (I'des 9, Date de la déclaration : 10 septembre 2001.
- 476 Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. ENSEMBLE DE CREATEURS-REALISATEURS-ARTISTES NOUVEAUX (E.C.R.A.N.). Objet : promotion des cultures minoritaires face à la mondialisation : sauvegarde de l'environnement, de l'art par des moyens multimédias (cislémens, dixumentaires, tilms). Siège social : 16, rue l'outier, 31103 Toulouse Méd.: ma.billot@free.fr. Date de la déclaration : 11 septembre 2001.
- 477 Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. EVA-SIONS SPORTIVES. (Oper: au sein d'un club de loisire, promouveir des activités à caractère sportif, culturel et sexial. Sépesocial: 25, rue de la République, 31,000 Toulouse. Date de la déclaration: 11 septembre 2001.
- 478 Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne, LES ALL WINES, Obj. 1: pratique du rugby et autres manifestations sportives dans un l'esprit du sport loisir. Siège social : La Cave spirituelle, 21, place Arnaud-Bernard, 31000 Toukouse, Md.: cave spirituelle@wanadoo.fr. Date de la déclaration: 11 septembre 2001.
- 479 Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. ELÉ-GUA. Objet: promouvoir la culture cubaine, par une valorisation de l'ensemble de sea aspects culturels et artistiques, principalement au travers d'activités artistiques, culturelles et sociales; d'actions d'enseignement et de formation; de voyages, d'échanges culturels, artistiques, linguistiques et professionnels, etc. Siège social: 22, rue Sainte-Ursule, 31000 Toulouse. Date de la déclaration: 11 septembre 2001.
- 480 Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. LE SYNDYKATE. Objet: promotion, développement, soutien et représentation du groupe de musique. Siège social: chez Mme Cobolet (Céline), appartement nº 73, 51, route de Blagnac, 31200 Toulouse. Date de la déclaration: 11 septembre 2001.
- 481 Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. LA COMPAGNIE DES UNS, DES SL., Objet : participer à la diffusion de l'expression théâtrale et artistique. Siège social : 7, rue Bel-Solelh, 31700 Cornebarrieu. Date de la déclaration : 13 septembre 2001.
- 482 Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. POÉSIE PHARE MIDI-PYRÉNÉES. Objet: promouvoir et diffuser la poésie, principalement dans la région Midi-Pyrénées. Sièce social: 3, avenue Jacques-Bret, 31570 Sainte-Foy-d'Aigrefeuille. Md.: ppmp@minitel.net. Date de la déclaration: 13 septembre 2001.
- 483 Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. BAYARD MATABIAU ASSOCIATION. Objet : défense de la beauté et de la sécurité du quartier Bayard-Matabiau. Siège social : Le Colombier, 14, rue Bayard, 31000 Toulouse. Date de la déclaration : 13 septembre 2001.
- 484 Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. LASTIKO. Objet : création et diffusion de spectacles vivants ; promotion de ces spectacles par toute action pouvant contribuer

- à la reconnaissance publique de cette activité de création et de diffusion; mise en œuvre d'action de scuvibilisation des différents publics au spectacle vivant, et plus spécialement, entre autres, aux formes de la danse contemporaines. Sièce social: 25, boulevard de Strasbourg, 31000 Toulouse. Date de la déclaration: 13 septembre 2001.
- 485 Déclaration à la préfecture de le Haute-Caronne. LES CIGALES. Objet : créer et promouvoir des spectacles musicaux (variétés, charisons françaises), assurer des représentations et collaborer avec toutes associations à but artistique. Siège social : chez Mme Mifsud (Véronique), 57, chemin du Calquet, 31100 Toulouse. Date de la déclaration : 13 septembre 2001.
- 486 Déclaration à la préfecture de la Haute-Caronne, CLUB DES 99, Objet : création d'une académie culinaire et échange d'informations entre membres sur qualité et service des établissements retenus. Siège social : 9, impasse de l'Ancien-Château, 31670 Labège, Ald. : clubdes@@wanadou.fr. Date de la déclaration : 13 septembre 2001.
- 487 Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. L'OLYMPIC DISCUS. Objet : pratiquer une activité sport et loisir de type fomball. Sège social : chez M. Dacosta (Jean-François), 55, chemin Nicol, bâtiment D, 31200 Toulouse. Date de la déclaration : 13 septembre 2001.
- 488 Déclaration à la préfecture de la Haute-Caronne, INITIA-TION RÉÉDUCATION PAR LE PONEY (LR.PO.), Objet : pratique de l'équitation pour les enfants du territoire ; accueil des enlants déficients afin de les rééduquer par le contact avec le cheval, - équithérapie » ; formation. Sege social : limidit Le Parc, chemin Cantegne, 31300 Larra, Mél. : emailposit lub internet.le. Date de la déclaration : 13 septembre 2001.
- 489 Déclaration à la préfecture de la Haute-Gammne, ASSO-CIATION DE RECHERCHE DES TECHNIQUES DE COU-TELLERIES ARTISANALES, Objet: promouvoir et enveigner les différentes techniques de fabrication de coutelleries artisanales. Sège social: 19, chemin de la Nasque, 31770 Colomiers. Date de la déclaration: 13 septembre 2001.
- 490 Déclaration à la perfecture de la Haute-Garonne. TÉLÉ-PERFORMANCE SPORTS (T.P. SPORTS). Objet : développer les activités sportives au sein de Téléperformance Midi-l'ynènées, Séège social : Buropare 1, 9084, avenue de la Décnaverte, B.P. 50, 31675 Labège Cedex. Date de la déclaration : 13 septembre 2001.
- 49! Déclaration à la préfecture de la Haute-Caronne. QUAR-TIER REMUSAT. Objet: animations et promotions du quartier par des actions culturelles, artistiques, publicitaires et commerciales; être un interlocuteur auprès des institutions pour tout projet concernant ce quartier notamment l'urbanisme et la circulation; gestion de tout don public ou privé pour l'esser de ce quartier. Siège social: chez M. Alonso (Didier), 3, rue de Rémusat, 31000 Toulouse. Date de la déclaration: 13 septembre 2001.
- 492 Déclaration à la préfecture de la Haute-Caronne, LAIS-SEZ L'EAU FAIRE. Objet: favoriser l'adaptation au milieu aquatique en proposant un travail corporet adapté aux difficultés et aux besoins des personnes dans leur rapport à l'eau. Siège social: centre culturel des Minimes, 6, rue du Caillou-Gris, 31200 Toulouse. Date de la déclaration: 13 septembre 2001.
- 493 Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. AVE-NIR TAEKWONDO. Objet: promouvoir l'activité sportive des taekwondo auprès d'un public adultes et enfants. Siège social: 12, chemin de l'Oustalet, 31140 Aucamville. Date de la déclaration: 13 septembre 2001.
- 494 Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Gaudens. PUY-MAURIN, CULTURE ET TRADITIONS. Objet: création et organisation de journées et soirées à thèmes; mantien du patrimoine et développement d'activités culturelles. Siège social: mairie Village, 31230 Puymaurin. Date de la déclaration: 14 septembre 2001.



### **SOUS-PREFECTURE DE MURET**

Pôle réglementation et sécurité Associations Loi 1901 10 Allée Niel 31605 MURET CEDEX Tél: 05.34.45.34.45

Le numéro W313016983 est à rappeler dans toute correspondance

Récépissé de Déclaration de MODIFICATION

de l'association n° W313016983

Ancienne référence de l'association : 32140

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

# Le Sous-Préfet de Muret,

donne récépissé à **Madame la Présidente** d'une déclaration en date du : **02 mai 2022** 

faisant connaître le(s) changement(s) suivant(s) :

**DIRIGEANTS** 

dans l'association dont le titre est :

**LASTIKO** 

dont le siège social est situé : 9 rue Roquelaine

31000 Toulouse

Décision(s) prise(s) le(s) :

11 mars 2022

Pièces fournies :

liste des dirigeants Procès-verbal

Muret, le 03 mai 2022





**ANNEXE 2** - Statuts de Lastiko

# Article 1er

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre « *Lastiko* »

# Article 2

L'association a pour but :

- la création et la diffusion de spectacles vivants ;
- la promotion de ces spectacles par toute action pouvant contribuer à la reconnaissance publique de cette activité de création et de diffusion;
- la mise en œuvre d'actions de sensibilisation des différents publics au spectacle vivant, et plus spécialement aux formes de la danse contemporaine.

Ses moyens d'action peuvent être multiples et appeler toute initiative pouvant aider à la réalisation de l'objet de l'association.

# Article 3

Siège social

Le siège social est fixé à Toulouse.

Il pourra être transféré par simple décision du bureau; la ratification par l'Assemblée Générale sera nécessaire.

# Article 4

La durée de l'association est illimitée.

# Article 5

Composition

L'association se compose de membres adhérents et de membres d'honneur.

a) Les membres fondateurs

Sont appelés membres fondateurs, à l'exclusion de toutes autres personnes, les membres qui ont participé à l'Assemblée Générale Constitutive de l'association et ont approuvé les présents statuts. Ils sont membres de droit de l'association et sont à ce titre dispensés de cotisation.

b) Les membres adhérents

Sont appelés membres adhérents, les membres de l'association qui, pour participer aux activités, paient une cotisation annuelle.

c) Les membres d'honneur

Ce titre est décerné par le Bureau aux personnes qui rendent ou qui ont rendu des services importants à l'association. Ils sont dispensés du paiement de la cotisation mais conservent le droit de participer avec voix délibérative aux Assemblées Générales.

# Article 6

Cotisation

La cotisation due par chaque membre adhérent est fixée par l'Assemblée Générale.

A Jan we

# Article 7

### Conditions d'adhésion

L'admission des membres est prononcée par le Bureau, lequel, en cas de refus, n'a pas à faire connaître le motif de sa décision. Toute demande d'adhésion devra être formulée par écrit par le demandeur.

Chaque membre prend l'engagement de respecter les présents statuts qui lui sont communiqués à son entrée dans l'association.

# Article 8

Perte de la qualité de Membre

La qualité se perd :

- 1) par décès ;
- 2) par démission adressée par écrit au Président de l'association ;
- 3) par exclusion prononcée par le Bureau pour infraction aux présents statuts ou motif grave portant préjudice moral ou matériel à l'association;
- 4) par radiation prononcée par le Bureau pour non paiement de la cotisation.

Avant la prise de la décision éventuelle d'exclusion ou de radiation, le membre concerné est invité, au préalable, à fournir des explications écrites au Bureau.

# Article 9

# Responsabilité des Membres

Aucun membre de l'association n'est personnellement responsable des engagements contractés par elle. Seul le patrimoine de l'association répond de ses engagements.

# Article 10

#### Bureau

L'association est administrée par un Bureau dont les membres sont élus pour trois ans.

L'Assemblée Générale choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un Bureau composé de :

- 1) un Président,
- 2) un Secrétaire,
- 3) un Trésorier.

L'Assemblée Générale peut décider d'étendre le nombre de membres du Bureau et désigner si nécessaire, dans les mêmes conditions, un Vice-Président, un Secrétaire Adjoint et un Trésorier Adjoint.

Les membres dirigeants sont bénévoles et ne perçoivent donc aucune rémunération ou indemnité.

Aucune distribution de bénéfice directe ou indirecte ne peut leur être consentie.

Les membres sortants sont rééligibles.

#### Article 11

Rôle des Membres du Bureau

a) Le Président

Il dirige et assure, assisté par le Vice-Président, du fonctionnement de l'association qu'il représente en justice et dans tous les actes de la vie civile.

A JP

### b) Le Secrétaire

Il est chargé de tout ce qui concerne la correspondance, notamment l'envoi des diverses convocations. Il rédige les procès-verbaux des séances tant des Assemblées Générales que des Assemblées Générales Extraordinaires et en assure la transcription sur les registres prévus à cet effet. C'est lui aussi qui tient le registre spécial prévu par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Il est assisté, pour l'ensemble de ses fonctions, par le Secrétaire Adjoint.

c) Le Trésorier

Il tient les comptes de l'association. Il est aidé par tous les comptables reconnus nécessaires. Il effectue tous paiements et perçoit toutes recettes sous la surveillance du Président.

Il tient la comptabilité régulière, au jour le jour, de toutes opérations, tant en recettes qu'en dépenses, et rend compte à l'Assemblée Générale annuelle qui statue sur la gestion.

II est assisté, pour l'ensemble de ses fonctions, par le Trésorier Adjoint.

Le Bureau se réserve le droit d'embaucher pour une durée déterminée un comptable ou un administrateur et de définir leurs fonctions et leurs pouvoirs. Dans ce cas, le Trésorier supervise leur action et assure le contrôle et le suivi des opérations financières et comptables.

#### Article 12

Dispositions communes pour la tenue des Assemblées Générales

Les Assemblées Générales comprennent tous les membres de l'association, âgés de seize ans au moins le jour de l'élection, et à jour de leur cotisation.

Les Assemblées Générales se réunissent sur convocation du Président de l'association ou sur la demande du quart au moins de ses membres. Dans ce dernier cas, les convocations doivent être envoyées dans les trois jours qui suivent le dépôt de la demande.

Les convocations pour les Assemblées Générales sont adressées à tous les membres quinze jours au moins avant la date fixée pour l'Assemblée. Elles doivent mentionner l'ordre du jour défini par le Bureau selon les modalités prévues à l'article 13.

Seules sont valables les résolutions prises par l'Assemblée Générale sur les points inscrits à l'ordre du jour.

La présidence de l'Assemblée Générale appartient au Président ou, en son absence, au Vice-Président. Le Bureau de l'Assemblée est celui de l'association.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre et signés par le Président et le Secrétaire. Il est également tenu une feuille de présence signée par chaque membre présent et certifiée conforme par le Bureau de l'Assemblée.

Les membres de l'association peuvent, en cas d'absence, donner procuration écrite, pouvoir de délibération en leur nom à un autre membre de l'association. Tout membre de l'association ne peut être porteur de plus de deux pouvoirs confiés par procuration.

#### Article 13

Nature et pouvoir des Assemblées

Les Assemblées Générales régulièrement constituées représentent l'universalité des membres de l'association.

Dans la limite des pouvoirs qui leurs sont conférés par les présents statuts, les Assemblées obligent par leurs décisions, tous les membres de l'association, y compris les absents.

#### Article 14

Assemblée Générale Ordinaire

Au moins une fois par an, les adhérents sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire dans les conditions prévues à l'article 16.

L'Assemblée entend les rapports sur la gestion du Bureau, notamment sur la situation morale et financière de l'association.

L'Assemblée après avoir délibéré et statué sur les différents rapports, approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant et délibère sur toutes les autres questions figurant à l'ordre du jour.

ordre du jour

L'Assemblée fixe le montant de la cotisation annuelle à verser par les membres de l'association. Les décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des membres présents. Tous les votes s'effectuent à main levée.

#### Article 15

Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée par le Président dans les conditions prévues à l'article 14.

Pour la validité de ces décisions, l'Assemblée Générale Extraordinaire doit comprendre au moins la moitié plus un des membres ayant droit de vote. Si cette proportion n'est pas atteinte, une Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée à nouveau, mais à quinze jours d'intervalle au moins. Elle peut alors délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

L'Assemblée Générale Extraordinaire statue sur les questions qui sont de sa seule compétence, à savoir :

- 1) modifications statutaires;
- 2) dissolution anticipée ;
- 3) tout motif extraordinaire dont l'examen par l'Assemblée Générale doit être effectué dans les meilleurs délais.

Les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à la majorité des membres présents sauf pour le cas de dissolution anticipée. Dans ce dernier cas, le vote s'effectue selon les modalités prévues à l'article 18. Tous les votes s'effectuent à main levée.

#### Article 16

Ressources

Les ressources de l'association se composent :

- 1) du produit des cotisations versées par les membres ;
- 2) des subventions éventuelles de l'Union Européenne, de l'Etat, des régions, des départements, des communes, des établissements publics et privés ;
- 3) du produit des activités de l'association, des intérêts et redevances des biens et valeurs qu'elle pourrait posséder ainsi que les rétributions pour services rendus.
- 4) de toutes autres ressources ou subventions qui ne seraient pas contraires aux lois en vigueur.
- 5) des dons
- 6) des bénéfices éventuels qui sont intégralement affectés aux œuvres de l'association.

#### Article 17

Comptabilité

Il est tenu, au jour le jour, une comptabilité en recettes et en dépenses pour l'enregistrement de toutes les opérations financières.

Cette comptabilité est tenue conformément au plan comptable des entreprises de spectacles et des établissements exerçant des activités d'action culturelle, selon la norme définie par le ministère compétent.

#### Article 18

Dissolution

La dissolution est prononcée à la demande du Bureau par une Assemblée Générale Extraordinaire convoquée spécialement à cet effet.

Les conditions de convocation et les modalités de tenue d'une telle Assemblée sont celles prévues aux articles 12 et 15. Pour être valable, la décision de dissolution requiert l'accord des deux tiers des membres présents. Le vote a lieu à main levée sauf si le quart au moins des membres présents exige le vote secret.

Article 19

Dévolution des biens

Am

En cas de dissolution, l'Assemblée Générale Extraordinaire désigne un ou plusieurs liquidateurs qui sont chargés de la liquidation des biens de l'association et dont elle détermine les pouvoirs.

En aucun cas, les membres de l'association ne pourront se voir attribuer, en dehors de la reprise de leurs apports, une part quelconque des biens de l'association.

L'actif net subsistant sera attribué obligatoirement à une ou plusieurs autres associations poursuivant des buts similaires et qui seront nommément désignées par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

#### Article 20

Règlement intérieur

Un règlement intérieur peut être établi par le Bureau qui le fait approuver par l'Assemblée Générale. Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait au fonctionnement pratique des activités de l'association.

#### Article 21

Formalités administratives

Le Président du Bureau doit accomplir toutes les formalités de déclaration et de publication prévues par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et par le décret du 16 août 1901 tant au moment de la création de l'association qu'au cours de son existence ultérieure.

Fait à Toulouse, le 13 octobre 2011

Françoise MAURIERES Présidente

Jean-Damien RICAUT Secrétaire

Angélique DASCALOPOULOS Vice-Présidente Véronique FARENC Trésorière



**ANNEXE 3** - Comptes annuels et rapport d'activité de l'exercice 2024 de Lastiko



# **LASTIKO**

9 Rue Roquelaine 31000 TOULOUSE

COMPTES ANNUELS AU 31 décembre 2024 Exercice du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024

Balma 05 61 24 10 30 Plaisance du Touch 05 62 12 80 90 **Toulouse Augustins** 05 62 30 39 60 **Toulouse Jacobins** 05 62 30 24 24 Toulouse Route d'Espagne 05 62 14 04 77 Muret 05 61 51 18 96 L'Union 05 62 79 92 20 Castres 05 63 61 84 42 Seysses 05 62 87 35 45 Ramonville 05 62 19 28 40 **Toulouse Basso Cambo** 05 34 60 23 33 Mazamet 05 63 61 84 42



# **SOMMAIRE**

# 10092 - LASTIKO

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Attestations et rapports	3
COMPTES ANNUELS	4
Bilan Actif	5
Bilan Passif	6
Compte de Résultat	7
ANNEXE COMPTABLE	9
Annexe Association	10
Bilan Actif détaillé	25
Bilan Passif détaillé	26
Compte de Résultat détaillé	27
ETATS DE GESTION	30
Solde Intermédiaire de Gestion	31

# Rapport

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels qui a été exécutée pour le compte de l'association :

#### LASTIKO

Pour l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des Experts Comptables à l'exception de :

# **NEANT**

Les comptes annuels ci-joints, paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, se caractérisent par les données suivantes :

- Total ressources	311 812,07 €
- Résultat net comptable	-13 349,49 €
- Total du bilan	69 205 36 €

Fait à TOULOUSE Le 02/03/2025

Expert comptable



# **BILAN ACTIF**

10092 - LASTIKO

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

AOTLE	Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024			01/01/2023 au	
ACTIF	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	31/12/2023	
ACTIF IMMOBILISE Immobilisations incorporelles Frais d'établissement					
Frais de tablissement Frais de recherche et développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets et droits similaires Autres Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains Constructions Installations techn., matériel et outil. ind.					
Autres Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	56 621	36 124	20 498	25 645	
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés					
Immobilisations financières  Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres					
TOTAL (I)	56 621	36 124	20 498	25 645	
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours Créances					
Créances clients, usagers et comptes ratt Créances reçues par legs ou donations	. 3 747		3 747	2 462	
Autres  Valeurs mobilières de placement  Instruments de trésorerie	28 552		28 552	24 069	
Disponibilités	16 242		16 242	47 284	
Charges constatées d'avance	167		167	775	
TOTAL (II)	48 708		48 708	74 591	
Frais d'émission des emprunts (III) Primes de remboursement des emprunts (IV) Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	105 329	36 124	69 205	100 236	

# **BILAN PASSIF**

10092 - LASTIKO

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
FONDS PROPRES  Fonds propres sans droit de reprise     Fonds propres statutaires     Fonds propres complémentaires  Fonds propres avec droit de reprise     Fonds propres statutaires     Fonds propres complémentaires  Ecarts de réévaluation  Réserves     Réserves statutaires ou contractuelles     Réserves pour projet de l'entité     Autres	1 000	1 000
Report à nouveau  Excédent ou déficit de l'exercice  Situation nette (sous total)	4 756 -13 349 <i>-7 594</i>	4 294 462 <i>5 756</i>
Fonds propres consomptibles Subventions d'investissement Provisions réglementées	16 186	18 613
TOTAL (I)	8 592	24 369
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds dédiés	6 224	11 000
TOTAL (II)	6 224	11 000
PROVISIONS Provisions pour risques Provisions pour charges	17 536	32 536
TOTAL (III)	17 536	32 536
DETTES Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs) Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes des legs ou donations	18 943	13 285
Dettes fiscales et sociales  Dettes sur immobilisations et comptes rattachés  Autres dettes	17 900 10	15 860
Instruments de trésorerie Produits constatés d'avance		3 186
TOTAL (IV)	36 853	32 331
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	69 205	100 236

# COMPTE DE RÉSULTAT

10092 - LASTIKO

	Du 01/01/24	Du 01/01/23	Variation N	/ N-1
	au 31/12/24	au 31/12/23	en valeur	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION Cotisations Ventes de biens et services Ventes de biens				
Dont ventes de dons en nature  Ventes de prestations de service  Dont parrainages	58 308,36	78 227,27	-19 918,91	-25,46
Produits de tiers financeurs Concours publics et subventions d'exploitation Versements des fondateurs ou cons. dotation consomptible Ressources liées à la générosité du public Dons manuels	210 046,90 8 000,00	228 874,31	-18 827,41 8 000,00	-8,23
Mécénats Legs, donations et assurances-vie	3 000,00	5 000,00	-2 000,00	-40,00
Contributions financières Reprises sur amorts, dépr., prov. et transf. charges Utilisations des fonds dédiés Autres produits	6 451,03 15 000,00 11 000,00 5,78	5 682,96 4 000,00 9 782,00 6,30	768,07 11 000,00 1 218,00 -0,52	13,52 275,00 12,45 -8,25
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	311 812,07	331 572,84	-19 760,77	-5,96
CHARGES D'EXPLOITATION  Achats de marchandises  Variation de stock  Autres achats et charges externes  Aides financières	134 879,29	112 878,41	22 000,88	19,49
Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales Dotations aux amortissements et aux dépréciations Dotations aux provisions Reports en fonds dédiés	1 994,85 130 538,49 48 110,84 5 147,38	2 040,49 137 702,97 52 695,49 6 275,69	-45,64 -7 164,48 -4 584,65 -1 128,31 -4 776,00	-2,24 -5,20 -8,70 -17,98
Autres charges	1 979,59	9 725,25	-7 745,66	-79,64
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	328 874,44	332 318,30	-3 443,86	-1,04
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-17 062,37	-745,46	-16 316,91	
PRODUITS FINANCIERS  De participation D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de VMP	1 285,87	977,87	308,00	31,50
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 285,87	977,87	308,00	31,50
CHARGES FINANCIÈRES Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov. Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de VMP	0,36	133,52 3,47	-133,52 -3,11	-100,00 -89,63
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	0,36	136,99	-136,63	-99,74
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	1 285,51	840,88	444,63	52,88
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-15 776,86	95,42	-15 872,28	
ISACOMPTA CONNECT - Fiscal - 18/03/2025	— <i>B</i> _# ———			7/31

# COMPTE DE RÉSULTAT

10092 - LASTIKO

	Du 01/01/24	Du 01/01/23	Variation N	/ N-1
	au 31/12/24	au 31/12/23	en valeur	en %
PRODUITS EXCEPTIONNELS Sur opérations de gestion		112,85	-112,85	-100,00
Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	2 427,37	2 427,37		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	2 427,37	2 540,22	-112,85	-4,44
CHARGES EXCEPTIONNELLES Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.		2 173,92	-2 173,92	-100,00
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		2 173,92	-2 173,92	-100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	2 427,37	366,30	2 061,07	562,67
Participation des salariés aux résultats (VII) Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	315 525,31	335 090,93	-19 565,62	-5,84
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	328 874,80	334 629,21	-5 754,41	-1,72
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-13 349,49	461,72	-13 811,21	



# SOMMAIRE DE L'ANNEXE

		Information	
Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Produite	Non significative	Non applicable
PRÉSENTATION			
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	Ο		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	Ο		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Ο		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	Ο		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			NA
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	Ο		
CRÉDIT BAIL			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION			
Variations de la réserve spéciale de réévaluation Variations de la provision spéciale de réévaluation			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0		
EFFETS DE COMMERCE			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	0		
COMPOSITION DES FONDS PROPRES			
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES Var. des fonds propres avec la part liée à la générosité du public	Ο		
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS	Ο		
TABLEAU DES AVANTAGES ET RESSOURCES ÉTRANGERS LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS			
COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)			
TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES CR ET CROD			
COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	Ο		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	0		
LES ENGAGEMENTS			NA
DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES			NA
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES			
LES EFFECTIFS			NA
RESSOURCES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LES CAPITAUX PROPRES			
ANNEXE COVID-19			
DETTES LIÉES À LA COVID-19			
COMMENTAIRE	0		

### ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

#### Du 01/01/2024 au 31/12/2024

#### FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 69 205,36 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -13 349,49 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Le budget de l'année 2024 est marqué par un résultat déficitaire de -13 349€.

Cette situation s'explique notamment par une baisse des produits et subventions d'exploitation par rapport à 2023, alors que les charges d'exploitation sont restées quasiment équivalentes.

Ceci est dû notamment par la décision de maintenir une programmation forte pour le NEUFNEUF Festival en 2024 afin de gagner en visibilité, d'où les charges élevées d'achats de spectacle et transports/défraiements liés à ces spectacles.

L'année 2025 sera consacrée au rééquilibrage de la situation afin de redresser les comptes, notamment en effectuant un travail de négociation auprès des tutelles pour obtenir une hausse des subvention, en réorganisant le modèle économique, et en maîtrisant plus les charges de fonctionnement.

#### RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### L'objet de l'entité:

- Création et diffusion de spectacles vivants
- Promotion de ces spectacles par toute action pouvant contribuer à la reconnaissance publique de cette activité de création et de diffusion
- Mise en œuvre d'actions de sensibilisation des différents publics au spectacle vivant, et plus spécifiquement aux formes de la danse contemporaine

Les moyens d'action peuvent être multiples et appeler toute initiative pouvant aider à la réalisation de l'objet de l'association.

Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées:

- Nature des activités décrites dans l'objet
- Périmètre: local, régional, national et international

### ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

### Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Les moyens humains mis en œuvre :

- Moyens humains :

> Le Bureau de l'association de la compagnie :

Présidente: Françoise MAURIERES

Trésorière : Marie ALVERDE

Secrétaire : Angélique DASCALOPOULOS

- > Equipe administrative, artistique et technique : 28 personnes (15 hommes et 13 femmes) sont salariés de l'association LASTIKO, dont :
- 1 Directeur de production en CDI à temps partiel (Samuel Mathieu)
- 1 Administratrice en CDI temps plein (Anne Laval)
- 1 Attachée à l'administration en CDI depuis octobre 2024(Sophie Castaing)
- 1 Apprentie chargée de la communication en contrat d'apprentissage (Louise Lys)
- 25 personnes intermittentes du spectacle
  - Moyens financiers :

**DRAC** Occitanie

Subvention au titre de l'aide à la compagnie chorégraphique conventionnée (en 2024 1ème année du 4ème conventionnement 2024-2026)

Subvention spécifique La Plateforme au titre de l'aide à la résidence chorégraphique

Subvention spécifique Aide au Festival

Subvention spécifique Résidence de territoire

Région Occitanie:

Subvention au titre de l'aide à la création

Subvention au titre de l'aide au Festival

Conseil Départemental de la Haute-Garonne :

Subvention au titre de l'aide à la création

Subvention spécifique La Plateforme au titre de l'aide au projet de territoire

Mairie de Toulouse

Subvention au titre du fonctionnement

Subvention au titre de l'aide à la création

Autres partenaires majeurs :

- Subvention dans le cadre de la Plateforme par les villes de Martres-Tolosane et Rieux-Volvestre
- Subvention dans le cadre de Danse à l'école par le Rectorat de Toulouse

## ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

### Du 01/01/2024 au 31/12/2024

### l'EFFEA.

- Moyens matériels

Lastiko loue un bureau de 110m² à Toulouse. Elle dispose d'un plancher mobile

Les comptes annuels au 31/12/2024 ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

#### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

### **CRÉANCES**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

# ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

0.4	DDE 4	IN MADRILICATION IS		V. brute des	Augme	ntations
CA	DRE A	IMMOBILISATIONS		immob. début d' exercice	suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR	Frais d'établissement et de développement TOTAL					
INCC		ostes d'immobilisations incorporelles	TOTAL			
Terrains    Sur sol propre			1 020 55 601			
			TOTAL	56 621		
FINANCIERES	Autres p	tions évaluées par mise en équivalence articipations tres immobilisés autres immobilisations financières				
			TOTAL			
			TOTAL GENERAL	56 621		
CADRE B IMMOBILISATIONS		Dimin	utions	Valeur brute des	Réévaluation légale/Valeur	
0, 1	DILL D	IIIIIII BIEI BINITEILE	par virt poste	par cessions	immob. fin ex.	d'origine
INCORPOR.		tablissement & dévelop. TOTAL ostes d'immob. incorporelles TOTAL				
CORPORELLES	Autres ir corporel	Inst. gal. agen. amé. cons hniques, matériel & outillage indust. Inst. gal. agen. amé. divers nmos Matériel de transport			1 020 55 601	
	Availces				56 621	
	Availces	TOTAL				
FINANCIERE:	Particip. Autres p	TOTAL évaluées par mise en équivalence articipations tres immobilisés autres immob. financières				
FINANCIERE!	Particip. Autres p	évaluées par mise en équivalence articipations tres immobilisés				

# ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

CADRE A	S	ITUATIONS ET MOUV	'EMENTS DE L'EXER	CICE DES AMORTI:	SSEMENTS TECHNI	QUES
	OBILISATIONS ORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établisse Fonds commerc Autres immobili	cial					
Addres in in obii	isations incorpor	TOTAL				
Terrains		TOTAL				
Constructions	Sur sol prop Sur sol d'au Inst. généra					
Inst. techniques						
Autres immobs corporelles	Inst. générales Matériel de tra Mat. bureau et	s agencem. amén.	1 020 29 956	5 147		1 020 35 104
		TOTAL	30 976	5 147		36 124
		TOTAL GENERAL	30 976	5 147		36 124
CADRE B	VEN	NTILATION DES MOU		NT LA PROVISION ATOIRES	POUR AMORTISSEN	MENTS
IMMODILIS	CATIONS	DOTAT	ONS	RI	EPRISES	Mouv. net des
IMMOBILIS AMORTIS		Différentiel Mode dé de durée	gressif Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de Mode durée	e dégressif Amort, fisc exceptionr	l'avarcica
Frais d'établisse Fonds commerc Autres immobs	cial					
	TOTAL					
Terrains						
Sur sol pro Sur sol aut Inst. agence	rui					
Inst. techn. ma						
g Inst. gales,	, ag. am div					
Matériel tra	ansport					
=	u mobilier inf.					
<	s réc. divers					
	TOTAL					
Frais d'acquisiti participations	on de titres de					
TOTA	L GÉNÉRAL					
Total général	l non ventilé					
CADRE C	affectant le	nts de l'exercice s charges réparties sieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission	•					
Primes de remb	oursement des	obligations				

# PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

### Du 01/01/2024 au 31/12/2024

#### PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des écitures ont été comptailisé en 2020 et 2021 concernant des subventions à reverser. Pour uniformiser les comptes, elles ont toutes étaient mises en provisions pour risques et charges en 2023.

Les provisions pour risques étaient de 6 029€ au bilan 2022 (provison datant de 2021).

Les augmentation sont de 19 360€ (provision de 2020) et 11 147€ (provision de 2020) en 2023. La reprise partielle de la provision intitale de 19 360€ est de 4 000€ en 2023.

II y a donc au 31.12.2023 un solde de provision de 32 536€.

En 2024, la reprise de la provision de la subvention de 2020 est de 15000€.

# PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

## Du 01/01/2024 au 31/12/2024

### TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers Provisions pour investissements Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30 % Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL				
Provisions pour litiges Prov. pour garanties données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligations similaires Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immobilisations Prov. pour gros entretien et grdes réparations Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer Autres provisions pour risques et charges	43 536	6 224	26 000	23 760
TOTAL	43 536	6 224	26 000	23 760
- incorporelles - corporelles - corporelles - Titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobs financières  Sur stocks et en cours Sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL				
TOTAL GÉNÉRAL	43 536	6 224	26 000	23 760
Dont provisions pour pertes à terminaison  - d'exploitation - financières - exceptionnelles		6 224	26 000	
	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers Provisions pour investissements Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30 % Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées  TOTAL  Provisions pour litiges Prov. pour garanties données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligations similaires Prov. pour renouvellement des immobilisations Prov. pour gros entretien et grdes réparations Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer Autres provisions pour risques et charges  TOTAL  Sur immobilisations  - incorporelles - corporelles - corporelles - Titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobs financières  Sur stocks et en cours Sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation  TOTAL  TOTAL  Dont provisions pour pertes à terminaison  Dont dotations & reprises  - d'exploitation - financières - exceptionnelles	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers Provisions pour investissements Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30 % Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées  TOTAL  Provisions pour litiges Prov. pour garanties données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligations similaires Prov. pour gros entretien et grdes réparations Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer Autres provisions pour risques et charges  43 536  TOTAL  Sur immobilisations  - incorporelles - corporelles - corporelles - titres de participation - autres immobs financières  Sur stocks et en cours Sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation  TOTAL  TOTAL  TOTAL  TOTAL  TOTAL  43 536  Dont provisions pour pertes à terminaison  - d'exploitation - financières - exceptionnelles	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers Provisions pour investissements Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30 % Pour prêts d'installation Autres provisions pour litiges Prov. pour garanties données aux clients Prov. pour gertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Prov. pour pertes de change Prov. pour pertes de change Prov. pour renouvellement des immobilisations Prov. pour gros entretien et grdes réparations Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer Autres provisions pour risques et charges  Sur immobilisations  - incorporelles - corporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobs financières  Sur stocks et en cours Sur comptes clients Autres provisions pour pertes à terminaison  - d'exploitation - financières - exceptionnelles	Nature des provisions  au début de l'exercice  Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers  Provisions pour investissements  Provisions pour investissements  Provisions pour hausse des prix  Amortissements dérogatoires  Dont majorations exceptionnelles de 30 %  Pour prêts d'installation  Autres provisions pour litiges  Prov. pour garanties données aux clients  Prov. pour garanties données aux clients  Prov. pour pertes sur marchés à terme  Provisions pour entes de change  Prov. pour persions et obligations similaires  Provisions pour impôts  Prov. pour renouvellement des immobilisations  Prov. pour gros entretien et grides reparations  Prov. pour gros entretien et grides reparations  Prov. pour chges sociales, fiscales / conges à payer  Autres provisions pour risques et charges  43 536 6 224 26 000  TOTAL  1 incorporelles  - corporelles  - titres de participation - autres immobs financières  Sur stocks et en cours  Sur comptes clients  Autres provisions pour dépréciation  TOTAL  TOTAL  43 536 6 224 26 000  Dont provisions pour pertes à terminaison  - d'exploitation - financières

# ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

## Du 01/01/2024 au 31/12/2024

### ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACIIF	Créances rattachées à des participations Prêts (1) (2) Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux Autres créances clients Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér. Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux Impôts sur les bénéfices Etat & autres Coll. publiques Autres impôts, taxes & versements assimilés Divers Groupe et associés (2) Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) Charges constatées d'avance	3 747 1 425 25 027 2 100 167	3 747 1 425 25 027 2 100 167	
	TOTAUX	32 466	32 466	
(1) Yeuvois (2)	Montant  - Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques) Créances reçues par legs ou donations			

# **COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF**

## Du 01/01/2024 au 31/12/2024

### CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avances ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	167
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	167

### PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	28 552
Disponibilités	
TOTAL	28 552

# TABLEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

### TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres complémentaires	1 000,00				1 000,00
Report à nouveau	4 294,09		461,72		4 755,81
Excédent ou déficit de l'exercice	461,72		-13 349,49	461,72	-13 349,49
Subventions d'investissement	18 613,38			2 427,37	16 186,01
TOTAUX	24 369,19		-12 887,77	2 889,09	8 592,33

# TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

#### TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

			Utilisations			À la clôture de l'exercice		
Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice montant global	Reports	Montant global	Dont remboursements	Transferts	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices	
Rectorat	1 000,00		1 000,00					
Drac	10 000,00		10 000,00					
danse à l'ecole		1 224,00				1 224,00		
solde Pauiline weidmann		5 000,00				5 000,00		
TOTAL	11 000,00	6 224,00	11 000,00			6 224,00		

# ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

### Du 01/01/2024 au 31/12/2024

### ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1) Autres emprunts obligataires (1) Emprunts & dettes					
Fournisseu Personnel	dettes financières divers (1)(2) rs & comptes rattachés comptes rattachés ciale & autr organismes sociaux Impôts sur les bénéfices Taxe sur la valeur ajoutée	18 943 4 482 13 068	18 943 4 482 13 068		
collectiv. publiques Dettes sur Groupe & a	Obligations cautionnées Autres impôts, tax & assimilés immobilisations & cpts rattachés associés (2) es (dt det. rel. opér. de titr.) ésentative des titres empruntés	351	351 10		
-	nstatés d'avance  TOTAUX	36 853	36 853		

Emprunts souscrits en cours à exercice Emprunts remboursés en cours d'exer.

Montant divers emprunts, dett/associés

# **COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF**

## Du 01/01/2024 au 31/12/2024

### PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	

### CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	506
Dettes fiscales et sociales	6 785
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	7 291

# **COMMENTAIRE**

ORGANISME	MONTANTS	Exercice	Conditions suspensives	nature subvention
Drac Occitanie	80 000 €	2024	Néant	Fonctionnement
Drac Occitanie	28 400 €	2024	Production des justificatifs	projet
			des depenses	la Plateforme
Drac Occitanie	20 000 €	2024	Production des justificatifs	festival
			des depenses	Neuf Neuf
Drac Occitanie	10 000 €	2024	Production des justificatifs	PROJET
			des depenses	Weidmann
Region Occitanie	15 000 €	2024	Neant	Fonctionnement
CD haute garonne	2 000 €	2024	Production des justificatifs	projet
			des depenses	Smurf Attack
CD Haute Garonne	5 000 €	2024	Production des justificatifs	projet
			des depenses	Pla temps fort
Mairie de Toulouse	8 500 €	2024	Néant	Fonctionnement
Mairie deToulouse	3 500 €		Production des justificatifs	projet
			des depenses	Smurf Attack
Mairie de Martres	6 000 €	2024	Production des justificatifs	Projet
			des depenses	Danse Ecole
Academie Toulouse	1 224 €	2024	Production des justificatifs	Projet
			des depenses	Danse Ecole
Institut Français	6 000 €	2024	Production des justificatifs	Pla
			des depenses	Internationale
Onda	2150	2024	Production des justificatifs	Pla
			des depenses	Temps Fort

# BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

10092 - LASTIKO

AOTLE	Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024			01/01/2023 au		
ACTIF	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	31/12/2023		
ACTIF IMMOBILISE Immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Autres	56 621	36 124	20 498	25 645		
21820000 MATÉRIEL DE TRANSPORT 21830000 MATÉRIEL DE BUREAU MATÉRIEL I 21840000 MOBILIER 28182000 AMT MAT. DE TRANSPORT 28183000 AMT MAT. DE BUREAU 28184000 AMT MOBILIER	820000 MATÉRIEL DE TRANSPORT       1 020         830000 MATÉRIEL DE BUREAU MATÉRIEL I       11 007         840000 MOBILIER       44 595         182000 AMT MAT. DE TRANSPORT       1 020         183000 AMT MAT. DE BUREAU       11 007					
Immobilisations financières						
TOTAL (I)	56 621	36 124	20 498	25 645		
ACTIF CIRCULANT Stocks et en-cours Créances						
Créances clients, usagers et comptes ratt. Autres Disponibilités 5121000 CREDIT AGRICOLE 51211000 CREDIT AGRICOLE LIVRET A	3 747 28 552 16 242 <i>4 458</i> 11 784		3 747 28 552 16 242 <i>4 458</i> 11 784	2 462 24 069 47 284 <i>5 636</i> 41 648		
Charges constatées d'avance	167		167	775		
48600000 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	167		167	775		
TOTAL (II)	48 708		48 708	74 591		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	105 329	36 124	69 205	100 236		

# BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

10092 - LASTIKO

PASSIF	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
FONDS PROPRES  Fonds propres sans droit de reprise Fonds propres complémentaires  10240000 APPORTS SS DROIT DE REPRISE  Réserves Report à nouveau  11000000 REPORT À NOUVEAU (S. CRÉDIT)  Excédent ou déficit de l'exercice  Situation nette (sous total)  Subventions d'investissement  13110000 SUBV. INVESTISSEMENT ETAT 13120000 SUBV. INVESTISSEMENT REGION 13130000 SUBV. INVEST. DEPARTEMENT 13911000 SUBV INSCRITES AU CR ETAT 13912000 SUBV INSCRITES AU CR REGION 13913000 SUBV INSCRITES AU CR REGION 13913000 SUBV INSCRITES AU CR DEPT	1 000 1 000 4 756 4 756 -13 349 -7 594 16 186 15 000 9 000 274 -4 917 -2 950 -221	1 000 1 000 4 294 4 294 462 5 756 18 613 15 000 9 000 274 -3 417 -2 050 -194
TOTAL (I)	8 592	24 369
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS  Fonds dédiés  19400000 FONDS DÉDIÉS /SUBVENTIONS  TOTAL (II)  PROVISIONS  Provisions pour risques  15180000 AUTRES PROVISIONS RISQUES	6 224 <i>6 224</i> 6 224 17 536 <i>17 536</i>	11 000 11 000 11 000 32 536 32 536
TOTAL (III)	17 536	32 536
DETTES  Dettes fournisseurs et comptes rattachés Personnel et comptes rattachés  Dettes fiscales et sociales  ### ### ### ### ### ### ### ### ### #	18 943 4 482 13 419 3 732 137 5 380 24 934 83 474 2 303 351 10	13 285 3 702 12 158 3 292 24 5 403 861 138 491 1 760 191 3 186 3 186 3 2 331
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + I I + I I I + I V + V)	69 205	100 236

# COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

10092 - LASTIKO

PRODUITS DEXPLOITATION   Colsations   Ventes de biens et services   Ventes de biens et services   Ventes de biens et services   Ventes de biens et service   S8.308   78.227   Z8.0000   Z8.00000   Z8.00000   Z8.00000   Z8.00000   Z8.00000   Z8.00000   Z8.000000   Z8.000000   Z8.000000		Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23
Ventes de blens et services	PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens         Dont ventes de dons en nature           Ventes de prestations de service         \$8.308         78.227           Port ventes de prestations de service         \$8.308         78.227           Port ventes de prestations de service         \$9.309         4.977         6.844           Port 2002         PORT PORT DE PORT PORT PORT PORT PORT PORT PORT PORT			
April verties de prestations de service   58 308   78 227			
Ventes de prestations de service	Ventes de biens		
### ### ##############################	Dont ventes de dons en nature		
756   2000   2015   255   250   25   200	Ventes de prestations de service	58 308	78 227
### ### ### ### ### ### ### ### ### ##			6 844
70658000 CO REALISATIONS ESSIVE   9 500   2000			35 200
2000   2000		27 772	
### TOBERDADOR PERMICURS FRAILS    Don't partainages   Produits de tiers financeurs			
Produits de tiers financeurs			
Produits de tiers financeurs	Dont parrainages		
19172000   COMCOURS PUBLIC FOWERS   19572   20 117   1917200   COMCOURS PUBLIC FOWERS   10 000   2 0	, ,		
2000   2000	Concours publics et subventions d'exploitation	210 047	228 874
2917   2411000 SUBVENTIONS ENTEL ASP OCCTANNE   138 000   138 004   1411000 SUBVENTIONS ENTEL PROCESS   1 244   1 836   1411000 SUBVENTIONS MISTITUT PROCESS   1 244   1 836   1411000 SUBVENTIONS CONSETT REGIONAL   15 000   35 000   123000 SUBVENTION CONSETT REGIONAL   15 000   9 000   14130000 SUBVENTION CONSETT REGIONAL   1 200   9 000   1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	73112000 CONCOURS PUBLIC FONPEPS	13 573	20 117
### ### ##############################			
### 17/2000 SUBVENTIONS NISTITUT FRANCAIS #### 17/2000 SUBVENTIONS CADEMIE TOULOUSE ####################################			
### 15000 \$\$\text{subsyrious Constructional.}			
## 13000 SUBVENTION CONSEIL CENTRAL ## 141000 SUBVENTION TO LOUSE ## 141000 SUBVENTIONS TOULOUSE ## 141000 SUBVENTIONS MARTRES TOUSANE  *# 141000 SUBVENTIONS MARTRES TOUSANE  Ressources liees à la générosité du public  **Dons manuels  **Mécénats **Dons manuels  **Mécénats **BESOURCENAT** **BESOURCENAT** **BESOURCENAT** **Legs, donations et assurances-vie  **Contributions financières **Contributions financières **DESTIDUOUS SEP COREALUSATION FESTIV** **BESTIDUOUS SEP COREALUSATION FESTIV FES			
74140000   SUBVENTIONS TOLLOUSE   10,500   3,000   74141000   SUBVENTIONS MARTRES TOLOSANE   1,000   3,000   3,000   1,0000   4,1000   4			
### 141000 SUBVENTIONS MARTRES TOLOSANE #### 2750 4400 #################################			
74180000 AUTRES SUBVENTIONIS         2 150         4 400           Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible         8 000           75300000 CONTRIBUTION FINANCIERE         8 000           Ressources liées à la générosité du public         5000           Dons manuels         3 000         5 000           Mécénats         3 000         5 000           75420000 MECENAT         3 000         5 000           Legs, donations et assurances-vie         6 451         5 683           Contributions financières         6 451         5 683           75510000 SEP CO-REALISATION FESTIV         6 451         5 683           Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges         15 000         4 000           Utilisations des fonds dédiés         11 000         9 782           78940000 REPORT S/SUBV ATTRIBUEES         11 000         9 782           Autres produits         6         6           6         6         6           75800000 PDTS DIVERS GESTION COURANTE         6         6           TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION         311 812         331 573           CHARGES D'EXPLOITATION         313 8726         35 231           604 10000 ACHAT SECTACLE FESTIV         39 226			
75300000 CONTRIBUTION FINANCIERE       8 000         Ressources liées à la générosité du public       3 000       5 000         Dons manuels       3 000       5 000         Mécénats       3 000       5 000         15420000 MECENAT       3 000       5 000         Legs, donations et assurances-vie       6 451       5 683         Contributions financières       6 451       5 683         75510000 SEP CO-REALISATION FESTIV       6 457       5 693         Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges       15 000       4 000         18150000 REP. PROV. RISQUES CHGES EXPL.       15 000       4 000         Utilisations des fonds dédiés       11 000       9 782         3990000 REPORT SISUBV ATTRIBUEES       71 000       9 782         Autres produits       6       6         75800000 PDIS DIVERS GESTION COURANTE       6       6         6       6       6         CHARGES D'EXPLOITATION       (1)       311 812       331 573         CHARGES D'EXPLOITATION       313 4879       112 878         604 10000 ACHAT SPECTACLE FESTIV       38 226       35 231         604 10000 ACHAT SPECTACLE FESTIV       38 26       35 231         604 10000 FOURN. NON			
Ressources liées à la générosité du public       3 000       5 000         Dons manuels       3 000       5 000         Mécénats       3 000       5 000         75420000 MECENAT       3 000       5 000         Legs, donations et assurances-vie       6 451       5 683         Contributions financières       6 451       5 683         75510000 SEP CO-REAUSATION FESTIV       6 451       5 683         Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges       15 000       4 000         1510000 REP. PROV. RISQUES CHGES EXPL.       15 000       4 000         Utilisations des fonds dédiés       11 000       9 782         78940000 REPORT S/SUBV ATTRIBUEES       71 000       9 782         Autres produits       6       6         75800000 PDTS DIVERS GESTION COURANTE       6       6         TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)       311 812       331 573         CHARGES D'EXPLOITATION       (I)       311 812       331 573         CHARGES D'EXPLOITATION       (I)       311 812       331 573         CHARGES D'EXPLOITATION       (I)       311 812       331 573         CHARGES D'EXPLOITATION       (I)       311 812       321 878         60410000 ACHAT SAUTRES P	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible	8 000	
Dons manuels   Mécénats   3 000   5 000   75420000   MECENAT   3 000   5 000   1 5 000   1 5 00000   1 5 00000   1 5 00000   1 5 00000   1 5 00000   1 5 00000   1 5 00000   1 5 00000   1 5 00000   1 5 00000   1 5 00000   1 5 00000   1 5 00000   1 5 00000   1 5 00000   1 5 00000   1 5 00000   1 5 00000   1 5 00000   1 5 000000   1 5 000000   1 5 000000   1 5 000000   1 5 000000   1 5 000000   1 5 000000   1 5 000000   1 5 000000   1 5 000000   1 5 000000   1 5 000000   1 5 0000000   1 5 0000000   1 5 0000000   1 5 0000000   1 5 00000000   1 5 0000000000	75300000 CONTRIBUTION FINANCIERE	8 000	
Mécénats       3 000       5 000         75420000 MECENAT       3 000       5 000         Legs, donations et assurances-vie	Ressources liées à la générosité du public		
TS420000 MECENAT   3 0000   5 0000	Dons manuels		
Legs, donations et assurances-vie       6 451       5 683         Contributions financières       6 451       5 683         75510000 SEP CO-REALISATION FESTIV       6 451       5 683         Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges       15 000       4 000         78150000 REP, PROV. RISQUES CHGES EXPL.       15 000       4 000         Utilisations des fonds dédiés       11 000       9 782         78940000 REPORT SISUBV ATTRIBUEES       11 000       9 782         Autres produits       6       6         75800000 PDTS DIVERS GESTION COURAWTE       6       6         TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)       311 812       331 573         CHARGES D'EXPLOITATION       (I)       311 812       331 573         CHARGES D'EXPLOITATION       (I)       311 812       331 573         CHARGES D'EXPLOITATION       (I)       311 812       331 573         CHARGES D'EXPLOITATION       (I)       311 812       32 231 573         60410000 ACHAT SPECTACLE FESTIV       38 226       35 231 600 500 500 500 500 500 500 500 500 500	Mécénats	3 000	5 000
Contributions financières       6 451       5 683         75510000 SEP CO-REALISATION FESTIV       6 457       5 683         Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges       15 000       4 000         78150000 REP. PROV. RISQUES CHGES EXPL.       15 000       4 000         Utilisations des fonds dédiés       11 000       9 782         78940000 REPORT S/SUBV ATTRIBUEES       11 000       9 782         Autres produits       6       6         Autres produits       6       6         FORAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)       311 812       331 573         CHARGES D'EXPLOITATION       311 812       331 573         CHARGES D'EXPLOITATION       314 879       112 878         Achats de marchandises       404 000       4000         Variation de stock       404 000       4000         Autres achats et charges externes       134 879       112 878         604 10000 ACHAT SPECTACLE FESTIV       38 226       35 231         604 10000 ACHATS AUTRES PRESTATIONS       750         606 10000 FOURN NON STOCKABLES       66       80         606 10000 CARBURANT       313       87	75420000 MECENAT	3 000	5 000
### Total Produits   ### Total Produits D'Exploitation (I)   ## Total Produits D'Exploitation (I)   ## Total Produits   ## Total Produits D'Exploitation (I)   ## Total Produits D'Exploitation (II)   ## Total Produits D'Exploitation	Legs, donations et assurances-vie		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges       15 000       4 000         78150000 REP. PROV. RISQUES CHGES EXPL.       15 000       4 000         Utilisations des fonds dédiés       11 000       9 782         78940000 REPORT S/SUBV ATTRIBUEES       11 000       9 782         Autres produits       6       6         75800000 PDTS DIVERS GESTION COURANTE       6       6         TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)       311 812       331 573         CHARGES D'EXPLOITATION       (I)       311 812       331 573         CHARGES D'EXPLOITATION       (I)       311 812       331 573         CHARGES D'EXPLOITATION       (I)       311 812       331 573         CHARGES D'EXPLOITATION       (I)       311 812       331 573         CHARGES D'EXPLOITATION       (I)       311 812       331 573         CHARGES D'EXPLOITATION       (I)       311 812       331 573         CHARGES D'EXPLOITATION       (I)       311 812       331 573         CHARGES D'EXPLOITATION       (I)       311 812       331 573         CHARGES D'EXPLOITATION       (I)       311 812       331 573         CHARGES D'EXPLOITATION       (I)       311 812       331 573 <td< td=""><td>Contributions financières</td><td>6 451</td><td>5 683</td></td<>	Contributions financières	6 451	5 683
78150000 REP. PROV. RISQUES CHGES EXPL.       15 000       4 000         Utilisations des fonds dédiés       11 000       9 782         78940000 REPORT S/SUBV ATTRIBUEES       11 000       9 782         Autres produits       6       6         75800000 PDTS DIVERS GESTION COURANTE       6       6         TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)       311 812       331 573         CHARGES D'EXPLOITATION         Achats de marchandises       Variation de stock         Autres achats et charges externes       134 879       112 878         60410000 ACHAT SPECTACLE FESTIV       38 226       35 231         60420000 ACHATS AUTRES PRESTATIONS       750         60610000 FOURN, NON STOCKABLES       66       80         60612000 ELECTRICITE       1 589       1 225         60620000 CARBURANT       313       87	75510000 SEP CO-REALISATION FESTIV	6 451	5 683
Utilisations des fonds dédiés       11 000       9 782         78940000 REPORT S/SUBV ATTRIBUEES       11 000       9 782         Autres produits       6       6         75800000 PDTS DIVERS GESTION COURANTE       6       6         TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)       311 812       331 573         CHARGES D'EXPLOITATION         Achats de marchandises       Variation de stock         Autres achats et charges externes       134 879       112 878         60410000 ACHAT SPECTACLE FESTIV       38 226       35 231         60420000 ACHATS AUTRES PRESTATIONS       750         60610000 FOURN. NON STOCKABLES       66       80         60612000 ELECTRICITE       1 589       1 225         60620000 CARBURANT       313       87	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	15 000	4 000
78940000 REPORT S/SUBV ATTRIBUEES       11 000       9 782         Autres produits       6       6         75800000 PDTS DIVERS GESTION COURANTE       6       6         TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)       311 812       331 573         CHARGES D'EXPLOITATION         Achats de marchandises       Variation de stock         Autres achats et charges externes       134 879       112 878         60410000 ACHAT SPECTACLE FESTIV       38 226       35 231         60420000 ACHATS AUTRES PRESTATIONS       750         60610000 FOURN. NON STOCKABLES       66       80         60612000 ELECTRICITE       1 589       1 225         60620000 CARBURANT       313       87	78150000 REP. PROV. RISQUES CHGES EXPL.	15 000	4 000
Autres produits 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6	Utilisations des fonds dédiés	11 000	9 782
### TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I) 311 812 331 573  CHARGES D'EXPLOITATION Achats de marchandises  Variation de stock  Autres achats et charges externes 134 879 112 878  ### 604 10000 ACHAT SPECTACLE FESTIV 38 226 35 231 604 20000 ACHATS AUTRES PRESTATIONS 606 10000 FOURN. NON STOCKABLES 606 20000 CARBURANT 313 87	78940000 REPORT S/SUBV ATTRIBUEES	11 000	9 782
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I) 311 812 331 573  CHARGES D'EXPLOITATION  Achats de marchandises  Variation de stock  Autres achats et charges externes 134 879 112 878  604 10000 ACHAT SPECTACLE FESTIV 38 226 35 231  604 20000 ACHATS AUTRES PRESTATIONS 750  606 10000 FOURN. NON STOCKABLES 66 80  606 12000 ELECTRICITE 1589 1 225  606 20000 CARBURANT 313 87	Autres produits	6	6
CHARGES D'EXPLOITATION         Achats de marchandises         Variation de stock         Autres achats et charges externes       134 879       112 878         60410000 ACHAT SPECTACLE FESTIV       38 226       35 231         60420000 ACHATS AUTRES PRESTATIONS       750         60610000 FOURN. NON STOCKABLES       66       80         60612000 ELECTRICITE       1 589       1 225         60620000 CARBURANT       313       87	75800000 PDTS DIVERS GESTION COURANTE	6	6
Achats de marchandises         Variation de stock         Autres achats et charges externes       134 879       112 878         60410000 ACHAT SPECTACLE FESTIV       38 226       35 231         60420000 ACHATS AUTRES PRESTATIONS       750         60610000 FOURN. NON STOCKABLES       66       80         60612000 ELECTRICITE       1 589       1 225         60620000 CARBURANT       313       87	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	311 812	331 573
Variation de stock         Autres achats et charges externes       134 879       112 878         60410000 ACHAT SPECTACLE FESTIV       38 226       35 231         60420000 ACHATS AUTRES PRESTATIONS       750         60610000 FOURN. NON STOCKABLES       66       80         60612000 ELECTRICITE       1 589       1 225         60620000 CARBURANT       313       87	CHARGES D'EXPLOITATION		
60410000       ACHAT SPECTACLE FESTIV       38 226       35 231         60420000       ACHATS AUTRES PRESTATIONS       750         60610000       FOURN. NON STOCKABLES       66       80         60612000       ELECTRICITE       1 589       1 225         60620000       CARBURANT       313       87			
60420000 ACHATS AUTRES PRESTATIONS       750         60610000 FOURN. NON STOCKABLES       66       80         60612000 ELECTRICITE       1 589       1 225         60620000 CARBURANT       313       87	Autres achats et charges externes	134 879	112 878
60610000 FOURN. NON STOCKABLES       66       80         60612000 ELECTRICITE       1 589       1 225         60620000 CARBURANT       313       87	60410000 ACHAT SPECTACLE FESTIV	38 226	35 231
60612000 ELECTRICITE       1 589       1 225         60620000 CARBURANT       313       87			
60620000 CARBURANT 313 87			
	60620000 CARBURANT	313	87
60630000 FOURN. D'ENTRETIEN PETIT ÉQU. 117 88	60630000 FOURN. D'ENTRETIEN PETIT ÉQU.	117	88

# COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

10092 - LASTIKO

	Du 01/01/24	Du 01/01/23
	au 31/12/24	au 31/12/23
60640000 FOURN. ADMINISTRATIVES 60650000 FOURNITURES SPECIFIQUES ACTIVI	676 2 685	1 149 2 544
60651000 ACHATS DECORS	2 003 107	2 344
61110000 CO PRODUCTION FESTIV	9 187	4 600
61320000 LOCATIONS IMMOBILIÈRES	10 001	8 501
61350000 LOCATIONS MOBILIÈRES 61351000 LOCATIONS MATERIEL	871	1 584 462
61352000 LOCAT, MATERIEL TRANSPORTS	1 377	941
61530000 ENTRETIENT ET REPARATIONS MOBI		66
61550000 ENT. SUR BIENS MOBILIERS	838	835
61610000 MULTIRISQUES 61810000 DOCUMENTATION GÉNÉRALE	1 083 635	1 027
61830000 DOCUMENTATION GENERALE	033	592
62260000 HONORAIRES	14 412	7 309
62310000 COMMUNICATION	6 654	5 971
62340000 CADEAUX 62410000 TRANSPORTS SUR ACHATS	29 838	
62510000 VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	26 884	24 466
62550000 FRAIS DE REPAS FORFAIT	281	5 096
62560000 MISSIONS	11 808	<i>3 786</i>
62570000 RECEPTIONS	2 441	3 631
62610000 AFFRANCHISSEMENTS 62620000 FRAIS TELEPHONE/INTERNET	493 1 039	675 1 590
62780000 AUTRES FRAIS BANCAIRES	445	640
62810000 COTISATIONS	1 031	703
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 995	2 040
63330000 PART. EMPLOY. FORM. PROFES. C.	1 995	2 040
Salaires et traitements	130 538	137 703
64111000 SALAIRE ADMINISTRATIFS	63 779	97 641
64111500 SALAIRE DIRECTION ARTISTIQUE	39 600	
64112000 SALAIRES TECHNIQUES	10 512	15 059
64113000 SALAIRES ARTISTIQUES 64120000 PROV CONGÉS PAYÉS	15 486 780	20 768 2 454
64130000 DEFRAIEMENTS	381	2 707
64148000 COMPTE 64148000		1 780
Charges sociales	48 111	52 695
64510000 COTISATIONS À L'URSSAF	29 148	29 871
64525000 POLE EMPLOI CINEMA SPECTACLE	2 528	3 441
64530000 COTIS. CAISSES RETRAITES PRÉV. 64550000 CAISSE CONGES SPECTACLE	9 845	10 097
64580000 CATSSE CONGES SPECTACLE 64580000 COTIS. AUTRES ORGANISMES SOC.	4 030 544	5 537 1 293
64720000 VERS. COMITÉ D'ENTREPRISE	1 876	1 935
64725000 COMPTE 64725000	57	
64750000 MÉDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE 64760000 COTISATION ASTIA /MEDECINE DU	83	138 384
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 147	6 276
68110000 D. AMORT, IMMOB, INCORP, CORP,	5 147	6 276
Dotations aux provisions	3 147	0270
Reports en fonds dédiés	6 224	11 000
68940000 ENGAG. À RÉAL./SUBV. ATTRIBUÉE	6 224	
Autres charges	1 980	<i>11 000</i> 9 725
5		9 125
65100000 REDEVANCES.CONCESSSIONS.BREVET 65160000 DROITS D'AUTEUR ET DE REPROD.	24 1 946	2 371
65510000 SEP CO-REALISATION FESTIV	, , , 70	7 350
65800000 CHARGES DIVERSES GESTION COUR.	9	4
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	328 874	332 318
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-17 062	-745
PRODUITS FINANCIERS		
ISACOMPTA CONNECT - Fiscal - 18/03/2025	Voir le rapport de l'ex	nert comptable 28/3
9	voir ie rappurt de l'ex	per i comptanie

# COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

10092 - LASTIKO

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23
De nominimation	au 31/12/24	au 31/12/23
De participation D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés 76800000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	1 286 <i>1 286</i>	978 <i>978</i>
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 286	978
CHARGES FINANCIÈRES Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées 66160000 INTERETS BANCAIRES Différences négatives de change 66600000 PERTES DE CHANGE Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		134 <i>134</i> 3 <i>3</i>
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		137
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	1 286	841
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-15 777	95
PRODUITS EXCEPTIONNELS  Sur opérations de gestion  77180000 AUTRES PDTS EXCEPT. /OP. G.  Sur opérations en capital  77700000 QUOTE-PART SUBV. INVEST.  Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	2 427 <i>2 427</i>	113 <i>113</i> 2 427 <i>2 427</i>
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	2 427	2 540
CHARGES EXCEPTIONNELLES  Sur opérations de gestion  67120000 PÉNALITÉS AMENDES FISCALES 67180000 AUTRES CHGES EXCEPT./OPÉR. G.  Sur opérations en capital		2 174 <i>27</i> 2 147
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		2.174
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	0.467	2 174
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	2 427	366
Participation des salariés aux résultats (VII) Impôts sur les bénéfices (VIII)		
	245 505	225 224
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	315 525	335 091
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + VIII)	328 875	334 629
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-13 349	462



# SOLDE INTERMÉDIAIRE DE GESTION

10092 - LASTIKO

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	en %	Du 01/01/23 Au 31/12/23	en %
TOTAL DES RESSOURCES	58 308	100,00	78 227	100,00
Ventes de biens - Coût d'achat des biens vendus				
MARGE COMMERCIALE				
Taux de marge commerciale				
Production vendue	58 308	100,00	78 227	100,00
PRODUCTION DE L'EXERCICE	58 308	100,00	78 227	100,00
<ul> <li>+ Cotisations</li> <li>+ Concours publics et subventions d'exploitation</li> <li>+ Versements des fond. ou cons. de la dot. consomptible</li> <li>+ Ressources liées à la générosité du public</li> </ul>	210 047 8 000 3 000	360,23 13,72 5,15	228 874 5 000	292,58 6,39
<ul><li>Approvisionnements</li><li>Autres achats et charges externes</li><li>Aides financières</li></ul>	134 879	231,32	112 878	144,30
VALEUR AJOUTÉE	144 476	247,78	199 223	254,67
<ul><li>Impôts, taxes et versements assimilés</li><li>Charges de personnel</li></ul>	1 995 178 649	3,42 306,39	2 040 190 398	2,61 243,39
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	-36 168	-62,03	6 784	8,67
<ul><li>+ Autres produits</li><li>- Autres charges</li><li>+ Produits exceptionnels</li><li>- Charges exceptionnelles</li></ul>	6 457 1 980	11,07 3,40	5 689 9 725 113 2 174	7,27 12,43 0,14 2,78
EXCÉDENT BRUT CORRIGÉ	-31 691	-54,35	687	0,88
<ul><li>+ Produits financiers</li><li>- Charges financières</li><li>+ Résultat sur cessions d'actifs VMP</li></ul>	1 286	2,21	978 137	1,25 0,18
COÛT DE FINANCEMENT	1 286	2,20	841	1,07
<ul><li>Impôts sur les bénéfices</li><li>Participation des salariés aux résultats</li></ul>				
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	-30 405	-52,15	1 528	1,95
<ul> <li>+ Résultat sur cessions d'actifs</li> <li>- Dotations aux amts, aux dépréc. et provisions</li> <li>+ Reprises sur provisions, dépréc. et transferts de charges</li> <li>- Report en fonds dédiés</li> <li>+ Utilisations en fonds dédiés</li> <li>+ Subventions d'équipement virées au résultat</li> </ul>	5 147 15 000 6 224 11 000 2 427	8,83 25,73 10,67 18,87 4,16	6 276 4 000 11 000 9 782 2 427	8,02 5,11 14,06 12,50 3,10
RÉSULTAT NET	-13 349	-22,89	462	0,59
	10 047	22,07	702	0,07

BILAN D'ACTIVITÉ ANNÉE 2024

PERSPECTIVES 2025

**JUBINIEUF** 

### Contexte

L'année 2024 est marquée par une période de préparation des projets de création menés par la compagnie, notamment les deux nouvelles pièces en cours, *L'Empreinte de l'Ange* et la pièce jeune public *KID(S)CUB*. En 2024 nous avons également souhaité nous concentrer sur le développement du dispositif NEUFNEUF afin de l'inscrire dans la durée et renforcer son assise sur le territoire de la région Occitanie.

Le dispositif NEUFNEUF représente cette année en ruralité et en territoire périurbain, une offre conséquente en matière de diffusion et de production. Il constitue un accompagnement, un relai primordial du secteur chorégraphique à l'ouest de l'Occitanie. En lien étroit avec La Place de la Danse CDCN et le RDO (Réseau Danse Occitanie), le NEUFNEUF propose une alternative à la production et à la diffusion aux compagnies issues de l'ensemble du territoire, il fait aujourd'hui le lien entre les différents équipements du territoire pour une meilleure circulation des œuvres et des artistes. La réflexion depuis janvier 2024, avec la DRAC et La Région Occitanie porte sur l'évolution et la montée en puissance de cet « équipement sans lieu » qui représente chaque année plus d'une vingtaine de diffusions, entre 4 et 5 coproductions et un nombre conséquent de résidences de chorégraphes émergents dans les lieux partenaires.

Au niveau de la compagnie, Samuel Mathieu pose et prépare au cours de l'année 2024 les deux nouvelles créations de la compagnie. *KID(S)CUB*, un premier volet tout terrain sous forme de duo à destination du jeune public, qui verra le jour en 2025. Parallèlement, Samuel Mathieu pose la nécessité d'aborder la création d'un solo dont il sera l'interprète *L'Empreinte de l'Ange* qui trouve rapidement en cette fin d'année, auprès des partenaires, un franc succès en matière d'accompagnement (La Maison Danse CDCN Uzès Gard // Le Parvisscène nationale de Tarbes // Opéra de Limoges - scène conventionnée d'intérêt national art et création // CCN & vous Roubaix...).

À l'international, la construction de partenariats européens amorcés en 2023 se renforce avec des voyages de repérage à Valence en Espagne (Dansa Valencia), à Vilnius en Lituanie (New Baltic Dance Festival) et à Sofia pour la réunion du réseau IETM. Ces déplacements ont permis de mettre en place de nouvelles collaborations pour les années à venir.

# **Sommaire**

## 1/ Cie Samuel Mathieu en 2024

Pièces Diffusions Actions de médiation

# 2/ Dispositif NEUFNEUF en 2024

Développement territorial NEUFNEUF Festival

# 3/ Perspectives 2025

Cie Samuel Mathieu Dispositif NEUFNEUF

## 4/ Partenaires

Institutionnels Culturels et pédagogiques Professionnels

# 5/ Équipe

## 1/ Cie Samuel Mathieu en 2024

La Cie Samuel Mathieu développe son travail de création associant recherche, diffusion et action auprès des publics pour une sensibilisation à la danse contemporaine.

Deux projets sont en préparation en 2024, le projet *KID(S)CUB*, premier volet du projet numérique *smurf\_attack* qui a commencé cette année, alliant les premiers éléments de recherche sur des principes d'écriture et l'adresse au jeune public par la réalisation d'une petite forme adaptable. Le second, *L'Empreinte de l'Ange*, solo qui verra le jour à l'automne 2026, démarre sa quête en matière de partenaires pour sa production.

### **Pièces**

# KID(S)CUB – 1er volet du projet smurf\_attack

Véritable jeu corporel, *KID(S)CUB* est une proposition chorégraphique qui met en exergue des outils simples pour composer le mouvement avec son corps. Il permet d'approcher et d'éprouver la danse par la mécanique, la géométrie et la spatialisation de son propre corps dans un espace. *KID(S)CUB* devient, par l'expérience du de la spectateur ices et par la pratique, un résultat chorégraphique concret pour les enfants, les parents et les enseignant es.

Inspiré du « *locus cub* » de Trisha Brown dont le principe est d'associer et/ou de réunir des points définis dans un cube imaginaire à des parties du corps, cette proposition va définir dans la pratique, par la vitesse et le temps, l'espace et la forme, un chemin chorégraphique, pensé et reproductible, révélant les prémices d'une dramaturgie.

En associant le principe du « *locus cub* » de Trisha Brown, au concept du « *carré magic* » d'Anne Teresa de Keersmaeker, on permettra d'augmenter les possibilités et de diversifier les approches par la fragmentation de l'espace de jeu, en plusieurs univers, sorte de zones d'émotion, terrains lyriques permettant le contraste avec la mécanique de Trisha Brown, offrant d'autres entrées aux enfants et aux enseignants.

Dossier *KID(S)CUB* >ICI
Dossier *smurf\_attack* >ICI

DISTRIBUTION

Chorégraphie : Samuel Mathieu

Interprètes : Louison Valette, Salomé Rebuffat, en alternance avec une autre interprète en cours

Administration & production : Anne Laval, Sophie Castaing

Communication: Louise Lys

RÉSIDENCES

19 au 23 février 2024 - RING - scène périphérique, Toulouse (31) 4 au 6 mars 2024 - RING - scène périphérique, Toulouse (31) 14 au 16 mai 2024 - Lieu Unique, Nantes (44) 7 au 14 janvier 2025 - Théâtre des Franciscains (34)

DIFFUSION (étape de travail)

25 mars 2024 – Gymnase de Montesquieu-Volvestre (31) – 1 représentation scolaire 25 mars 2024 – Salle Polyvalente de Rieux-Volvestre (31) – 1 représentation scolaire

# L'Empreinte de l'Ange

## Production démarrée en octobre 2024

« Selon une légende talmudique lorsqu'un enfant naît il possède encore le savoir ultime de ses vies antérieures. C'est alors qu'un ange apparaît et lui enjoint de tenir ce savoir secret. L'ange pose son doigt sur la lèvre de l'enfant et à cet instant précis le bébé oublie tout pour entrer dans la vie. Du geste de l'ange il reste une trace le petit creux qui dessine un fossé entre notre lèvre supérieure et la base de notre nez. Alors seulement il peut pousser son premier cri. » Nancy Huston dans *L'empreinte de l'ange*.

Le champ créatif est ouvert, intuitif, instantané. Une mémoire pour socle, palette de ce qu'il reste quand on a tout oublié. Un cheminement nouveau de pensées, jalonné d'énergie, de déflagration, de douceur et d'intime... Cet essai se construit en un continuum d'événements, d'anecdotes, d'idées associées, d'imaginaires qui se succèdent, s'harmonisent, se fixent et se déconstruisent révélant petit à petit une photographie mouvante, un paysage de vies, de parcours. De simples pistes qui résonnent avec la légende. Un passage comme bien d'autres qui met à l'épreuve la charge et le bénéfice du temps écoulé.

Je ne parle plus d'organicité du mouvement, je n'évoque plus la physicalité, je ne pense plus la dramaturgie, je la brise et j'oublie. Je bouscule mes meubles, je casse le carcan, le moule. Je sors de la caverne et pousse le cri originel...

La notion de miroir, d'aller et retour, de renvois perpétuels entre situations se joueraient ici au plateau, des mémoires incarnées, des reflets chargés de ce qui nous reste face à nos ineffables complexités. Des va-et-vient d'images en une succession d'effets miroirs, allant du jeu au jeu, du danseur à l'interprète, de l'homme au chorégraphe, du public à l'intime, du résultat à la genèse, un prétexte au recommencement.

Conception et interprétation : Samuel Mathieu

Scénographie : Samuel Mathieu

Soutien à la scénographie : Christophe Bergon

Regards extérieurs : en cours

Conception sonore : Maxime Denuc et/ou Matthieu Guillin

Création lumière : Arthur Gueydan Régie générale : Stan Bruno Valette

Administration & production: Anne Laval, Sophie Castaing

Recherche coproduction et résidence - en cours

Partenaires confirmés : La Maison CDCN Uzès Le Parvis scène nationale de Tarbes CCN & Vous Roubaix Opéra de Limoges - SCIN art & création

Dossier L'Empreinte de l'Ange >ICI

### **Diffusions**

La compagnie a diffusé 4 pièces en 2024 avec 9 représentations au total mêlant représentations tout public et représentations à destination des scolaires.

### - Saltarines, (2022)

20 mars 2024 / Grrranit (Maison du Peuple), Belfort – 1 représentation tout public

#### - smurf attack, 1er Volet

25 mars 2024 / Gymnase de Montesquieu-Volvestre – 1 représentation scolaire 25 mars 2024 / Salle polyvalente de Rieux-Volvestre – 1 représentation scolaire

### - Animal Sketching, (2021)

28 mars 2024 / Altigone, Saint-Orens de Gameville – 1 représentation scolaire 28 mars 2024 / Altigone, Saint-Orens de Gameville – 1 représentation tout public 17 mai 2024 / Scènes de Bayssan, Béziers – 1 représentation scolaire 18 mai 2024 / Scènes de Bayssan, Béziers – 1 représentation tout public

### - Frau Troffea, (2019)

26 septembre 2024 / Festival Mercurio Palerme – 1 représentation tout public 14 décembre 2024 / Festival Mouvements sur la ville, Montpellier – 1 représentation tout public

### Actions de médiation

En 2024, la Cie Samuel Mathieu a continué ses actions dans le cadre du Parcours *Danse à l'école* en partenariat avec la ville de Carbonne, à l'École Primaire Guy Hellé et à l'École Maternelle Chanfreau ainsi qu'à Rieux-Volvestre et Martres-Tolosane avec deux intervenantes de la compagnie, Jade Pelaprat et Louison Valette.

La compagnie a également poursuivi le Parcours *Danse au collège* auprès du Collège Stella Blandy à Montesquieu-Volvestre avec Louison Valette.

Ses actions auprès des scolaires permettent à ce public de découvrir ou redécouvrir la pratique de la danse tout au long de leur scolarité durant des ateliers réguliers entre janvier et mai. Cette période d'ateliers se termine chaque année avec une restitution devant les professeur·e·s, camarades et parents.

Des ateliers autour des pièces sont également menés tout au long de l'année :

Lors de la diffusion de *Saltarines* au Grrranit à Belfort, un atelier avec des collégiens et des collégiennes a été mené. Cette autre forme de rencontre avec les scolaires permet également de parler de la compagnie et de l'esthétique des pièces présentées tout en sensibilisant à la pratique de la danse contemporaine.

Samuel Mathieu est intervenu à Martres-Tolosane dans le cadre d'un workshop ouvert aux habitant.e.s de la ville sur invitation de l'Espace culturel Angonia.

Il a également suivi un jeune interprète en fin d'études au CNSMD de Lyon pour son projet de fin d'année en tant que regard extérieur.

# 2/ Dispositif NEUFNEUF

# Développement territorial



Implanté dans le sud-ouest de l'Occitanie, NEUFNEUF est un dispositif chorégraphique polymorphe au service d'un territoire. Dédié à la danse et aux arts du mouvement, il a pour mission la création et la diffusion de formats chorégraphiques divers. Son ambition est à la fois de proposer à des équipes artistiques un accompagnement à la création ainsi que les possibilités et conditions d'une diffusion, mais également de penser le spectacle vivant avec et pour les habitant·es à travers des actions variées de sensibilisation et des ateliers de pratique amateur·ices pensés avec les artistes accueilli·es. Sa structure originale, souple, lui permet de s'adapter à chacun des projets qu'il soutient et de créer des lieux de rencontres au cœur du territoire. Ses activités lui confèrent une renommée d'envergure régionale, nationale et internationale.

Porté par la compagnie, le dispositif NEUFNEUF se positionne à la fois comme une structure d'accompagnement, un réseau de diffusion, un lieu de référence pour l'éducation artistique et culturelle des publics, un lieu ressource pour les acteur-ices professionnel·les et un outil de valorisation du territoire.

C'est ainsi que la compagnie développe des résidences à l'année au RING - scène périphérique à Toulouse, à l'Escale à Tournefeuille en métropole toulousaine, ainsi qu'en milieu rural, à Martres-Tolosane ou encore à Rieux-Volvestre. D'autres partenaires s'associent au dispositif : la DRAC Occitanie par une aide spécifique pour l'accueil de compagnies en résidences de territoire ; le Conseil Départemental de la Haute-Garonne grâce à une aide spécifique ; les villes de Martres-Tolosane et Rieux-Volvestre. En 2024, des accueils en résidence ont été menés au RING – scène périphérique, NEUFNEUF a ainsi pu accueillir 5 compagnies en résidence de création avec la prise en charge des frais techniques (La Cavale, Cie La Teneur, Cie du Scarabée, Compagnie Still Waiting, Phaenomenon) et soutenir 2 compagnies en coproduction (Cie Cabane, Compagnie Still Waiting).

### Résidences de territoire :

### Cie Cabane – Lionel Bègue

À l'automne 2023, une nouvelle résidence de territoire a été initiée avec la Cie Cabane du chorégraphe Lionel Bègue. Des premières rencontres ont eu lieu avec la Maison de retraite Saint-Vidian à Martres-Tolosane où Lionel Bègue et sa collaboratrice ont commencé à intervenir dès février 2024. Ce dispositif créé par la DRAC et le ministère de la Culture permet de mettre en place une résidence avec un artiste sur un territoire défini afin d'y mener un travail en lien avec les habitants. Ce travail initié en 2023 s'est prolongé en 2024 avec plusieurs temps de rencontre, de partage et d'échanges avec les résident es de la Maison de retraite. La Cie Cabane a également présenté *Floating Wood* devant les résident es ainsi que les élèves de l'école primaire de Martres-Tolosane qui sont venu·e·s pour l'occasion à la maison de retraite.

#### Cie Pauline Weidmann

À partir de l'automne 2024, Pauline Weidmann est la nouvelle chorégraphe accompagnée sur une résidence de territoire à Martres-Tolosane. Elle a pu présenter sa pièce *ANTRES* dans la salle des fêtes de Martres-Tolosane et *VÂCARM* (2 représentations) au RING – scène périphérique dans le cadre du NEUFNEUF Festival. Elle poursuivra sa présence sur le territoire en 2025.

# **JUBINIEUF**

### **NEUFNEUF Festival**

Le NEUFNEUF Festival est le temps fort du dispositif. Il se déroule au mois de novembre dans l'ensemble des villes et lieux partenaires. Chaque année, il propose une programmation exigeante tout en mettant l'accent sur l'émergence et le croisement des disciplines.

> En 2024, le festival s'est déroulé du 6 au 23 novembre, et s'est déployé sur 4 communes (Toulouse, Tournefeuille, Martres-Tolosane et Rieux-Volvestre) et 7 équipements culturels (RING - scène périphérique, Toulouse / Centre culturel – Théâtre des Mazades, Toulouse / Centre culturel Henri Desbals, Toulouse / Centre culturel Bellegarde, Toulouse / l'Escale – Ville de Tournefeuille, Tournefeuille / La salle des fêtes – Espace culturel Angonia, Martres-Tolosane) reliant ainsi la métropole aux territoires situés au sud de Toulouse.

Des collaborations et partenariats avec des équipements régionaux ont été mis en place pour favoriser la diffusion de la danse en Occitanie, notamment avec le RING – scène périphérique, l'Escale – Ville de Tournefeuille ou encore l'Espace culturel Angonia.

Au total, ce sont 17 équipes artistiques qui ont été invitées sur cette quinzième édition du Festival, et plus de 30 présentations de projets comprenant spectacles, restitutions d'ateliers, rencontres et performances. NEUFNEUF a accueilli environ 2000 spectateur ices durant les 3 semaines de festival.

En 2024, le NEUFNEUF Festival a fait partie de la Saison de la Lituanie en France en programmant, accompagnant et en soutenant un artiste lituanien, Dovydas Strimaitis. Le festival a également obtenu le label « Festival Européen » dans le cadre de ses actions et de sa programmation en lien avec l'EFFEA.

Dossier de presse **NEUFNEUF >ICI** 

# 3/ Perspectives 2025

# La Compagnie

En 2025, le Cie Samuel Mathieu continuera son activité de création en développant le projet à destination des scolaires et en prévision du format final de **smurf\_attack** : **KID(S)CUB**.

L'année 2025 mettra également en avant les prémices et les premiers temps de travail de la création 2026 :

## L'Empreinte de l'Ange.

Les deux projets de création *L'Empreinte de l'Ange* continueront respectivement leur évolution, par des résidences de travail et des actions auprès des publics. *L'Empreinte de l'Ange* verra donc sa première à l'automne 2026 (lieu en cours). Les résidences s'étaleront entre mai 2025 et juillet 2026 à Uzès au CDCN La Maison, à l'Opéra de Limoges, au CCN & vous à Roubaix, et dans d'autres lieux actuellement en cours de négociation.

En matière de rayonnement à l'international et suite aux différents voyages effectués dans le cadre de Erasmus+ à Valencia, Vilnius et Sofia, des projets de collaboration ont pu se mettre en place, notamment avec le New Baltic dance Festival autour d'un projet de mantora pour des jeunes chorégraphes issus de l'Université de Vilnius, et avec SEIKO dance Cie, sur un projet de création à Klaipeda.

De plus dans le cadre de Chemnitz « capitale Européenne de la Culture 2025 », la compagnie est invitée par le Opern Ballet et le Tanz Modern Tanz, en juin 2025 pour la diffusion de *Saltarines* et la création d'une forme spécifique pour l'extérieur nourri du projet *PARK* (laboratoire de recherche initié en 2023).

De plus, entre février et octobre 2025, une commande a été faite à Samuel Mathieu pour la création d'une pièce pour la Cie Kale (jeune ballet) à Porto.

Dossier smurf attack >ICI

Dossier KID(S)CUB >ICI

Dossier Saltarines >ICI

Dossier Animal Sketching >ICI

### Prochaines diffusions en 2025

### - BET #1 au Portugal

Novembre 2025 – 3 représentations

### - Saltarines

20 juin 2025 / Opern Ballet de Chemnitz, Chemnitz (Allemagne) – 1 représentation tout public

#### - PARK

Juin 2025 / Opern Ballet de Chemnitz, Chemnitz (Allemagne) – 3 représentations

### - KID(S)CUB

29 avril 2025 / Angonia, Martres-Tolosane (31) – 1 représentation scolaire 30 avril 2025 / École élémentaire Chanfreau, Carbonne (31) – 1 représentation scolaire 24 mai 2025 / Théâtre Molière Sète, Sète (34) – 1 représentation 2025 / La Maison Danse CDCN Uzès, Uzès (30) – 1 représentation (en cours) 2025 / École élémentaire de Lherm, Lherm (31) – 1 représentation scolaire (en cours)

### - Animal Sketching

2025 / Maison du Peuple, Millau (12) – 1 représentation (en cours) 2025 / New Baltic Dance, Vilnius (Lituanie) – 2 représentations (en cours)

### Médiation

En 2025 le dispositif « Danse à l'école » est renouvelé avec l'intervention des artistes chorégraphiques Louison Valette et Anouk Orignac sur les villes de Carbonne et Martres-Tolosane.

Le projet *KID(S)CUB* sera présenté aux classes participant au projet Danse à l'école afin de venir à la rencontre d'un public scolaire

Le chorégraphe Samuel Mathieu mènera à nouveau différents workshops, notamment avec les habitant.e.s de la ville de Martres-Tolosane.

## **Dispositif NEUFNEUF**



## 1/ Évolution du dispositif NEUFNEUF et de son FESTIVAL

Pour 2025-26, le dispositif NEUFNEUF et le festival vont continuer d'évoluer proposant, collaborations, partenariats et co-accueils : ADN du dispositif. Ces équipements, RING - scène périphérique à Toulouse, l'Escale - Ville de Tournefeuille, Angonia à Martres-Tolosane, les centres culturels de la Ville de Toulouse seront une nouvelle fois associés pour la diffusion dans le cadre du festival, tout autant que Supernova festival de la jeune création du Théâtre Sorano. Le Festival, événement majeur et incontournable de la filière danse à l'ouest de l'Occitanie, sera donc reconduit pour une diffusion pérenne de la danse, accueillant compagnies émergentes issues, entre autres du territoire et soutenues par le dispositif, et compagnies nationales et internationales, pour un partage des esthétiques.

L'enjeu pour 2025 est la conquête de nouveaux territoires et de nouveaux publics. Pour cela NEUFNEUF a entamé une prospection sur l'ouest de l'Occitanie, proposant à la ville de Saint Gaudens et son environnement un terrain de collaboration pour les années à venir. L'équipement de la ville de Venerque, TerraViva, sera sollicité sur l'année 2025 pour des résidences de création et de la diffusion au cours du Festival.

Depuis 2024 nous avons réfléchi avec les opérateurs du Pays Sud Toulousain à la mise en place d'un réseau de travail autour du spectacle vivant. Ce réseau récemment nommé RAC-OR et que nous souhaitons opérationnel dès janvier 2025, permet la mutualisation, l'intelligence des présences d'artistes sur le territoire et favorise une cohérence de programmation, dans un esprit écoresponsable.

De plus et de façon plus étendu, NEUFNEUF entrera en 2025 dans la concrétisation des **POLs**, sortes de points relais chorégraphiques, dispositifs essaimés sur un territoire plus large que la zone où NEUFNEUF opère actuellement. Ces **PÔLs** proposeront avec le NEUFNEUF, un programme d'actions chorégraphiques (workshop et/ou résidence d'artiste et/ou diffusion d'un spectacle...). Ces actions pourront voir le jour dès 2025 dans le cadre d'une préfiguration.

C'est une présence élargie tout au long de l'année sur ces lieux et une augmentation des résidences d'artistes qui se profile pour les années à venir. Ces **PÔLs** et le **RAC-OR** permettent de réduire et/ou d'optimiser la circulation des publics, d'assurer une présence artistique sur le temps et le partage d'une œuvre sous toutes ces formes avec les habitant·es.

### Deux Résidences de territoire sont prévues entre fin 2024 et début 2026 :

### Cie – Maison L'Enracinée Pauline Weidmann

Maison L'Enracinée interviendra sur le territoire rural de Martres-Tolosane dans le cadre de notre collaboration avec Angonia. Plusieurs actions sont déjà fléchées pour ce moment de partage.

« Dans ces petites explosions de monde qui défont toujours un peu mieux ce qu'ielles étaient, les histoires tendres déjouent le destin d'une humanité monstrueuse et apprennent par leur multiple ce que devient le savoir de l'Autre. Entre les lignes de fuite, les récits se tordent aux modèles, bons fruits mûrs du capitalisme ; nous

continuons de ci de là à nous jauger comme des objets qui tiennent plus ou moins bien en main. Nous regardons avec nos yeux, ce que l'Autre nous apporte, nous fuyons parfois les questions qui transforment. Noces pour me rappeler précisément de ces états grégaires, magnifiques et fondamentaux qui s'appellent amour et qui nous font tomber, souvent et nous renaître autre. Je voudrais écrire et jouer de ces reconnaissances, du travestissement du soi pour être à l'Autre dans une étude chapitrée, drôlatique et maladroite de nos engagements mutuels. Par une porte ouverte à enfoncer de nouveau pour que des un es aux autres se trouvent de nouvelles pistes, j'aimerais rénover l'imaginaire de l'union, des alliances, pour qu'il s'inscrive dans le réel. Comprendre ce que les relations comprennent, à quoi elles engagent parmi nos amitiés et nos sexualités. Retrouver dans les minuscules mues du temps qui noue, les déterminations politique du philos. Je pourrais parler de ce que j'ai entendu ou vu. » Pauline Weidmann

#### Résidence 3X3

Projet de résidences croisées avec 3 équipes artistiques : Studio Maiastra - I-Fang Lin, Cie Phaenomenon - Delphine Mothes, et Agathe Thévenot

Trois projets, trois présences d'artistes sur trois lieux du territoire. Trois chorégraphes femmes, 3 perceptions sociétales, qui dans ce projet de résidence croisées, dialoguent, débattent, se positionnent sur leurs démarches convoquant et partageant leurs cheminements avec les habitant·es.

- NOBODY KNOWS MY NAME I-Fang Lin souhaite interroger la place de la femme et la conscience du corps féminin depuis un point de vue patriarcal, sous l'angle de leurs faces invisibles, burlesques, érotiques et héroïques, résignées mais combatives.
- ZOUAVE Agathe Thévenot pose ici son premier projet Zouave où elle souhaite faire danser les chutes, les fuites, la résilience, sortir du geste efficace, codifié, voire usé. Il sera question d'éprouver d'autres dimensions, de comprendre les mécanismes traumatiques pour créer de nouvelles perspectives.
- NATURE (MÉTAMORPOHOSE) Delphine Mothes est remarquée pour son approche de la danse, de l'écriture : principes simples, organiques qui transforment la spontanéité en écriture. Elle prend comme point de départ les métamorphoses racontées par Nina MacLaughlin dans Sirène, Debout-Ovide. Nature sera sa troisième création.

Dans un souci de cohérence, de collaboration et pour créer le lien et la rencontre avec les habitants·es, Angonia à Martres-Tolosane, Tarraviva à Venerque, la ville de Rieux-Volvestre et NEUFNEUF travailleront de concert afin de coconstruire ensemble une diffusion des 3 projets dans leur programmation respective.

#### Ouverture à l'international

Depuis 2024, NEUFNEUF a entamé un développement à l'international : une démarche d'ouverture européenne à travers le programme Erasmus+, qui vise à partager des pratiques innovantes dans les domaines de l'éducation, la formation et la jeunesse, au travers de la danse contemporaine, a été initiée. Trois voyages ont été effectués : Valence (Dansa València Festival), Vilnius (New Baltic Dance Festival) et Sofia (IETM).

Un partenariat est en cours avec le New Baltic Dance Festival à Vilnius (Lituanie) autour de l'accueil d'une pièce de la compagnie, d'un projet de mentora pour accompagner la jeune création lituanienne ainsi qu'une participation au projet européen que nous mettons en place avec Danse Dense à Pantin. Parallèlement, une autre collaboration se met en place au Portugal (Porto) avec la Cie Kale, pour une création en novembre 2025.

Un projet de formation à l'échelle européenne est actuellement en cours de construction dont le portage sera assuré par le dispositif NEUFNEUF et Danse Dense à Pantin. Ce projet invite dans sa construction plusieurs acteurs européens comme le New Baltic Dance Festival (Vilnius), La Caldera (Barcelone), Mercurio Festival (Palerme), et d'autres en cours de négociation. Ce projet a pour objectif le partage des écritures chorégraphiques issues des différentes approches et pratiques en danse.

Le NEUFNEUF renouvellera dans le cadre de sa présence sur le territoire européen et de ses partenariats actifs, le label de « Festival Européen » EFFEA.

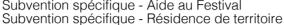
#### 4/ Partenaires

#### **Partenaires institutionnels**

La plupart de nos partenaires en Région sont des partenaires de longue date. Nous sommes notamment conventionnés par la DRAC Occitanie, soutenus par la Région Occitanie et les villes de Toulouse et Martres-Tolosane.



Subvention au titre de l'aide à la compagnie chorégraphique conventionnée (conventionnement 2024-2026) Subvention spécifique au titre de l'aide à la résidence chorégraphique Subvention spécifique - Aide au Festival





Subvention au titre de l'aide à la création Subvention spécifique - Aide au Festival



Subvention au titre de l'aide à la création Subvention spécifique pour le dispositif NEUFNEUF au titre de l'aide au projet de territoire



Subvention au titre du fonctionnement Subvention au titre de l'aide à la création



Soutien spécifique de l'Institut Français dans le cadre de la Saison de Lituanie en France



Partenariat artistique et pédagogique dans le cadre du NEUFNEUF Festival



Subvention dans le cadre du dispositif « Danse à l'école »



Partenariat pluriannuel dans le cadre du dispositif NEUFNEUF

#### Partenaires culturels et pédagogiques

C'est aussi grâce à nos partenaires culturels et pédagogiques que nous avons réussi l'ensemble des créations et des actions en 2024.



INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES Partenariat dans le cadre du NEUFNEUF Festival



Partenariat dans le cadre du NEUFNEUF Festival



Aide spécifique au titre du projet « Danse à l'École »

#### Partenaires professionnels

Depuis plusieurs années, nous intégrons les réseaux professionnels de la danse pour nourrir des partenariats en France et en Europe.



Soutien spécifique La Plateforme au titre de l'accueil de compagnies dans le cadre du NEUFNEUF Festival



Soutien spécifique La Plateforme au titre de l'accueil de compagnies régionales dans le cadre du NEUFNEUF Festival

#### Mécénat



Soutien dans le cadre du NEUFNEUF Festival



Soutien dans le cadre de l'accueil de du chorégraphe lituanien Dovydas Strimaitis

### 5/ Équipe

Cette année 2024, nous avons salarié 28 personnes, administratifs, artistes et technicien·nes, tous projets confondus.

Sophie Castaing a terminé son CDD en tant qu'attachée d'administration et a été engagé en CDI à partir d'octobre 2024 sur un poste de chargée de production.

Louise Lys a rejoint l'équipe en communication dans le cadre d'un contrat d'apprentissage qui s'est terminé en septembre 2024. Elle a ensuite enchainé sur un CDD de deux mois en octobre et novembre 2024 sur la période du festival.

Laurence Broom a été missionnée tout au long de l'année sur le développement des publics et la médiation, afin de permettre à la compagnie et au projet NEUFNEUF de s'implanter davantage sur le territoire.

#### Équipe permanente et administrative :

Chorégraphe et directeur artistique : Samuel Mathieu Responsable administratif et financier : Anne Laval Assistante administrative : Sophie Castaing Chargée de communication : Louise Lys Attachée aux publics/médiation : Laurence Broom

#### <u>Équipe artistique :</u>

Fabienne Donnio, Louison Valette, Vladimir Duparc, Martin Mauriès, Steven Chotard, Enzo Blond, Elie Fico, Marius Fouilland, Jonas Leclere, Dimitri Rizzello, Jade Pelaprat, Salomé Rebuffat, Julien Meslage, Louna Delbouys-Roy, Cindy Villemin, Jeanne Mathieu

#### Régie Technique de la compagnie :

Jean-François Langlois, Arthur Gueydan, Steeve Déchelotte, Stan Bruno-Valette, Guillaume Delage

#### <u>Équipe NEUFNEUF :</u>

Chargée de production : Pauline Gabarrou Directeur technique : Jean-François Langlois Régisseur général : Steeve Déchelotte

Attachée aux publics/médiation : Laurence Broom



**ANNEXE 4** - Situation comptable intermédiaire arrêtée au 30 juin 2025



**ANNEXE 5** - Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration de Lastiko arrêtant le projet de fusion

# Association LASTIKO Compte rendu de réunion valant pour CA Du 13 mai 2025

Le 13 mai 2025 à 20h, le bureau s'est réuni au siège social de l'Association.

#### Étaient présentes :

Françoise Maurières, Présidente Marie Alverde, Trésorière Angélique Dascalopoulos, Secrétaire Samuel Mathieu, directeur artistique de l'Association

L'Assemblée Générale est présidée par Françoise Maurières, en qualité de Présidente de l'Association et est nommée Angélique Dascalopoulos secrétaire de séance.

La présidente constate que trois membres sont présents ; le nombre total de voix est ainsi de trois. Madame la Présidente déclare alors que la réunion de bureau « valant pour CA » est constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

La présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Examen et approbation du protocole de fusion-absorption de l'Association Le Ring par l'Association Lastiko

Après la lecture du traité (ou protocole) de fusion par Samuel Mathieu directeur artistique, les débats qui ont suivi, ont fait état d'inquiétudes sur les questions RH :

- La nouvelle place de l'actuel co-directeur du Ring après la fusion (dans l'Association Lastiko)
- L'assurance, pour les membres du bureau que l'actuel directeur de l'Association Lastiko puisse pleinement assurer ses fonctions et développer son projet
- Identifier les besoins RH de la nouvelle structure (4 salariés, 3 occupent un poste administratif)
- En ce sens, entretiens individuels nécessaires pour que chacun exprime sa motivation et la façon dont il·elle se projette dans la nouvelle structure (nouveau lieu pour l'équipe de Lastiko, nouvelle équipe pour les 2 Associations réunies et nouveau projet)

Les membres du bureau ont procédé au vote du point de l'ordre du jour :

> Approbation du traité (ou protocole) de fusion par absorption de l'Association Le Ring par l'Association Lastiko.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants : 3 voix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close.

Mauriers

La présidente de séance, Fançoise Maurières La secrétaire de séance, Angélique Dascalopoulos



**ANNEXE 6** - Extrait de la publication au Journal officiel de la République française de la déclaration de l'association absorbée à la préfecture de Haute-Garonne et dernier récépissé de déclaration

- 507 \* Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. **ASSOCIATION 10 KMS DE POUVOURVILLE.** *Objet :* course pédestre. *Siège social :* 3, chemin du Manel, 31400 Toulouse. *Date de la déclaration :* 10 septembre 2007.
- 508 \* Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. **LEON PROJET.** *Objet*: création de spectacles vivants; organisation de manifestations culturelles, animations et toutes autres actions favorisant le développement culturel auprès de tout public. *Siège social*: théâtre du Grand Rond, 23, rue des Potiers, 31000 Toulouse. *Date de la déclaration*: 10 septembre 2007.
- 509 \* Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. L'ENFANFARE. Objet: promouvoir la garde et l'accueil de l'enfant, de l'enfant handicapé; favoriser l'accès à ce mode de garde (mixité sociale et handicap); informer, accompagner et soutenir les familles. Siège social: 24, rue Descoins-Tinard, 31100 Toulouse. Date de la déclaration: 10 septembre 2007.
- 510 \* Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. ASSO WEB DESIGN. Objet : agence de communication caritative; aider et accompagner associations et particuliers qui souhaitent promouvoir leurs activités à travers une stratégie de communication, par le biais d'outils, techniques, contenus, savoir-faire, expérience et matériels liés à la communication visuelle ainsi que toutes actions nécessaires à la réalisation de son objectif. Siège social : bâtiment D2, 33, chemin du Ramelet Moundi, 31100 Toulouse. Courriel : contact@assowebdesing.fr. Site internet : www.assowebdesing.fr. Date de la déclaration : 10 septembre 2007.
- 511 \* Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. **METALDISCOCLASH.** *Objet*: découverte et promotion d'activités artistiques contemporaines. *Siège social*: 10, allée Paul Sabatier, 31000 Toulouse. *Courriel*: mattdellamaestra@hotmaol.fr. *Date de la déclaration*: 10 septembre 2007.
- 512 \* Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. MADE IN ASIA. Objet: organisation de manifestations et d'échanges culturels et artistiques entre la France, la Chine et l'Asie; prendre la forme de spectacles, d'animations, d'expositions, de rétrospectives, d'ateliers, de stages, etc., de manière ponctuelle ou régulière, en France comme en Chine; travailler en collaboration avec les associations locales et régionales d'échanges avec les pays d'Asie. Siège social: la cave poésie, 71, rue du Taur, 31000 Toulouse. Date de la déclaration: 10 septembre 2007.
- 513 \* Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. L'ATELIER FLOTTANT. *Objet*: promouvoir la diffusion des arts plastiques à travers des actions de créations, de formations, d'enseignements, d'expositions, d'échanges interculturels, de manifestations publiques et toutes actions ayant trait à l'animation des berges du canal du Midi. *Siège social*: 198, avenue de Grandre-Bretagne, 31300 Toulouse. *Courriel*: a telier\_flottant@voila.fr. *Site internet*: http://atelierflottant.site.voila.fr. *Date de la déclaration*: 11 septembre 2007.
- 514 \* Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. FILA-FOLA. *Objet*: développement des cultures du monde par le biais d'échanges, notamment musicaux. *Siège social*: 3, rue de l'Eglise, 31620 Fronton. *Date de la déclaration*: 11 septembre 2007.
- 515 \* Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. **ASSOCIATION LEFTPROD.** *Objet :* organisation d'événements culturels; création d'œuvres musicales sur supports phonographiques (CD et vinyles); constitution d'un studio audionumérique associatif. *Siège social :* 46, boulevard d'Arcole, 31000 Toulouse. *Date de la déclaration :* 11 septembre 2007.
- 516 \* Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. FOOTBALL CLUB MIENH. *Objet :* activités sportives et loisirs. *Siège social :* 21, rue Jean Mermoz, 31830 Plaisance-du-Touch. *Date de la déclaration :* 11 septembre 2007.

- 517 \* Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. 4 L DU MONDE. *Objet*: participer au raid 4L trophy 2008, rallye entre étudiants à but humanitaire. *Siège social*: appartement 15, 31, avenue Honré Serres, 31000 Toulouse. *Courriel*: quatre-l-dumonde@hotmail.fr. *Date de la déclaration*: 11 septembre 2007.
- 518 \* Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. **GRA-CIAS ADIOS**. *Objet*: création de projets de développement des structures sanitaires et éducatives; favoriser le développement socioculturel de la région la Mosquitia (Honduras) ainsi que son développement technologique. *Siège social*: 14, lotissement les Jardins d'Emeline, rue Charles Jouet, 31340 La Magdelaine-sur-Tarn. *Courriel*: jennysabrinavolan@yahou.fr. *Date de la déclaration*: 11 septembre 2007.
- 519 \* Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. **OSE ARTS...ETC.** *Objet :* promouvoir la pratique des arts plastiques et décoratifs; organiser des cours de dessins, de peintures; promouvoir des projets personnels ou collectifs artistiques et décoratifs; développer des savoirs et savoirs-faire afin d'amener les participants vers une certaine autonomie créative; prendre en charge des ateliers d'arts plastiques dans des institutions spécialisées (secteur éducatif, social, médical ou psychiatrique). *Siège social :* 17, avenue de la Gloire, 31500 Toulouse. *Courriel :* oseartsetc@free.fr. *Date de la déclaration :* 11 septembre 2007.
- 520 \* Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. ASSOCIATION NOE POUR LA PROMOTION DES CUI-SINES RETROUVEES. Objet: assurer la promotion, la connaissance, la diffusion et la revalorisation de recettes de cuisine, du savoir-faire, d'ustensiles ou d'ingrédients retrouvés par tous moyens tels que l'édition, multimédia, site Internet, émissions radiophoniques, articles de presse, jeux, gestion de fonds écrits etc. Siège social: L 102, 160 Grande rue Saint Michel, 31400 Toulouse. Courriel: nicofichot@aol.com. Date de la déclaration: 11 septembre 2007.
- 521 \* Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. ASSOCIATION Q.E.R (QUALITE ENVIRONNEMENTALE RAISONNEE). Objet : transmettre de l'information à la communauté sur le développement durable. Siège social : 9, rue Maurice Ravel, 31700 Cornebarrieu. Courriel : munozarchitecte@gmail.com. Date de la déclaration : 11 septembre 2007.
- 522 \* Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. F-C MATEOS. *Objet*: créer une équipe de football. *Siège social*: 6, impasse Raymond Loewy, 31140 Aucamville. *Courriel*: mateos@mateos-elec.com. *Date de la déclaration*: 12 septembre 2007.
- 523 \* Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES INSUFFISANTS RESPIRATOIRES DU 31 (ADIR 31). Objet : créer un lien d'amitié entre insuffisants respiratoires pour rompre la solitude; aider à assumer le handicap; apporter de l'information et de l'aide en matière sociale, administrative, etc., organiser des rencontres, des réunions, des visites, etc. Siège social : bâtiment B1, appartement 45, 376, route de Saint Simon, 31100 Toulouse. Date de la déclaration : 12 septembre 2007.
- 524 \* Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. **PHARMUNION.** *Objet :* améliorer la qualité du service rendu par acquisition de connaissances et de moyens; favoriser la formation, la recherche et l'enseignement au sein des services de pharmacies et des services en collaboration. *Siège social :* clinique de l'union-service pharmacie, boulevard de Rabastens, 31240 Saint-Jean. *Courriel :* pharmacie@clinique-union.fr. *Date de la déclaration :* 12 septembre 2007.
- 525 \* Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. LE RING. *Objet :* favoriser l'émergence de nouvelles propositions artistiques et particulièrement des expériences interdisciplinaires; favoriser parallèlement la prise de conscience et le débat des enjeux esthétiques, philosophiques et politiques, à travers

notamment l'organisation de manifestations transversales; ouvrir ces activités le plus largement possible, tout spécialement en direction des secteurs de la population qui se situe en marge d'une vue culturelle labellisée; offrir aux habitants un lieu de proximité convivial riche en expériences et en découvertes artistiques. Siège social: 151, route de Blagnac, 31200 Toulouse. Date de la déclaration: 12 septembre 2007.

- 526 \* Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. LA SAVATE CARAMANAISE. *Objet :* pratique des activités physiques et sportives; enseignement de la savate boxe française ainsi que des disciplines qui lui sont associées: la canne et bâ, la savate et le bâton défense, la savate forme, dans le respect des statuts et règlement de la FFSBF & DA et de ceux de la ligue et du comité départemental dont elle dépend. *Siège social :* mairie, 19, cours Alsace Lorraine, 31460 Caraman. *Courriel :* jfdaubert@orange.fr. *Date de la déclaration :* 12 septembre 2007.
- 527 \* Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. CONCERTS EN LIBERTE. *Objet*: organisation de concerts et de manifestations culturelles à partir de la musique en y associant toutes autres formes d'expression artistiques (danse, théâtre, cirque, mimes, chanson, comédie...). *Siège social*: 50, rue d'Aubuisson, 31000 Toulouse. *Date de la déclaration*: 12 septembre 2007.
- 528 \* Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. COCOTTE XV. *Objet*: promouvoir la pratique et le développement du rugby en permettant à des amis de se retrouver une fois par semaine autour d'un ballon de rugby et de disputer chaque année quelques oppositions contre d'autres associations de joueurs. *Siège social*: résidence les Tallantières, bâtiment 32, 3, rue Pégase, 31700 Mondonville. *Date de la déclaration*: 13 septembre 2007.

#### **Modifications**

- 529 \* Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. Ancien titre: TOUT MELTING. Nouveau titre: YELLOW SOUND PRODUCTIONS. Siège social: 37, boulevard Lascrosses, 31000 Toulouse. Date de la déclaration: 10 septembre 2007.
- 530 \* Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. **PIR'ART.** *Siège social : 6*1, rue Bayard, 31000 Toulouse. *Transféré ; nouvelle adresse :* 13, rue Gramat, 31000 Toulouse. *Date de la déclaration :* 11 septembre 2007.
- 531 \* Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. *Ancien titre* : REVES. *Nouveau titre* : **SOPHROLOGIE ATTITUDE**. *Siège social* : 28, chemin des Soeurs, 31700 Blagnac. *Date de la déclaration* : 11 septembre 2007.
- 532 \* Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Gaudens. Ancien titre: PAYS DE L'OURS ADET(ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES PYRENEES CENTRALES). Nouveau titre: PAYS DE L'OURS ADET(ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES PYRENEES). Nouvel objet: développement durable des Pyrénées, promotion et mise en oeuvre d'actions de développement de ce territoire conciliant les enjeux économiques, écologiques et socioculturels et créant des synergies entre eux; préservation et restauration du patrimoine naturel des Pyrénées, en particulier la restauration d'une population viable d'ours bruns. Siège social: mairie, 31160 Arbas. Date de la déclaration: 14 septembre 2007.

#### **Dissolutions**

- 533 \* Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. ENTR'AIDE. Siège social : 14, rue Louis Renault, 31130 Balma. Date de la déclaration : 7 septembre 2007.
- 534 \* Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. CENTRE DE CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE SPATIALE POUR LES JEUNES (C.C.S.T.S.J.). Siège social : hôtel de ville, 31780 Castelginest. Date de la déclaration : 7 septembre 2007.

- 535 \* Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. ASSOCIATION EUROPEENNE DES CHERCHEURS ET FORMATEURS EN TECHNESTHESIE (A.E.C.F.T.). Siège social : 19, rue L. A. de Bougainville, 31400 Toulouse. Date de la déclaration : 11 septembre 2007.
- 536 \* Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. **EDOMA.** *Siège social* : 15, rue des Acacias, 31280 Drémil-Lafage. *Date de la déclaration* : 11 septembre 2007.
- 537 \* Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. LES AMIS DU GROUPE SCOUT ALTAIR (L.A.G.S.A.). Siège social : 13, rue de la Corrèze, 31500 Toulouse. Date de la déclaration : 11 septembre 2007.
- 538 \* Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT ET DE LA DETENDE (A.D.S.D.). Siège social : 18, rue de la Briqueterie, 31340 Villemur-sur-Tarn. Date de la déclaration : 11 septembre 2007.
- 539 \* Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. LES TAMALOUS. Siège social: 14, avenue d'Occitanie, 31520 Ramonville-Saint-Agne. Date de la déclaration: 12 septembre 2007.
- 540 \* Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. **VERSAILLES AVENUE.** *Siège social* : 5, rue de la Poste, 31700 Cornebarrieu. *Date de la déclaration* : 13 septembre 2007.
- 541 \* Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. MARIE D'AUBRAC PORTE DU CIEL. Siège social : mairie, avenue Marcel Dassault, 31130 Balma. Date de la déclaration : 13 septembre 2007.
- 542 \* Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. **LA SOURIS VERTE.** *Siège social* : Porte n°3, 35, chemin de Pelleport, 31500 Toulouse. *Date de la déclaration* : 13 septembre 2007.
- 543 \* Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. **ASSODICI.** *Siège social*: Appartement 58, 4, chemin du Tricou, 31200 Toulouse. *Date de la déclaration*: 13 septembre 2007.

#### 32 - GERS

#### Créations

- 544 \* Déclaration à la préfecture du Gers. EAU POUR TOUS EN MIDI PYRENEES. Objet: conseils technique et juridique, promotion morale, économique et sociale, protection et défense des intérêts des agriculteurs, propriétaires, propriétaires exploitants, fermiers, irrigants et riverains de fleuves, rivières, étangs, cours d'eau et retenues collinaires de la région Midi-Pyrénées, tant en matière agricole que piscicole ou touristique, agir en faveur du développement, de l'information et de la promotion d'une gestion de l'eau respectueuse des intérêts agricoles, piscicoles, touristiques et environnementaux, notamment de l'irrigation. Siège social: 1, impasse Marc Chagall, 32000 Auch. Date de la déclaration: 12 septembre 2007.
- 545 \* Déclaration à la sous-préfecture de Mirande. ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ASTARAC. Objet: protéger l'environnement et le patrimoine de la région de l'Astarac et des communes environnantes et ses habitants; préserver les espaces naturels et les paysages; sensibiliser l'opinion publique aux problèmes d'environnement et informer ses membres sur la connaissance des espèces animales et végétales ainsi qu'à l'écosystème; défendre l'identité culturelle des paysages et du patrimoine ainsi que leurs intérêts économiques et sociaux; lutter contre les atteintes qui pourraient être portée à cet environnement; prévenir la dégradation des ressources naturelles et patrimoniales. Siège social: Le Moulin, 32170 Bazugues. Courriel: apastarac@orange.fr. Date de la déclaration: 13 septembre 2007.



**ANNEXE 7** - Statuts en vigueur du Ring



## STATUTS DE L'ASSOCIATION « LE RING »

#### Article 1 - Dénomination

Il est fondé, entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : « LE RING »

#### Article 2 - Objet

Favoriser l'émergence de nouvelles propositions artistiques dans le domaine des arts vivants, théâtre, danse, musique, arts visuels, et particulièrement des expériences interdisciplinaires ; favoriser parallèlement la prise de conscience et le débat des enjeux esthétiques, philosophiques et politiques, à travers notamment l'organisation de manifestations transversales et toutes autres activités en lien avec ce qui précède comme la formation, l'édition, les conférences ; ouvrir ces activités le plus largement possible, tout spécialement en direction des secteurs de la population à l'écart d'une vie culturelle et artistique ; offrir aux habitants un lieu de proximité convivial riche en expériences et en découvertes artistiques.

#### Article 3 - Siège social

Le siège social est fixé au 151 route de Blagnac 31200 Toulouse Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration ; la ratification par l'assemblée générale sera nécessaire.

#### Article 4 - Durée

La durée de l'association est illimitée.

#### **Article 5 - Composition**

L'association se compose de :

- de membres fondateurs : ceux qui ont rendu des services signalés à l'association ; ils sont dispensés de cotisations ;
- de membres bienfaiteurs : les personnes qui versent un droit d'entrée conformément aux dispositions prévues dans le règlement intérieur ;
- de membres actifs : les personnes ayant une participation active dans l'existence de l'association ;
- des adhérents : les personnes qui prennent une cotisation annuelle dont le montant est fixé annuellement en Assemblée Générale sur proposition des membres du Conseil d'Administration.

#### Article 6 - Radiation

La qualité de membre se perd par :

- démission
- décès



- radiation, prononcée par le conseil d'administration pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave (harcèlement moral, violence physique, harcèlement ou violence à caractère sexiste ou sexuelle, vol, fraude...) l'intéressé-e ayant été invité-e par lettre recommandée à se présenter devant le bureau pour fournir des explications.

#### **Article 7 - Cotisations**

Le montant de la cotisation annuelle est fixé par l'Assemblée Générale. Le ou la trésorier-ère fait l'appel des cotisations en début d'année civile. Les cotisations peuvent être acquittées le jour de l'Assemblée Générale permettant ainsi de participer aux votes.

#### **Article 8 - Ressources**

Les ressources de l'association comprennent :

- 1- les cotisations
- 2 les subventions de l'État, des régions, des départements et des communes
- 3 les recettes autorisées par la loi
- 4- les dons

#### Article 9 - Conseil d'Administration

L'association est dirigée par un Conseil d'Administration choisi parmi les membres actifs ou les membres bienfaiteurs. Les membres sont rééligibles et renouvelés par tiers tous les ans lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Chaque personne dispose d'une voix au moment des votes.

Le Conseil d'Administration pourra admettre en son sein de nouveaux membres par vote à majorité des 2/3.

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un Bureau composé de :

- 1 Un·e président·e
- 2 Un·e ou des vice-président·es
- 3 Un·e trésorier·e
- 4 Un·e secrétaire

En cas de vacances, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale.

#### Article 10 - Indemnités

Toutes les fonctions, y compris celles des membres du Conseil d'Administration et du Bureau, sont exercées à titre bénévole. Seuls les frais occasionnés par l'accomplissement du mandat délivré par le Conseil d'Administration ou le Bureau peuvent être remboursés aux membres sur justificatifs.



#### Article 11 - Réunion du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit au moins tous les six mois, sur convocation du ou de la président·e, ou sur la demande du quart de ses membres. En cas d'impossibilité, les membres du Conseil d'Administration peuvent adresser un pouvoir afin de se faire représenter. Le·a président·e répartit les pouvoirs entre les membres présent·es.

Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix du ou de la président e est prépondérante.

Tout membre du conseil qui, sans excuse n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

#### Article 12 - Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire comprend tous les membres de l'association à quelque titre qu'ils y soient affilié·es. L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit chaque année sur convocation. Le ou la secrétaire adresse à cet effet une convocation au moins 15 jours avant la date fixée de l'Assemblée Générale Ordinaire, indiquant l'ordre du jour. En cas d'impossibilité, les membres de l'Assemblée Générale Ordinaire peuvent adresser un pouvoir pour s'y faire représenter. Le ou la Président·e répartit les pouvoirs entre les membres présent·es. Le ou la Président·e, assisté·e des membres du Bureau, préside l'assemblée et expose la situation morale de l'association. Le ou la trésorier·e rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée. Ne devront être traitées, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, que les questions soumises à l'ordre du jour.

#### Article 13 - Assemblée Générale Extraordinaire

Pour toute question n'entrant pas dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire, le ou la Président e peut convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire, suivant les formalités prévues par l'article 11.

#### **Article 14 - Dissolution**

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présent·es à l'Assemblée Générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Fait à Toulouse, le 08 juin 2023

La Présidente : Catherine Guien Le Trésorier : Julien Briand



**ANNEXE 8** - Comptes annuels et rapport d'activité de l'exercice du Ring



## LE RING

151 Route de Blagnac 31200 TOULOUSE

COMPTES ANNUELS AU 31 décembre 2024 Exercice du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024

Balma 05 61 24 10 30 Plaisance du Touch 05 62 12 80 90 **Toulouse Augustins** 05 62 30 39 60 **Toulouse Jacobins** 05 62 30 24 24 Toulouse Route d'Espagne 05 62 14 04 77 Muret 05 61 51 18 96 L'Union 05 62 79 92 20 Castres 05 63 61 84 42 Seysses 05 62 87 35 45 Ramonville 05 62 19 28 40 **Toulouse Basso Cambo** 05 34 60 23 33 Mazamet 05 63 61 84 42

SIEGE SOCIAL: 11 bis rue Antonin Mercié - 31000 TOULOUSE Tél. 05 62 30 39 60 - accueil@bgh.fr - www.bgh.fr SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LA RÉGIO



## **SOMMAIRE**

#### 12838 - LE RING

Attestations et rapports	3
COMPTES ANNUELS	4
Association bilan Actif	5
Association bilan Passif	6
Assoc. bilan Passif ap aff.	7
Assoc. Résultat (liste)	8
ANNEXE COMPTABLE	10
Annexe Association	11
DETAIL DES COMPTES	16
Association bilan Actif	17
Association bilan Passif	18
Assoc. Résultat (liste)	19
ETATS DE GESTION	22
Association SIG	23

## Rapport

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels qui a été exécutée pour le compte de l'association :

#### LE RING

Pour l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

et conformément aux termes de ma lettre de mission en date du 20/02/2020, j'ai effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des Experts Comptables à l'exception de :

#### neant

Les comptes annuels ci-joints, paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, se caractérisent par les données suivantes :

- Total ressources	248 540 €
- Résultat net comptable	-28 866 €
- Total du bilan	114 744 €

Fait à L'Union Le 02/04/2024

Jean-Michel HOYO Expert comptable



## ASSOCIATION BILAN ACTIF

12838 - LE RING

ACTIF IMMOBILISE Immobilisations incorporelles Frais d'établissement Frais de recherche et développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets et droits similaires 7 400 6 667 733 1 73 Autres Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes Immobilisations corporelles Terrains Constructions 3 428 1 485 1 943 2 31 Installations techn., matériel et outil. ind. Autres 77 928 26 902 51 025 44 26 Immobilisations corporelles en cours 6 335 6 335 9 75 Avances et acomptes Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés Immobilisations financières Participations et créances rattachées	
Immobilisations incorporelles Frais d'établissement Frais de recherche et développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets et droits similaires 7 400 6 667 733 1 73 Autres Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes Immobilisations corporelles Terrains Constructions 3 428 1 485 1 943 2 31 Installations techn., matériel et outil. ind. Autres 77 928 26 902 51 025 44 26 Immobilisations corporelles en cours 6 335 6 335 9 75 Avances et acomptes Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés Immobilisations et créances rattachées	ACTIF
Frais de recherche et développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets et droits similaires 7 400 6 667 733 1 73 Autres Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes Immobilisations corporelles Terrains Constructions 3 428 1 485 1 943 2 31 Installations techn., matériel et outil. ind. Autres 77 928 26 902 51 025 44 26 Immobilisations corporelles en cours 6 335 6 335 9 75 Avances et acomptes Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés Immobilisations financières Participations et créances rattachées	
Immobilisations corporelles  Terrains  Constructions 3 428 1 485 1 943 2 31  Installations techn., matériel et outil. ind.  Autres 77 928 26 902 51 025 44 26  Immobilisations corporelles en cours 6 335 6 335 9 75  Avances et acomptes  Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés  Immobilisations financières  Participations et créances rattachées	Frais de recherche et développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets et droits similaires Autres Immobilisations incorporelles en cours
Terrains Constructions 3 428 1 485 1 943 2 31 Installations techn., matériel et outil. ind. Autres 77 928 26 902 51 025 44 26 Immobilisations corporelles en cours 6 335 6 335 9 75 Avances et acomptes Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés Immobilisations financières Participations et créances rattachées	·
Installations techn., matériel et outil. ind.  Autres 77 928 26 902 51 025 44 26 Immobilisations corporelles en cours 6 335 6 335 9 75 Avances et acomptes Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés Immobilisations financières Participations et créances rattachées	·
Immobilisations corporelles en cours 6 335 9 75 Avances et acomptes Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés Immobilisations financières Participations et créances rattachées	
Avances et acomptes Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés Immobilisations financières Participations et créances rattachées	
Immobilisations financières  Participations et créances rattachées	•
Participations et créances rattachées	Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés
Prêts	Participations et créances rattachées Autres titres immobilisés
Autres 6 555 6 556	
TOTAL (I) 101 645 35 054 66 591 63 73	TOTAL (I)
ACTIF CIRCULANT	TIF CIRCULANT
Stocks et en-cours 94 94 30 Créances	
Créances clients, usagers et comptes ratt. 3 442 3 442 4 52 Créances reçues par legs ou donations	
Autres       38 750       38 750       29 75         Valeurs mobilières de placement       153       153       153	Autres
Instruments de trésorerie Disponibilités 5 715 5 715 3 39	Instruments de trésorerie
Charges constatées d'avance	•
TOTAL (II) 48 152 48 152 38 97	-
Frais d'émission des emprunts (III) Primes de remboursement des emprunts (IV) Ecarts de conversion actif (V)	ais d'émission des emprunts (III) imes de remboursement des emprunts (IV)
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V) 149 798 35 054 114 744 102 71	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)

## ASSOCIATION BILAN PASSIF

12838 - LE RING

PASSIF	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau Excédent ou déficit de l'exercice	-20 409 -28 866	-20 454 45
Situation nette (sous total)	-49 275	-20 409
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	48 579	57 153
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	-696	36 744
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges  TOTAL (III)		
DETTES Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	69 374	42 000
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 693	12 277
Dettes des legs ou donations  Dettes fiscales et sociales	18 714	11 693
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 / 14	11 073
Autres dettes		
Instruments de trésorerie	10 /50	
Produits constatés d'avance TOTAL (IV)	12 659 115 440	65 970
Ecarts de conversion passif (V)	113 440	03 770
	114744	102 712
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	114 744	102 713

### ASSOC. BILAN PASSIF AP AFF.

12838 - LE RING

PASSIF (après répartition)	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
FONDS PROPRES  Fonds propres sans droit de reprise  Fonds propres statutaires  Fonds propres complémentaires  Fonds propres avec droit de reprise  Fonds propres statutaires  Fonds propres complémentaires  Ecarts de réévaluation  Réserves  Réserves statutaires ou contractuelles  Réserves pour projet de l'entité  Autres		
Report à nouveau	-20 409	-20 454
Excédent ou déficit de l'exercice	-28 866	45
Situation nette (sous total) Fonds propres consomptibles	<i>-49 275</i>	-20 409
Subventions d'investissement	48 579	57 153
Provisions réglementées	40 37 7	37 133
TOTAL (I)	-696	36 744
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS Provisions pour risques Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs) Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières diverses	69 374	42 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés  Dettes des legs ou donations	14 693	12 277
Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	18 714	11 693
Instruments de trésorerie	10 /50	
Produits constatés d'avance	12 659	
TOTAL (IV)	115 440	65 970
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	114 744	102 713

## ASSOC. RÉSULTAT (LISTE)

12838 - LE RING

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23
PRODUITS D'EXPLOITATION  Cotisations	1 638	865
Ventes de biens et services  Ventes de biens	8 281	5 529
Dont ventes de dons en nature  Ventes de prestations de service	31 140	32 273
Dont parrainages	01.10	02 270
Produits de tiers financeurs  Concours publics et subventions d'exploitation	183 500	197 380
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières  Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	2 361 21 614	116 40 805
Utilisations des fonds dédiés	5	7
Autres produits  TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	248 540	276 975
CHARGES D'EXPLOITATION	240 340	270 773
Achats de marchandises	4 237	2 590
Variation de stock Autres achats et charges externes	213 102 911	197 97 350
Aides financières	102 711	77 330
Impôts, taxes et versements assimilés	1 730	1 817
Salaires et traitements Charges sociales	132 946 40 914	131 280 40 595
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	10 372	9 670
Dotations aux provisions Reports en fonds dédiés		
Autres charges	3 493	3 805
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	296 818	287 304
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-48 279	-10 329
PRODUITS FINANCIERS		
De participation D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3	2
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	3	2
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées	974	
Différences négatives de change	7/4	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	974	
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	-971	2

## ASSOC. RÉSULTAT (LISTE)

12838 - LE RING

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-49 249	-10 328
PRODUITS EXCEPTIONNELS  Sur opérations de gestion  Sur opérations en capital  Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	11 810 8 573	11 323 808
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	20 383	12 131
CHARGES EXCEPTIONNELLES  Sur opérations de gestion  Sur opérations en capital  Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		579 1 180
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		1 759
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	20 383	10 373
Participation des salariés aux résultats (VII) Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	268 926	289 108
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + VIII)	297 792	289 063
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-28 866	45



### **SOMMAIRE DE L'ANNEXE**

		Information	
Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Produite	Non significative	Non applicable
PRÉSENTATION			
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	Ο		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	Ο		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Ο		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	Ο		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	Ο		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			
CRÉDIT BAIL			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION			
Variations de la réserve spéciale de réévaluation			
Variations de la provision spéciale de réévaluation			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES			NA
EFFETS DE COMMERCE			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF			NA
COMPOSITION DES FONDS PROPRES			
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES Var. des fonds propres avec la part liée à la générosité du public			
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS			
TABLEAU DES AVANTAGES ET RESSOURCES ÉTRANGERS LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF			NA
LES ENGAGEMENTS			NA
ANNEXE COVID-19			
DETTES LIÉES À LA COVID-19			
COMMENTAIRE			

#### ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

#### Du 01/01/2024 au 31/12/2024

#### FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 114 743,87 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -28 866,11 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

#### RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2024 ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

## ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

CA	ADRE A		IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début	Augmer	ntations
0,	.5.1.2.7.				d' exercice	suite à réévaluation	acquisitions
URPUR	Frais d'établissement et de développement TC  Autres postes d'immobilisations incorporelles TC		TOTAL				
S	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL		TOTAL	7 400			
CORPORELLES	Autres ir corporel	Inst. génér ions techniques, ma Inst. génér mmos Matériel de les Matériel de Emballages	utrui ales, agencts & aména tériel & outillage indus ales, agencts & aména transport bureau & mobilier info	etriels agts divers ormatique	3 428 62 166		15 760
		isations corporelles	en cours				
	Avances	et acomptes		TOTAL	65 594		15 760
FINANCIERES	Autres p	tions évaluées par i articipations tres immobilisés autres immobilisatio	mise en équivalence ons financières	101112	5 669		10 700
				TOTAL	5 669		
			T	OTAL GENERAL	78 663		15 760
TOTAL							
				Dimin	utions	Valour brute des	Réévaluation
	DRE B	IMMOBIL	ISATIONS	Dimin par virt poste	utions par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'é	IMMOBIL tablissement & dévi ostes d'immob. inco	elop. TOTAL				légale/Valeur
	Frais d'é Autres p Terrains Construc Inst. tec Autres ir corporell	tablissement & dévi ostes d'immob. inco stions Sur sol pro Sur sol d'a Inst. gal. a hniques, matériel & Inst. gal. a Matériel de Mat. burea	pre utrui gen. amé. cons outillage indust. gen. amé. divers e transport u, inform., mobilier pérables & divers			immob. fin ex.  7 400  3 428  77 926	légale/Valeur
INCORPOR.	Frais d'é Autres p Terrains Construc Inst. tec Autres ir corporell	tablissement & déve ostes d'immob. inco stions Sur sol pro Sur sol d'a Inst. gal. a hniques, matériel & Inst. gal. a Matériel de Mat. burea Emb. récup isations corporelles	pre utrui gen. amé. cons outillage indust. gen. amé. divers e transport u, inform., mobilier pérables & divers			immob. fin ex. 7 400	légale/Valeur
INCORPOR.	Frais d'é Autres p Terrains Construc Inst. tec Autres ir corporell Immobil Avances Particip. Autres p Autres p	tablissement & déve ostes d'immob. inco stions Sur sol pro Sur sol d'a Inst. gal. a hniques, matériel & Inst. gal. a Matériel de Mat. burea Emb. récup isations corporelles	elop. TOTAL  pre utrui gen. amé. cons outillage indust. gen. amé. divers transport u, inform., mobilier pérables & divers en cours  TOTAL en équivalence			immob. fin ex.  7 400  3 428  77 926	légale/Valeur
CORPORELLES INCORPOR.	Frais d'é Autres p Terrains Construc Inst. tec Autres ir corporell Immobil Avances Particip. Autres p Autres p	tablissement & déversitions   Sur sol prosections   Sur sol d'a Inst. gal. a Inst. gal. a Matériel de Mat. burea Emb. récupisations corporelles et acomptes	elop. TOTAL  pre utrui gen. amé. cons outillage indust. gen. amé. divers transport u, inform., mobilier pérables & divers en cours  TOTAL en équivalence			immob. fin ex.  7 400  3 428  77 926	légale/Valeur

<sup>(1)</sup> Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

## ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

#### Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES						
	MOBILISATIONS ORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établiss Fonds commer	ement et de dév cial	eloppement				
Autres immobi	lisations incorpor		5 667	1 000		6 667
		TOTAL	5 667	1 000		6 667
Terrains  Constructions	Sur sol prop Sur sol d'aut		1 117	367		1 485
Inst. technique	es matériel et ou					1 400
Autres immobs corporelles	Inst. générales Matériel de tra Mat. bureau et	agencem. amén.	17 898	9 005		26 902
		TOTAL	19 015	9 372		28 387
		TOTAL GENERAL	24 682	10 372		35 054
CADRE B	VEN	ITILATION DES MOU'		NT LA PROVISION   ATOIRES	POUR AMORTISSEM	MENTS
IMMOBILI	SATIONS	DOTAT	IONS	RE	EPRISES	Mouv. net des
AMORTIS		Différentiel Mode dé de durée	gressif Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de Mode durée	e dégressif Amort, fisc exceptionr	l'avarcica
Frais d'établiss Fonds commer Autres immobs	cial					
	TOTAL					
Terrains						
Sur sol pro						
Inst. techn. ma						
o Matériel tr						
	au mobilier inf. s réc. divers					
.	TOTAL					
Frais d'acquisit participations	ion de titres de					
	AL GÉNÉRAL					
Total généra	I non ventilé					
CADRE C	affectant les	nts de l'exercice s charges réparties ieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice

Primes de remboursement des obligations

## ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS



## ASSOCIATION BILAN ACTIF

12838 - LE RING

	Exercice	e du 01/01/2024 au 31/1	12/2024	01/01/2023 au
ACTIF	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	31/12/2023
ACTIF IMMOBILISE Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	7 400	6 667	733	1 733
20500000 conces.brev.lic.marq 28050000 amt conces.brev.lic.marq	7 400	6 667	7 400 -6 667	7 400 -5 667
Immobilisations corporelles				
Constructions	3 428	1 485	1 943	2 311
21350000 instal. génér. agenc. construc 28135000 amt inst. générales	3 428	1 485	3 428 -1 485	<i>3 428</i> -1 117
Autres	77 928	26 902	51 025	44 268
21810000 agencements 2020 21811000 agencements 2021 21812000 agencements 2022 21813000 agencements 2023 21813100 agencement 2023/2024 28181000 amort agencement 2020 28181100 amort agencement 2021 28181200 amort agencement 2022 28181300 amort agencement 2023 28181310 amort in agencement 2023	19 362 16 380 21 079 5 345 15 762	9 660 7 713 7 335 1 029 1 166	19 362 16 380 21 079 5 345 15 762 -9 660 -7 713 -7 335 -1 029 -1 166	19 362 16 380 21 079 5 345 -7 172 -5 666 -4 700 -360
Immobilisations corporelles en cours	6 335		6 335	9 758
23100000 immob. corporelles en cours 23110000 immo en cours 2024	6 335		6 335	9 758
Immobilisations financières Autres <i>27500000 dépôts cautionnements versés</i>	6 555 <i>6 555</i>		6 555 <i>6 555</i>	5 669 <i>5 669</i>
TOTAL (I)	101 645	35 054	66 591	63 739
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	94		94	307
37000000 stocks de marchandises Créances	94		94	307
Créances clients, usagers et comptes ratt.  Autres  44170000 subv à recev. d'exploitat	3 442 38 750 <i>37 500</i>		3 442 38 750 <i>37 500</i>	4 520 29 750 <i>22 500</i>
44175000 subv invest a recevoir 44870000 produits à recevoir	1 250		<i>1 250</i>	6 000 1 250
Valeurs mobilières de placement	153		153	153
50800000 autres vmp autres créances as.	153		153	153
Disponibilités	5 715		5 715	3 393
51210000 credit cooperatif 53100000 caisse bar 53110000 caisse billeterie	4 979 322 414		4 979 322 414	2 309 481 603
Charges constatées d'avance  48600000 charges constatées d'avance				852 <i>852</i>
TOTAL (II)	48 152		48 152	38 974
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	149 798	35 054	114 744	102 713

### ASSOCIATION BILAN PASSIF

12838 - LE RING

PASSIF			Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
FONDS PROPRES Réserves Report à nouveau  11900000 report à nouveau (solde déb.) Excédent ou déficit de l'exercice  Subventions d'investissement  13130000 subv. invest. departement 13140000 subv. invest. communes 13900000 rep. subvent. invest. (cr)	Situation nette (sous	s total)	-20 409 -20 409 -28 866 -49 275 48 579 39 195 35 000 -25 616	-20 454 -20 454 45 -20 40 57 153 39 19 35 00 -17 04
	TOTAL	(1)	-696	36 744
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS				
	TOTAL	(11)		
PROVISIONS				
	TOTAL	(111)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de cr  51240000 compte dailly 51860000 intéréts courus à payer  Dettes fournisseurs et comptes rattachés  Dettes fiscales et sociales  42110000 personnel rem. dues 42820000 prov. conges payes 43100000 sécurité sociale 43725000 pole emploi cinema spectacles 43730000 caisse retraite complementaire 43760000 afdas 43780000 centre med. de la bourse 43786000 fcap 43820000 charges sociales c. payes 44210000 etat prelevements a la source  Produits constatés d'avance			69 374 68 400 974 14 693 18 714 859 4 835 6 634 667 2 388 468 153 896 1 523 293 12 659	42 00 42 00 11 69 4.4 4.4 2.3 3. 1.56 5.6 1.6 1.7
	TOTAL	(IV)	115 440	65 97
Ecarts de conversion passif		(V)		
TOTAL	GENERAL (I + I I + I I I +	I V+V)	114 744	102 71

## ASSOC. RÉSULTAT (LISTE)

12838 - LE RING

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 638	865
75600000 cotisations	1 638	86.
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	8 281	5 529
70700000 ventes de marchandises	<i>8 281</i>	5 52
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	31 140	32 27:
70610000 billetterie	7 812	5 44
70620000 ventes spectacles	3 045	10 59
70640000 co-productions	2 000	2 02 6 80
70650000 ateliers pedagogique 70830000 mad immobilieres et materiels	2 000 8 158	3 03
70840000 mad personnel	7 825	98
70880000 remboursement de frais	2 301	3 39
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	183 500	197 38
74110000 subventions etat		25 00
74120000 subventions conseil regional	35 000	25 00
74130000 subvention conseil general 74140000 subventions commiunes	60 000 88 500	52 00 91 50
74180000 subventions communes	00 300	3 80
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	2 361	11
75510000 sep coreal	2.361	1;
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	21 614	40 80
	21014	
79100000 transf. chgs d'exploitation 79120000 transfert charges sociales	21 614	11 1. 29 6.
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	5	
75800000 pdts divers gestion courante	5	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	248 540	276 97
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	4 237	2 59
60700000 achats de marchandises	4 237	25
Variation de stock	213	19
60370000 var. stocks marchandises	213	1
Autres achats et charges externes	102 911	97 35
60410000 achat co productions	10 540	8 00
60411000 achats spectacles 60420000 achats autres prestations	3 650 1 595	1 60 1 2
60611000 eau	977	80
60612000 electricite	8 992	6 3
60613000 gaz	3 207	21
60630000 fourn. d'entretien petit équ. 60640000 fourn. administratives	729 591	7. 9
60650000 fournitures specifiques activi	1 773	32
60652000 achats costumes		2.
61320000 locations immobilières	43 433	42 22
MPTA CONNECT - Fiscal - 15/04/2025		19

## ASSOC. RÉSULTAT (LISTE)

12838 - LE RING

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23
61350000 locations mobilières	315	
61520000 ent. sur biens immobiliers	910	804
61550000 ent. sur biens mobiliers	40	487
61560000 maintenance 61610000 multirisques	324 4 583	1 353 2 033
61810000 Indivinsques 61810000 documentation générale	4 563 32	2 033
62260000 honoraires	9 624	6 956
62261000 honoraires artistiques	700	1 048
62263000 honoraires avocat		600
62310000 communication	3 364	4 421
62340000 cadeaux	88	97
62380000 divers (pourboires, dons)		2 212
62510000 voyages et déplacements	677	4 452
62550000 frais repas forfaitaire 62560000 missions	101 227	655 1 829
62570000 réceptions	1 073	177
62610000 affranchissements	18	,,,
62620000 frais telephone/internet	861	1 005
62700000 services bancaires et ass.	3 800	4 168
62730000 frais sumup	223	70
62810000 cotisations	300	190
62880000 traitement des dechets	164	46
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 730	1 817
63330000 part. employ. form. profes. c.	1 730	1817
Salaires et traitements	132 946	131 280
64111000 salaire administratifs	80 385 44 194	78 311 39 144
64112000 salaires techniques 64113000 salaires artistiques	3 551	8 038
64120000 salames artistiques	339	3 434
64130000 defraiements	145	
64160000 salaires stagiaires	4 332	2 353
Charges sociales	40 914	40 595
64510000 cotisations à l'urssaf	18 633	18 808
64525000 pole emploi cinema spectacle	4 333	4 359
64530000 cotis. caisses retraites prév.	7 360	6 556
64550000 caisse conges spectacle	7 401	7 301
64555000 charges s/prov conges payes	454	884
64720000 fnas	1 858	1 820
64725000 fcap	320	314
64750000 médecine du travail, pharmacie	556	553
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	10 372	9 670
68110000 d. amort. immob. incorp. corp.	10 372	9 670
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	3 493	3 805
65160000 droits d'auteur et de reprod.	341	1 324
65510000 sep co realisation	3 141	2 476
65800000 charges diverses gestion cour.	12	6
TOTAL CHAPCES DIEVELOITATION (II)	20/ 010	207.204
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	296 818	287 304
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-48 279	-10 329
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
		^
Autres intérêts et produits assimilés	3	2
76800000 autres produits financiers	3	2
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		

# ASSOC. RÉSULTAT (LISTE)

12838 - LE RING

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23
Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	3	2
CHARGES FINANCIÈRES  Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées  66160000 interets bancaires  Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	974 <i>974</i>	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	974	
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	-971	2
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-49 249	-10 328
PRODUITS EXCEPTIONNELS  Sur opérations de gestion  77100000 pdts except. /opér. gestion  77130000 libéralités perçues  77210000 produits sur ex/ant invest  Sur opérations en capital	11 810 <i>11 810</i> 8 573	11 323 <i>6 605</i> <i>4 718</i> 808
77500000 pdts cessions d'éléments actif 77700000 quote-part subv. invest. Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	<i>8 573</i>	666 142
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	20 383	12 131
CHARGES EXCEPTIONNELLES  Sur opérations de gestion  Sur opérations en capital  67500000 val. compt. éléments actif céd  Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions  68710000 d. amort. except. des immob.		579 <i>579</i> 1 180 <i>1 180</i>
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		1 759
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	20 383	10 373
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	268 926	289 108
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + VIII)	297 792	289 063
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-28 866	45

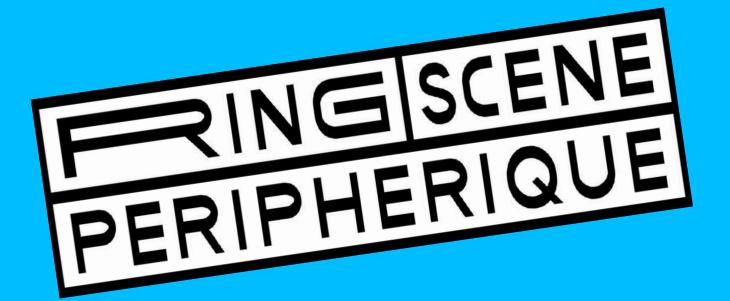


# ASSOCIATION SIG

12838 - LE RING

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	en %	Du 01/01/23 Au 31/12/23	en %
TOTAL DES RESSOURCES	39 421	100,00	37 802	100,00
Ventes de biens - Coût d'achat des biens vendus	8 281 4 451	100,00 53,74	5 529 2 787	100,00 50,41
MARGE COMMERCIALE	3 830	46,26	2 742	49,59
Taux de marge commerciale				
Production vendue	31 140	100,00	32 273	100,00
PRODUCTION DE L'EXERCICE	31 140	100,00	32 273	100,00
<ul> <li>+ Cotisations</li> <li>+ Concours publics et subventions d'exploitation</li> <li>+ Versements des fond. ou cons. de la dot. consomptible</li> <li>+ Ressources liées à la générosité du public</li> <li>- Approvisionnements</li> <li>- Autres achats et charges externes</li> <li>- Aides financières</li> </ul>	1 638 183 500 102 911	4,16 465,48 261,06	865 197 380 97 350	2,29 522,14 257,53
VALEUR AJOUTÉE	117 197	297,29	135 910	359,53
<ul><li>Impôts, taxes et versements assimilés</li><li>Charges de personnel</li></ul>	1 730 173 860	4,39 441,03	1 817 171 875	4,81 454,67
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	-58 393	-148,1	-37 783	-99,95
<ul><li>+ Autres produits</li><li>- Autres charges</li><li>+ Produits exceptionnels</li><li>- Charges exceptionnelles</li></ul>	23 980 3 493 11 810	60,83 8,86 29,96	40 928 3 805 11 323	108,2 10,06 29,95
EXCÉDENT BRUT CORRIGÉ	-26 097	-66,20	10 664	28,21
<ul><li>+ Produits financiers</li><li>- Charges financières</li><li>+ Résultat sur cessions d'actifs VMP</li></ul>	3 974	0,01 2,47	2	
COÛT DE FINANCEMENT	-971	-2,46	2	
<ul><li>Impôts sur les bénéfices</li><li>Participation des salariés aux résultats</li></ul>				
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	-27 067	-68,66	10 665	28,21
<ul> <li>+ Résultat sur cessions d'actifs</li> <li>- Dotations aux amts, aux dépréc. et provisions</li> <li>+ Reprises sur provisions, dépréc. et transferts de charges</li> <li>- Report en fonds dédiés</li> <li>+ Utilisations en fonds dédiés</li> </ul>	10 372	26,31	87 10 849	0,23 28,70
+ Subventions d'équipement virées au résultat	8 573	21,75	142	0,38
RÉSULTAT NET	-28 866	-73,22	45	0,12



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024

# SOMMAIRE

PROJET ASSOCIATIF	
Rappel des objectifs du projet du ring	1
Bilan moral 2024	1
UN OUTIL AU SERVICE DE LA CRÉATION	
Détail sur les résidences	3
Détail sur les diffusions (sorties de résidence, spectacles, concerts)	5
Détail sur les accompagnements	6
VUE D'ENSEMBLE	7
LES PUBLICS	
>>> Bilan de fréquentation	10
bilan de frequentation	10
LA COLLABORATION AU COEUR DU PROJET	
<ul> <li>Accompagner : des résidences co-construites</li> </ul>	11
<ul><li>Accueillir : des diffusions partagées</li></ul>	12
<ul><li>Articuler : le concept des soirs périphériques</li></ul>	13
LES MOYENS DE FINANCEMENT	
Le soutien des collectivités	14
Le développement des mises à disposition (Event pro, formation, tournage, auditions et Tisseo)	15
L'ÉQUIPE DU RING	
▶ → Organigramme	17
• • Contact	18

# PROJET ASSOCIATIF

# **PAPPEL DES OBJECTIFS**

- → Soutenir la recherche et la création dans le champ des arts vivants : théâtre, danse, musique, art visuel et performatif, et particulièrement des expériences interdisciplinaires. Offrir du temps, de l'espace, des moyens techniques et administratifs.
- → Favoriser et accompagner l'émergence de nouvelles esthétiques et de nouveaux enjeux de production et de diffusion.
- → Tisser des liens de travail et d'accompagnement avec les autres équipements culturels de la métropole toulousaine, du département de la Haute-Garonne et de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée.
- → Offrir aux habitant·e·s du quartier des Sept Deniers et de ses alentours, un lieu de proximité, un lieu de vie ouvert, riche en expériences sociales et en découvertes artistiques.

## **BILAN MORAL 2024**

Près de 46 équipes ont traversé le RING cette année, via des résidences de recherche, de création et des spectacles, faisant encore l'état de la nécessité d'un lieu intermédiaire et pluridisciplinaire comme le nôtre.

Il est à noter que la plupart de ces accompagnements ont été produits grâce aux divers partenariats mis en place avec les autres opérateurs du territoire. En 4 ans d'activité, cette stratégie de travail basée sur le principe de collaboration interstructure porte ses fruits et il va sans dire que le RING a développé un réel savoir-faire pour inventer de nouvelles formes "d'accompagnement partagé" tant pour le temps de la création que pour celui de la diffusion. Si certains partenariats existent depuis plusieurs années - comme ceux avec le NEUFNEUF, le studio éOle, le GMEA, la Grainerie, le théâtre Sorano, le théâtre Garonne... - de nouveaux se sont dessinés avec l'espace Angonia, Marionnettissimo ou encore Un Pavé dans le Jazz. De plus, pour la seconde année, le RING devient un point de rencontres professionnelles en accueillant à nouveau les Plateaux Danse de la DRAC Occitanie ainsi que deux réunions du RDO (Réseau Danse Occitanie).

À côté des activités artistiques, 2024 marque également la fin de la convention de passation avec le Théâtre 2 L'Acte. La formation l'Acteur au Présent, hébergée dans la petite salle depuis la reprise du projet, fait sa rentrée dans un autre lieu, la tente de stockage et le bureau sont déménagés. D'autre part, c'est le début de la convention d'occupation temporaire avec TISSEO Ingénierie dans le cadre des travaux de la nouvelle ligne de métro impliquant la relocalisation du parking de La Ligue de l'Enseignement, voisine du RING. Les espaces extérieurs seront réaménagés et loués à cet effet jusqu'en 2029.

Par ailleurs, l'équipe développe une stratégie de mise à disposition et de location des salles dans l'objectif d'augmenter les fonds propres de la structure.

L'équipe accueille deux stagiaires sur le premier semestre, en administration et production. En septembre, et après deux années d'alternance, Laury Toniazzo est embauchée à temps plein au poste de chargée de communication. Enfin, l'obtention d'un agrément service civique permet d'accueillir une volontaire à partir de novembre et pour 8 mois, dans l'optique de développer les liens avec le quartier et la communauté bénévole de l'association.

Cependant, 2024 est une année particulièrement difficile pour le RING dont la fragilité économique semble atteindre ses limites. Pour rappel, 2023 se termine à l'équilibre budgétaire grâce à une réduction des accueils en résidence sans partenariats (que nous finançons directement) et à des aides supplémentaires touchées en fin d'année (d'un total de 27,5K€). En 2024, le besoin des compagnies est tellement fort et les demandes si nombreuses qu'il est impossible pour la direction de maintenir la réduction qui avait été faite précédemment. De plus, malgré l'importance des partenariats dans la programmation et l'augmentation des fonds propres, les subventions attribuées restent insuffisantes. Au début de l'été, la prévision d'un déficit extrêmement important (-86K€) alarme l'ensemble de l'équipe et du conseil d'administration. Le bureau de l'association décide alors de prendre un certain nombre de mesures d'économie drastiques à appliquer dès septembre : réduction des salaires de direction, annulation de deux embauches d'alternances, renégociation des contrats engagés avec les partenaires de l'automne ; en parallèle, un travail de dialogue avec les collectivités est entamé pour essayer de trouver des soutiens supplémentaires mais, surtout, des solutions pour la pérennisation de l'établissement dans les années à venir.

Le déficit prévisionnel est finalement réduit de près de 50% grâce aux efforts de l'ensemble de l'équipe et aux aides exceptionnelles du CD31 (20K€) et de la Ville de Toulouse (4,5K€). Mais l'année se termine dans un climat politique général très tendu qui force le constat que les collectivités partenaires (Ville de Toulouse, CD31 et Région Occitanie) semblent être au bout de leur marge de manœuvre et de leur possibilité de financement pour l'année à suivre.

En fin d'année, après l'analyse de la situation comptable de l'association, le déclenchement d'une procédure d'alerte de notre commissaire aux comptes - nommé à la dernière assemblée générale de juin - pose les inquiétudes et incertitudes quant à la capacité du RING à poursuivre son activité. Au regard de cette situation, les questions de la poursuite de l'activité et du lancement d'une demande de procédure de sauvegarde auprès du tribunal judiciaire deviennent d'actualité et le début de l'année 2025 sera consacré à ces prises de décisions qui devront être votées en Assemblée Générale.

# UN OUTIL AU SERVICE DE LA CRÉATION

# **DÉTAIL SUR LES RÉSIDENCES**

- 32 ÉQUIPES ARTISTIQUES accueillies dans le cadre de 36 résidences
- 1 À 17 JOURS de temps de création

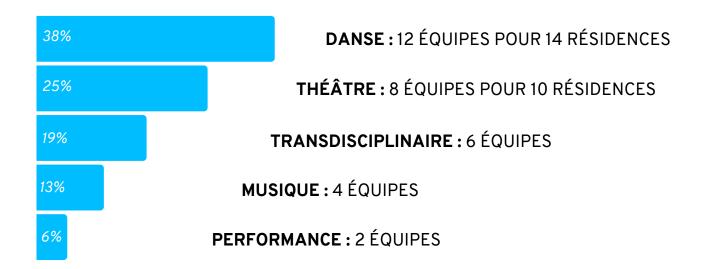


**189 JOURS DANS LA GRANDE SALLE** 



**145 JOURS DANS LA PETITE SALLE** 

# • RÉPARTITION DES RÉSIDENCES PAR DISCIPLINES



# 13 sorties de résidence organisées

(publiques et professionnelles confondues)

Cie La cavale - INTERVALLE SARASA MOLINA-MOUSSET

Cie La teneur - SCHLASS

**COMPAGNIE STILL WAITING - HAIRY** 

Dans le sens opposé - RESITAL

Cie Maëlström - THIS IS THE END

Cie La teneur - SCHLASS

Quad & cie - VARIATION AU TOUR DE LA MORTS ET AU DE LÀ

Lucie Garrigues - INTO YOUR EYES MY FACE REMAINS

Cie L.atente - QUAND TOUT IMPLOSE DEHORS, JE ME DÉCHIRE DE L'INTÉRIEUR

Les Hétéroclites - SODOME MA DOUCE

Cirque Jafarson - MONT

HYPER MATURE - PORTRAIT D'UN ARTISTE RATÉ

Cie Kitsch Kong - ENTRE

# **DÉTAIL SUR LES DIFFUSIONS**

# **37 REPRÉSENTATIONS**

Compagnie Celui qui dit qui est - QUE LE CIEL NOUS TOMBE SUR LA TÊTE (2 représentations)

Un Pavé dans le Jazz - TRIO

Qalis - SOIRÉE FANTÔMES

Blind Signal - ENTRE LES LIGNES

GMEA et le Centre d'Art Le Lait - FUGUES

Théâtre 2 l'Acte - LE PARADIS DES IMBÉCILES (3 représentations)

SOIR PÉRIPHÉRIQUE #4 SUR LE FIL (1 spectacle et 1 concert)

SOIR PÉRIPHÉRIQUE #5 ROSE VIRGULE, BLEU RING (5

performances)

Cie Diotime (2 spectacles de fin d'année - école de danse)

SOIR PÉRIPHÉRIQUE #6 MÉDUSÉ (1 performance participative)

Théâtre 2 l'Acte - CHAMP LIBRE (5 représentations)

Cie Les Limbes - SO SLOW

Cie La Teneur - SCHLASS

Ana Pi - THE DIVINE CYPHER

NANA Movement - JAMAIS LA FIN

NEUFNEUF+SUPERNOVA+RING - SUPERFORMANCES

(3performances)

L'ANTHRACITE - ABOUT LOVE AND DEATH

MANDRAGORE - THIS IS LA MORT

Cie B. Valiente - MOVING CELLIST

**COMPAGNIE STILL WAITING - HAIRY** 

La Folle Nuit Acousmatique #4 - PORTRAIT DE CHRISTINE GROULT

Lato sensu museum - VAUDEVILLE (3 représentations)

Ligue de l'enseignement (1 concert)

# DÉTAIL SUR LES ACCOMPAGNEMENTS

# **NANA Movement**

→ Derniers mois de la production déléguée après 4 années d'accompagnement

## Janvier à juin :

- une reprise de rôle a eu lieu pour le projet Jamais la Fin, suite au changement de vie professionnelle d'un des danseurs et à l'annonce de la grossesse de Naomi Charlot
- poursuite des ateliers avec la Ville de Tournefeuille
- 1 représentation de JAMAIS LA FIN à l'Université Toulouse III Paul Sabatier Pôle Culture.
- juin : fin de la production déléguée

### **BILAN DES 4 ANNEES DE PRODUCTION DELEGUEE:**

Après 3 créations (Vidéo Club, Video club Boy, et Jamais la Fin) et le développement du concept des Nana Jam, la compagnie a gagné en expérience et en réseau.

# Maxime Denuc - projet Élévations

→ Commencée en 2023, la production déléguée se poursuit

Obtention de 10 000€ de la Région Occitanie

Juillet : la Première en Belgique



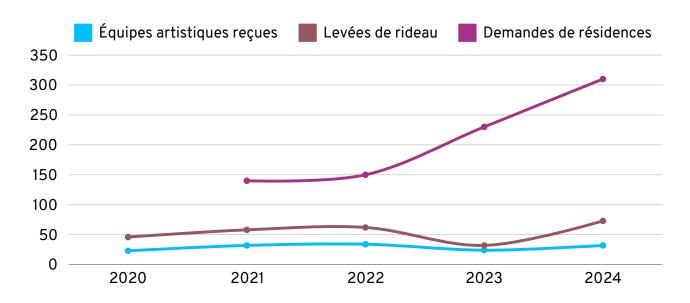
# >>> VUE D'ENSEMBLE

## ■ 46 PORTEUR·EUSE·S DE PROJET

- Porté par une ou plusieurs **femmes** (46%)
- Porté par un ou plusieurs **hommes** (35%)
- Porté par une équipe **mixte** (19%)



# 4 ANNÉES D'EXPÉRIENCES



# **50 OUVERTURES PUBLIQUES**

dont 13 spectacles organisés avec nos partenaires

- NEUFNEUF + BYPASS
  - SUPERNOVA + NEUFNEUF
- BYPASS
- EVENT RING
  - SPECTACLES
- SDR
- NEUFNEUF



# • DANSE - 18 équipes

IsdaT, Marion Muzac, POLAROID

Cie Samuel Mathieu - Samuel Mathieu, SMURF\_ATTACK

Cie La Cavale - Éric Fessenmeyer, INTERVALLE SARASA MOLINA/MOUSSET

Cie Still Waiting - Dovydas Strimaitis, HAIRY

Cie du Scarabée - Alima Hamel et Jehane Hamm, NAQS

Cie La Teneur - Chloé Beillevaire et Steven Chotard, SCHLASS

Cie Phaenomenon - Delphine Mothes, NATURES

Humanum Cie - David Mazon, KOMUN

Cie L.atente - Alice Chaudat, QUAND TOUT IMPLOSE DEHORS, JE ME DÉCHIRE DE L'INTÉRIEUR

**Diotime** - Neige Salinas

Compagnie des Limbes - Loïc Varanquien de Villepin, SO SLOW

Na Mata Lab - Ana Pi, THE DIVINE CYPHER

Cie La Teneur - Steven Chottard et Chloé Beilleveire, SCHLASS

NANA Movement - Angelica Ardiot et Naomi Charlot, JAMAIS LA FIN

L'Anthracite - Emmanuel Eggermont, ABOUT LOVE AND DEATH

MANDRAGORE - Zoé Lakhnati, THIS IS LA MORT

Cie Eponyme, Karine Vayssettes - KEITH

# **● MUSIQUE - 8 équipes**

Blind Signal, Émilie Beffara, partenariat GMEA - ENTRE LES LIGNES

Delco Music, Julien Appert - ASTONVILLA

Partenariat GMEA, Emmanuel Lalande - PIANOÏSE

Cie B.Valiente, Gunhild Bjontegaard - MOVING CELLIST

éOle, Haize Lizarazu, Bertrand Dubedout, Pierre Jodlowski, EN BLANC ET EN NOIR

éOle - PORTRAIT DE Christine Groult

**JOYE** 

Mafalda High - concert dans le cadre du SP#4 Sur le fil

# **● PERFORMANCE - 5 équipes**

Partenariat GMEA, Anna Holveck - FUGUES

Kamil Guenatri - COLORIS CORPUS

Collectif Cohue, Lisane Goodhue - CLOSURE

Cie Body Don't cry, Marlène Rostaing - EMPATHIE Ø - LA LUTTE DES ANGES

Cie L'Enracinée, Pauline Weidmann - VÂCARM

# ◆ THÉÂTRE - 8 équipes

Cie Maëlström, This is the end - Chloé Duong
Cie Dans le sens opposé, Poem for fazil - Catherine Froment
Théâtre 2 l'Acte, Champ libre - Michel Mathieu
Quad et cie, Variation sur la mort - Nathalie Nauzes,
Les hétéroclites, Sodome ma douce - Camille Thibaud et Julien Salignon
Hypermature, Portrait d'un artiste raté - David Malan
La particule, La timidité des cimes - Maëva Meunier
Groupe Wanda, Croire aux fauves - Laurène Brun, Jeanne Piponnier et Jeanne Vimal partenariat Angonia

# ● TRANSDISCIPLINAIRE - 7 équipes

Cie Celui qui dit qui est, Cécilia et Loren Coquillat, QUE LE CIEL NOUS TOMBE SUR LA TÊTE Lucie Garrigues, INTO YOUR EYES, MY FACE REMAINS

Incandescente Cie, Elfi Forey et Emma Gautrand - KAREN ET VERA

L'orchidée, Jean-François Jondot - OMS

Cirque Jafarson, Rachel Cazenave, MONT

**Lato sensu museum**, Christophe Bergon, Christophe Ruetsch, Loïc Varanguien de Villepin, Vincent Fortemps, VAUDEVILLE

Cie Kitsch Kong, Renata Do Val, André Rosenfeld Sznelwar - ENTRE



# **LES PUBLICS**

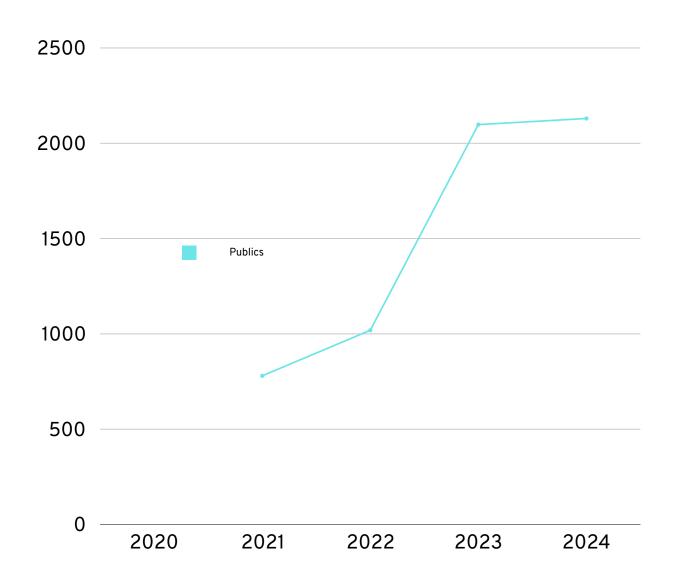
# **BILAN DE FRÉQUENTATION**

Plus de **2000 visiteur·se·s** sont passé·e·s par le RING lors du premier semestre de 2024, dont **73 nouvelles adhésions**.

SPECTACLES: 1396 personnes

SORTIES DE RÉSIDENCE : 188 personnes SOIRS PÉRIPHÉRIQUES : 180 personnes WORKSHOPS ET ATELIERS : 45 personnes

EVENTS et SORTIES DE RÉSIDENCE PRO : 314 personnes



# LA COLLABORATION AU COEUR DU PROJET

# >>> ACCOMPAGNER : DES RÉSIDENCES CO-CONSTRUITES

- résidences co-construites avec NEUFNEUF
- 3 résidences co-construites avec le **GMEA** (Centre National de Création Musicale d'Albi)
- 1 résidence co-construite avec Angonia
- 1 résidence co-construite avec Marionnettissimo

## **NEUFNEUF FESTIVAL**

- Cie La Cavale, Intervalle Sarasa Molina/Mousset
- · Cie Still Waiting, Hairy
- Cie du Scarabée, Nags
- · Cie La Teneur, Schlass

## GMEA (Centre National de Création Musicale d'Albi)

- Émilie Beffara, Blind Signal
- · Anna Holveck, Fugues
- Emmanuel Lalande, Pianoïse

## **ANGONIA**

• Groupe Wanda, Croire aux fauves

### **MARIONNETTISSIMO**

• Ultra Lux Meteor, Dès que possible, rejoignez la route en surbrillance (REPORT SUR 2025)

# PARTAGÉES ACCUEILLIR: DES DIFFUSIONS

## Les festivals que l'on retrouve chaque année...

## NEUFNEUF

festival de danse contemporaine, édition XV

## SUPERNOVA

festival jeune création #9

## BYPASS

forum de la création musicale #10

### **NEUFNEUF**

So slow, Romain Jarry et Loïc Varanguien de Villepin - Cie Les limbes, Schlass, Steven Chotard et Chloé Beillevaire - Cie La teneur The devine cypher, Ana Pi - Na Mata Lab About love and death, Emmanuel Eggermont -L'Anthracite This is la mort, Zoé Laknati - Mandragore

#### **SUPERNOVA + NEUFNEUF**

Closure, Lisanne Goodhue - La Cohue Empathie Ø - La lutte des anges, Marlène Rostaing - Cie body ! Don't cry Vâcarm, Pauline Weidmann - Maison l'enracinée

### **NEUFNEUF + BYPASS**

Moving Cellist, Gunhild Bjørnsgaard - Cie B. Valiente Hairy, Dovydas Strimaitis - Still waiting Haize Lizarazu, Bertrand Dubedout, Pierre Jodlowski - éOle

#### **BYPASS**

La Folle nuit acousmatique #4

## Autres diffusions partagées

## **UN PAVÉ DANS LE JAZZ**

Trio - Õtomo Yoshihide, Émilie Skrijelj et Tom Malmendier

## THÉÂTRE GARONNE / LA PETITE / LE VENT DE SIGNES / GMEA / LES SIESTES

Soundless - Ellen Fullman et Theresa Wong

#### **CO-RÉALISATIONS**

Cie celui qui qui est, Que le ciel nous tombe sur la tête

Cie La Lie, À table Marcello, avec La Grainerie : apport financier pour 2 représentations du spectacle

Théâtre 2 l'Acte, Champ Libre

Lato Sensu Museum, Vaudeville

# PÉRIPHÉRIQUES ARTICULER: LE CONCEPT DES SOIRS

« Le **Soir Périphérique** est un format de soirées pensé comme un événement singulier, où le RING ouvre ses portes pour un temps fort transdisciplinaire et festif. »

## SOIR PÉRIPHÉRIQUE#4 SUR LE FIL

- **★ SCHLASS, CIE LA TENEUR**
- **★ KEITH, CIE ÉPONYME**
- **★ POWER SOLO, MAFALDA HIGH**
- → Ce soir périphérique a été construit à la fois avec le NEUFNEUF pour la sortie de résidence de la compagnie La teneur dans le cadre d'une résidence co-financée, ainsi qu'avec l'ADDA de l'Aveyron qui a proposé et pris en charge le spectacle de la compagnie Eponyme. AU PROGRAMME : 1 sortie de résidence, 1 spectacle de danse et 1 solo musical

## SOIR PÉRIPHÉRIQUE#5 ROSE VIRGULE BLEU RING

- **★ PERFORMANCE VISUELLE, SARA MYCHKINE**
- **★ GORGE BATAILLE X AMPE**
- **★ NORAH BENARROSH ORSONI**
- **★ MARGERIN LE LOUVIER ET CLÉMENT ROSE, LA PEAU DOUCE**
- **★ DJ SET, AUDREY LYS PALACIN**
- → Cette soirée a été une carte blanche donnée au collectif de poésie sonore Rose Virgule, dans le cadre d'un contrat de coréalisation (partage des frais et des recettes). AU PROGRAMME : 1 performance visuelle et 4 sets musicaux

# SOIR PÉRIPHÉRIQUE#6 MÉDUSÉ

- **★ INSTALLATION RADEAU/RADIO DE LA MÉDUSE** PERFORMANCE CASSE TA BOUTEILLE (SCAND'ART)
- **★ STAND DE NOURRITURE ANTI-GASPI**
- **★ INSTALLATION ET PERFORMANCE DU CIRQUE JAFARSON**
- → La Radio de la Méduse est un projet de webradio de quartier porté par le collectif Scand'art. Nous avons été sollicité pour organiser une soirée de lancement du projet qui s'est transformé en ce soir périphérique. AU PROGRAMME : interviews de l'équipe du RING et des équipes artistiques en résidence, installation, performances du Cirque Jafarson, et animations participative avec le public par léquipe de La Méduse.

# LES MOYENS DE FINANCEMENTS

# LE SOUTIEN DES COLLECTIVITÉS

# **RÉGION OCCITANIE**

Aide à la saison : 25 000€

Aide à la création, Élévations - Maxime Denuc : 10 000€

## **CD31**

Aide au fonctionnement : 40 000€

Aide Exceptionnelle: 20 000€

## **VILLE DE TOULOUSE**

Aide au fonctionnement: 84 000€

Aide Exceptionnelle: 4 500€







# LE DÉVELOPPEMENT DES MISES À DISPOSITION

# JOURNÉES PROFESSIONNELLES

## PLATEAUX DRAC

Plateaux de présentation des compagnies pour la commission DRAC 2024

- → Mise à disposition financée par l'Agence Occitanie en Scène (Christophe Burdin)
- → Renouvellement du partenariat en janvier 2025!

« RING - scène périphérique à accueilli les experts de la DRAC Occitanie dans le cadre d'une rencontre phare dans le calendrier culturel. 16 compagnies de danse ont présenté leur projet aux experts lors de deux journées riches en échanges. »



## PLÉNIÈRE ANNUELLE DU RÉSEAU DANSE OCCITANIE

- → Janvier
- → Décembre

« Les membres du Réseau Danse Occitanie se sont réunis dans l'enceinte de la Grande Salle du RING - scène périphérique le jeudi 25.01.24 afin d'échanger tout au long d'une journée, sur la question de la co-construction.

- ▶ Présentation du plan « Mieux produire, mieux diffuser » du Ministère de la Culture, animé par Sylvie Duvether
- Déjeuner gourmand cuisiné par Papilles Sauvages
- Atelier de réflexion et restitution autours de questions convergentes :
- « Comment coopérer autrement pour produire », « Comment coopérer autrement pour diffuser ? », « Comment inclure autrement la question des publics ? ».

RING est ravi d'avoir accueilli cet événement qui sont de ceux qui font vivre la création. »

# ACTIVITÉS CULTURELLES ET CRÉATIVES

## Formation technique lumière du CSCV - Alexandre Brême

• 2 semaines de formation professionnelle au sein du RING

### CIE QALIS, Fantômes - Quelen Lamouroux

Workshop de danse

## IsdaT, Blitz us#2 - Marion Muzac

Stage d'une semaine avec les élèves de danse et de musique de l'IsdaT

### QUAD ET CIE, Variation au tour de la mortS - Nathalie Nauzes

- Workshop de théâtre
- Atelier théâtre

## TALANGAI, J'AIME PAS LA MORT - Adèle Willemin

• Test montage sur scène en amont du festival d'Aurillac

## **CIE MMMC - Marianne Masson**

Auditions

## THÉÂTRE 2 L'ACTE - Michel Mathieu

• Auditions pour la formation de l'Acteur au Présent

## **CIE DIOTIME - Neige Salinas**

• Spectacle de fin d'année

## LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

• Exposition, concert, et clôture du projet Migr'Arts

#### INCOGNITA TÉLÉVISION

• Tournage documentaire

# AUTRES

## DOMICIA IMMOBILIER, Quai Quest

Réunion de copropriété Résidence Quai Ouest

#### **MARIONNETTISSIMO**

Événement interne

# TISSÉO INGÉNIERIE

Une convention d'occupation temporaire des espaces extérieurs d'une durée de 4 ans dans le cadre des travaux de la ligne C du métro : 18000€ / an

# L'ÉQUIPE DU RING



Christophe Bergon Co-directeur programmation@ringsceneperipherique.com



**Samuel Mathieu**Co-directeur
programmation@ringsceneperipherique.com



Pauline Jocteur Monrozier Attachée d'administration et de production administration@ringsceneperipherique.com



Laury Toniazzo

Communication et relations presse
communication@ringsceneperipherique.com



Jean-François Langlois Régisseur général technique@ringsceneperipherique.com

Présidente : Catherine Guien

Vice-Président: Marcelino Martin Valiente

Trésorier : Julien Briand

Secrétaire: Bénédicte Namont

# **CONTACTS**



RING - SCÈNE PÉRIPHÉRIQUE 151, ROUTE DE BLAGNAC, 31200 TOULOUSE

TEL: 05 34 51 34 66

SIRET: 877 824 573 00019

APE: 9004 Z L-D-20 600 / 20 601 / 20 602

### **PROGRAMMATION**

CHRISTOPHE BERGON SAMUEL MATHIEU programmation@ringsceneperipherique.com

#### **ADMINISTRATION**

PAULINE JOCTEUR MONROZIER administration@ringsceneperipherique.com

## **COMMUNICATION ET RELATIONS PRESSE**

LAURY TONIAZZO communication@ringsceneperipherique.com



**ANNEXE 9** - Situation comptable intermédiaire du Ring arrêtée au 30 juin 2025



**ANNEXE 10** - Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration du Ring arrêtant le projet de fusion



# RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 MAI 2025

#### Participaient à cette réunion :

Catherine GUIEN Présidente, Bénédicte NAMONT, Secrétaire, Julien BRIAND, Trésorier, et les membres du Conseil d'Administration Loïc VARANGUIEN de VILLEPIN, Laure ORTIZ (en visio) Émeline JOUVE (en visio), Serge BORRAS (en visio), **Avaient donné pouvoir les Administrateurs suivants**:

Marcelino MARTIN VALIENTE, Vice-Président, Denise BRESCIANI, Valérie MAZOUIN, Émeline JOUVE à partir de 19:15

Administrateurs excusés : Maxime DENUC, Rostan CHENTOUF Participaient également à cette réunion :

Christophe BERGON, Directeur Artistique, Samuel MATHIEU, Directeur Artistique

## La Présidente ouvre la réunion à 18:15 et rappelle l'ordre du jour

- Clôture des comptes 2024 en vue de l'AG Ordinaire et Extraordinaire du 1e juillet 2025
- Examen et approbation du protocole de fusion-absorption Lastiko/RING

#### 1- Clôture des comptes 2024

Les Administrateurs ont reçu en amont du CA la liasse comptable 2024.

- Présentation du bilan financier par Samuel MATHIEU et Christophe BERGON
- Grâce aux économies drastiques engagées sur le second semestre 2024 et des subventions exceptionnelles du CD31 de 20K€ et de la Ville de Toulouse de 4,5K€, le déficit annuel a été ramené à 28 866€.
- La Présidente soumet ces comptes au vote pour validation. Le compte de résultats et le bilan sont approuvés à l'unanimité. Ils sont donc transférés pour analyse à notre Commissaire Aux Comptes via BGH.

Catherine GUIEN précise que nous serons amenés à tenir deux AG :

Une **Assemblée Générale Ordinaire (AGO)** pour la clôture des comptes 2024 et le rapport préalable du Commissaire aux Comptes

Une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE)

Elle portera sur la fusion en cours.

2	<ul> <li>Examen et app</li> </ul>	probation du	u protocole d	de f	fusion-al	bsorp	tion I	Lastiko/	/RING

п	_		•		
11	KΔ	mar	CIDI	mar	۱tc
ш	116	mer	CICI	11161	ıts

La Présidente adresse au nom des deux Bureaux et des Directeurs Artistiques ses plus vifs **remerciements à Laure Ortiz** pour son engagement et le travail réalisé dans le cadre de la rédaction du traité de fusion.

## ☐ Contexte et historique de la fusion

- Les faits saillants ayant mené à la fusion sont rappelés.
- Devant l'ampleur du déficit annoncé pour 2024 divers scénarios ont été étudiés, aucun n'était viable financièrement ou dans des configurations très minimalistes où le projet artistique était réduit au minimum.
- 3 avril 2025: réunion du Bureau, les deux Directeurs Artistiques nous exposent le scénario de fusion entre Le Ring et Lastiko. Au vu de ce qui s'était passé pendant les sept derniers mois au Ring, la fusion est apparue comme une perspective positive sur les plans administratif, budgétaire et créatif.
- Laure ORTIZ pose la question du bilan patrimonial. Samuel MATHIEU et Christophe BERGON expliquent qu'il est en cours et sera joint comme pièce annexe au Traité de fusion. Une négociation est en cours avec le T2A et dans la négociation avec Tisseo Ingénierie un container est en cours de livraison.

#### ☐ Situation financière

- Le **déficit annuel** devrait être résorbé **d'ici 2027**, bien que l'exercice 2025 et sans doute 2026 restent fragiles.
- Les Commissaires Aux Comptes ont donné un avis positif sur la fusion.
- **B.G.H.** a réalisé l'état comptable des deux structures.
- Il n'y aura pas de comptes arrêtés au 30 juin 2025, mais une simple passation comptable.
- Un petit déficit de trésorerie reste à combler du côté de la banque ; une solution est en cours.

#### ☐ Ressources humaines

- Les quatre contrats de travail sont repris dans le cadre de la fusion.
- Une mission d'Accompagnement RH pourrait être confiée à Julien BRIAND après accord des deux Bureaux le 20 mai
- Un travail a été réalisé conjointement par Samuel MATHIEU et Christophe BERGON sur la **place de Christophe** dans la nouvelle organisation.
  - Un document contractuel en cours de rédaction finale définit son rôle, sa fonction et son mode de rémunération à partir du 1er juillet 2025.
  - Le contenu en a été approuvé en première lecture par Françoise MAURIERES et Catherine GUIEN. Il sera signé conjointement par les deux Présidentes dès que le montant de la rémunération à verser au nouveau Programmateur associé aura été définie dans le cadre de son CDDU.
  - Ce document est considéré comme une étape décisive compte tenu de la situation particulière qu'occupe Christophe BERGON au sein du RING. Si les deux Directeurs Artistiques actuels avaient mal négocié

entre eux cet ajustement, cela aurait pu constituer un point de blocage et ce n'est heureusement pas le cas.

 Concernant le Directeur technique, Jean François LANGLOIS les besoins restent globalement inchangés.

#### ☐ Installations et locaux

- Lastiko s'installera au Ring à compter du 1er juillet 2025.
- Cela entraînera la libération du siège social de Lastiko, rue Roquelaine et donc des économies
- Transmission du bail : elle se fera une fois la fusion actée ; les partenaires seront informés à ce moment-là.

## ☐ Gouvernance et organisation

- Les modes de gestion du personnel diffèrent entre les deux structures :
  - Lastiko: fonctionnement plus directorial
  - o Le Ring: fonctionnement plus collégial
- Catherine GUIEN insiste sur la nécessité de maintenir un fonctionnement démocratique associatif'
- Une réunion des deux bureaux est prévue le 20 mai, les équipes vont se regrouper.
  - Cela soulève la question d'une gouvernance collégiale. Un paragraphe sur la gouvernance devra être ajouté au Traité de fusion
- Julien BRIAND et Bénédicte NAMONT s'interrogent sur la place du Bureau dans la gestion de la fusion.
  - Catherine GUIEN s'excuse auprès d'eux du déficit de communication interne et souligne le contexte d'urgence qui a précipité certains rendez-vous et certaines décisions.
- Une réflexion est ouverte sur le nom de la future association :
  - Bénédicte NAMONT propose une continuité dans le nom, au moins en partie.

## ☐ Relations institutionnelles et partenaires

- Tour des partenaires institutionnels effectué par Catherine GUIEN et Samuel MATHIEU.
- Les financeurs suivent dans l'ensemble le projet.
- L'étude croisée des **financements de Lastiko et du Ring** révèle des sources différentes.
  - Le Département, la Ville et la Région ont validé officieusement le cumul des subventions.
  - La Région souhaitait déjà un rapprochement entre les structures.

#### ☐ Projets artistiques et perspectives

- Activités du Ring réduites, à l'exception des festivals Supernova, By-pass et Neuf-Neuf.
- Samuel MATHIEU évoque une collaboration possible avec La Place de la Danse.

• Christophe BERGON insiste sur l'intérêt de la collaboration avec la Place de la Danse pour : Pérenniser un lieu de création Offrir à La Place de la Danse un espace possible d'ancrage • Loïc VARANGUIEN de VILLEPIN questionne sur la Cité de la Danse, nouveau lieu de création au Mirail. ☐ Positionnement personnel et engagement • Christophe BERGON explique son changement de rôle : o II ne souhaite plus être dans une posture d'Administrateur ou de gestionnaire du lieu. o Il veut se concentrer sur les performances, le théâtre et la musique au sein du Ring o Il exprime sa satisfaction à l'idée de **construire une nouvelle place** au sein de la structure. • Serge BORRAS affirme que le projet est sérieux et qu'il est temps d'y aller, vu le manque d'accompagnement à la création dans le bassin toulousain. ☐ Communication et vigilance • Laure ORTIZ rappelle l'importance de bien communiquer sur : La fusion La place de Christophe Le système de gestion du personnel • Elle appelle à veiller à ne pas heurter les sensibilités lors de l'Assemblée Générale du 1er juillet prochain.

□ Vote final

- La Présidente soumet au vote la poursuite du rapprochement RING/LASTIKO.
- Le Conseil d'Administration vote à l'unanimité en faveur de la poursuite du processus de fusion

La séance est levée à 20:00

<u>LE TRAITÉ DE FUSION ET SES ANNEXES DANS SA FORME LA PLUS RÉCENTE EST</u> JOINT EN ANNEXE À CE COMPTE-RENDU



**ANNEXE 11** - Demandes à adresser à qui de droit pour les autorisations, agréments, etc du Ring pour tenir compte de la reprise des activités



**ANNEXE 12** - Attestation de publication de l'avis relatif au projet de fusion